



**HAL**  
open science

## Macroéconomie rurale : enseignement de tronc commun, 2ème année

Michel Bourdon

► **To cite this version:**

Michel Bourdon. Macroéconomie rurale : enseignement de tronc commun, 2ème année. 1981, 125 p.  
hal-02858101

**HAL Id: hal-02858101**

<https://hal.inrae.fr/hal-02858101>

Submitted on 8 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE RENNES**

**Département des Sciences Economiques et Sociales**

**MACROECONOMIE RURALE**

**Enseignement de Tronc Commun**

**2ème Année**

Maître-Assistant  
M. BOURDON

Enseignant : M. BOURDON, Maître-Assistant

Volume horaire : 15/20 heures

INTRODUCTION

L'optique d'analyse et l'identité sectorielle de l'agriculture.

TITRE I. PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE p 6

CHAPITRE 1. Présentation des comptes de l'agriculture : les concepts et leur mesure

Section 1. La production et le revenu de l'agriculture

Les différentes étapes du calcul des trois grandeurs caractéristiques

Compte de production → détermination de la valeur ajoutée brute

Compte d'exploitation → détermination de l'excédent brut

Compte de revenu → détermination du revenu brut agricole

Section 2. Le revenu des agriculteurs p 21

CHAPITRE 2. Les traits fondamentaux caractérisant l'évolution des flux

Section 1. Le déclin de l'agriculture

- inélasticité de la demande alimentaire

- réduction de la part revenant au producteur

Section 2. L'industrialisation de l'agriculture

- croissance de la commercialisation en amont

- accélération de la capitalisation

Section 3. La détérioration des résultats économiques

- glissement des marges bénéficiaires d'exploitation

- stagnation en valeur réelle du revenu brut

TITRE II. LE PHENOMENE DU "MALAISE PAYSAN" DANS UNE ECONOMIE DEVELOPPEE p 31

INTRODUCTION

L'infériorité des revenus : le constat des disparités

Section 1. Les fortes inégalités internes de productivité

Section 2. La faible dimension des exploitations

Section 3. La surpopulation agricole

Section 4. Le paradoxe du progrès technique en agriculture

Section 5. La dégradation des termes de l'échange entre agriculture  
et reste de l'économie

CONCLUSION. L'agriculture secteur fragile et dominé.

### TITRE III. L'AIDE DE L'ETAT A L'AGRICULTURE 152

#### INTRODUCTION

La progression des relations financières entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

#### CHAPITRE 1. La nature des aides publiques

Section 1. Le concept de budget de l'agriculture

Classification et interprétation des divers concours budgétaires et des divers bénéficiaires.

Section 2. Les dépenses à but exclusivement économique au profit des seuls agriculteurs

#### CHAPITRE 2. Bilan et analyse critique du soutien de l'Etat

Section 1. Les accusations à l'encontre de l'assistance au secteur agricole

Section 2. Les argumentations en faveur de l'aide à l'agriculture

CONCLUSION : Une analyse schématique simple à partir d'un modèle offre-demande des diverses techniques de soutien des marchés agricoles.

### TITRE IV. LES TRANSFERTS DE L'AGRICULTURE VERS LES AUTRES SECTEURS 174

#### CHAPITRE 1. Les transferts de main d'oeuvre : l'exode agricole

Section 1. Les causes de la réduction de la population active agricole

Section 2. Les observations et interprétations statistiques

Section 3. Les mécanismes de l'exode : les flux migratoires

Section 4. L'avenir de la main d'oeuvre agricole : l'exode va-t-il tarir ?

CONCLUSION : L'agriculture à temps partiel et la pluriactivité.

#### CHAPITRE 2. Les transferts de capitaux : les flux fonciers

Section 1. Les processus financiers liés à la propriété du sol

Section 2. L'évaluation des mouvements fonciers

- Le marché foncier : acquisition nette de terres

- Les transmissions successorales : le paiement des soultes

Section 3. Le "poids" du foncier.

TITRE V. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE AGRICOLE FRANCAISE

p 102

CHAPITRE 1. La politique traditionnelle des années cinquante

CHAPITRE 2. Le renouveau de la politique agricole : les lois d'orientation de 1960-62

Section 1. Le principe de la parité

Section 2. Le maintien de l'exploitation familiale ; la sélectivité

Section 3. L'aménagement des structures

- libération des terres
- développement d'un maillage d'exploitations moyennes
- regroupement d'exploitations

Section 4. Relations entre l'agriculture et l'aménagement du territoire

CONCLUSION : Le léger infléchissement de la politique des années récentes

CHAPITRE 3. La seconde loi d'orientation de 1980

Les trois volets :

- une agriculture de "conquête"
- une politique foncière fondée sur l'installation
- une agriculture de "solidarité"

CHAPITRE TERMINAL. Les divers types d'agriculture.

Section 1. Le schéma ternaire du CNJA : agriculture compétitive, de transition, victime des mutations

Section 2. La vision néo-marxiste des deux modes de production : agriculture capitaliste et paysanne de petite production.

CONCLUSION : Les nouveaux clivages

Ce polycopié dont l'essentiel est en grande partie rédigé comprend également des schémas illustratifs et la documentation statistique essentielle. Il doit être considéré comme un outil de travail de base qui doit être complété et enrichi par des notes complémentaires prises lors de l'exposé oral du cours et des réponses aux questions ou recueillies après travail bibliographique personnel.

## INTRODUCTION

Le titre même de ce cours révèle d'emblée l'optique dans laquelle nous nous situerons : nous n'envisagerons en effet l'agriculture que sous son aspect macroéconomique en excluant par conséquent toute analyse de type microéconomique qui est celle qui a jusqu'ici été pratiquée dans l'étude de l'exploitation agricole et de son environnement immédiat perçue au travers du marché régional des produits agricoles. En d'autres termes nous considérerons donc l'agriculture comme "une et indivisible" selon la formule consacrée c'est-à-dire que nous nous intéresserons à la ferme "FRANCE" en éliminant volontairement la diversité, l'hétérogénéité et le particularisme de l'agriculture dont tous les aspects seront supposés connus.

Nous approchons de la fin du tronc commun et il est grand temps de passer du singulier au général et de traiter de l'agriculture au niveau national sachant qu'ensuite les problèmes agricoles européens et la PAC seront immédiatement abordés. En épousant fidèlement la ligne générale de la méthode inductive nous suivrons la séquence observation - analyse - interprétation : partant d'une abondante documentation statistique constituant en quelque sorte notre "terrain" d'expérimentation et moyennant une certaine modélisation partielle des faits, nous tenterons d'apprécier et d'expliquer les principaux traits qui caractérisent l'agriculture dans son ensemble, de démontrer les mécanismes par lesquels elles s'insèrent dans la société française et quel rôle elle y joue en précisant ce qui s'avère solidement fondé ou hypothèse raisonnable et ce qui demeure pure vision théorique ou fausse évidence. Il faut bien se pénétrer de l'idée que pour comprendre l'agriculture au sein de l'économie globale il est nécessaire de considérer les liens complexes de caractère économique mais aussi social et même politiques ainsi que les rapports d'interdépendance qui unissent le secteur primaire aux autres secteurs.

Dans la plupart des pays industrialisés, et en France en particulier, l'agriculture constitue encore une activité économique de première importance mais qui est loin d'avoir achevé sa mutation et demeure une branche où les adaptations sont difficiles. Les principales questions qui se posent peuvent schématiquement représenter sous la forme dialectique suivante :

- l'agriculture a-t-elle une identité et un comportement spécifique vis à vis de la logique économique ou bien au contraire les "lois" économiques s'y appliquent-elles encore avec plus de rigueur et de pesanteur qu'ailleurs ?

- L'agriculture est-elle un secteur intégré "à part entière" au reste de l'économie ou à l'inverse autonome, replié sur lui-même et en définitive peu associé à l'expansion générale.
- L'agriculture est-elle un secteur moteur et entraînant ou au contraire une activité statique ou "marginale" sans cesse à la traîne ?
- L'agriculture est-elle un secteur fragile et "exploité" ou au contraire soutenu et assisté par le reste de l'économie ?
- L'agriculture doit-elle viser l'expansion et la compétitivité ou au contraire un auto-freinage et la pratique d'un néo-malthusianisme ?
- L'agriculture doit-elle faire l'objet de soins particuliers ; faut-il concevoir une politique économique ou sociale, une politique agricole, alimentaire ou rurale ?

Notre cours s'efforcera de donner quelques éléments de réponse : il doit surtout être envisagé et compris comme un moyen de réflexion et un "véhicule" d'interrogations sur tous ces problèmes qui ont un contenu historique certain mais qui restent très largement encore d'actualité dans la France contemporaine.

## TITRE I - PLACE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

### CHAPITRE I - LES CONCEPTS ET LEUR MESURE : PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA DEMOGRAPHIE EN AGRICULTURE

Quiconque cherche à juger de la situation actuelle, de l'évolution historique et de l'avenir probable de l'agriculture française, comprend qu'il importe d'emblée de définir un certain nombre de grandeurs caractéristiques, de recourir à des concepts rigoureux, de préciser les critères de mesure et d'en bien connaître les possibilités et limites. Toute analyse macro-économique sérieuse s'appuie sur les données de la Comptabilité Nationale, source statistique pratiquement unique qui malgré certaines lacunes ou conventions discutables constitue le cadre d'étude le plus objectif, le plus largement connu et utilisé et qui, seul, permet d'ordonner et de normaliser toutes les informations chiffrées disponibles.

Les Comptes de l'Agriculture sont établis conjointement par l'INSEE et le SCEES du Ministère de l'Agriculture ; ils sont dressés vers la fin du 1er trimestre pour l'année écoulée et examinés pour avis par la Commission des Comptes de l'Agriculture qui selon le principe de la concertation comprend notamment des représentants de la profession.

Depuis quelques années les Comptes sont établis en base "dite 1971". Les séries statistiques concernant les principales données globales les plus solides sur l'agriculture datent en gros d'une vingtaine d'années : ce n'est en effet que depuis 1959 que sont annuellement et régulièrement publiés les Comptes de l'Agriculture et que s'est progressivement mis en place l'appareil statistique du Ministère : un effort considérable de recherche, de rajeunissement de réactualisation d'anciennes données a été réalisé et permet de disposer aujourd'hui d'un matériau homogène, riche et rigoureux.

Du point de vue de la terminologie, il importe dès à présent, de préciser en quel sens et dans quelle optique est utilisé le mot "Agriculture" : dans le cadre de la Comptabilité Nationale, l'agriculture est avant tout considérée en tant que branche productrice. La branche Agriculture comprend toutes les activités de production qui concourent à l'élaboration de produits agricoles végétaux ou animaux, la sylviculture étant exclue ; c'est naturellement et surtout le fait des exploitations agricoles mais ce peut être aussi dû à des ateliers de producteurs autonomes, à des jardins familiaux ainsi qu'à l'activité d'ouvriers-paysans ou de retraités.

La branche agricole s'intéresse donc aux produits jusqu'à leur sortie de l'exploitation : elle ne concerne donc pas les activités de transformation des denrées agricoles hors exploitation, ce qui exclut par conséquent toutes les industries agro-alimentaires (en particulier les coopératives agricoles). L'importance économique de l'agriculture dans la filière agro-alimentaire du circuit producteur-industriel-consommateur est aujourd'hui à peu près du tiers.



## Section 1. La production et le revenu de l'agriculture

Le circuit économique productif est retracé à l'aide de 3 comptes dont nous allons progressivement suivre les différentes étapes du calcul.

### § 1. Le compte de production

On part tout d'abord des LIVRAISONS correspondant aux récoltes commercialisées comptabilisées hors TVA auxquelles on ajoute par convention l'autoconsommation également évaluée aux prix de production. On ajoute les variations de stocks (portant sur céréales, vins, pommes de terre, et bétail sur pied) et les biens d'investissements c'est-à-dire l'auto-investissement de l'agriculture (à ne pas confondre avec les investissements en bâtiment et matériel, cf. infra) concernant l'accroissement du bétail de souche adulte (animaux de reproduction et femelles laitières) ainsi que les plantations de vergers et vignobles. On obtient alors la production finale.

La production totale se distingue de la production finale par les intraconsommations c'est-à-dire les produits ou services agricoles réutilisés dans le processus de production par la branche elle-même : il s'agit essentiellement des semences (céréales, pommes de terre, légumes secs), des plantes fourragères et du lait bu par les veaux ; on y ajoute également les travaux à façons (tels les battages) réalisés soit par les agriculteurs eux-mêmes soit par des entreprises de services (ce qui est discutable).

L'appréciation sur stocks est une simple indication statique annexe non reprise dans les comptes : elle exprime l'effet de glissement des prix en cours d'année sur la valeur du stock.

Les CONSOMMATIONS INTERMEDIARES correspondent aux facteurs de production venant de l'extérieur et utilisés dans l'année : il s'agit donc des achats courants de biens et services nécessaires à la production ; on y fait rentrer, par exception, les produits agricoles intra consommés déjà inscrits en production, la différence entre les deux chiffres représente essentiellement la valeur des marges commerciales sur les échanges d'animaux vivant à l'intérieur de l'agriculture (marges des négociants de bestiaux) et sur les céréales rétrocédées (marges des coopératives).

La VALEUR AJOUTEE BRUTE est la différence entre la production totale et les consommations intermédiaires : c'est une grandeur essentielle en macroéconomie puisqu'elle représente exactement la richesse véritablement créée et partant la contribution propre de la branche au Produit National : elle s'impose en conséquence comme critère de comparaison inter-branches.

### § 2. Le compte d'exploitation

Il s'agit d'un compte intermédiaire entre l'optique production et l'optique revenu qui aboutit à la détermination de l'excédent brut d'exploitation, concept de grande importance dans le secteur industriel et commercial, mais nettement plus effacé en agriculture compte tenu de la modicité de la masse salariale.

Les subventions concernant les sommes directement versées aux agriculteurs pour combler un supposé déficit d'exploitation, les aides à l'investissement, sont donc exclues. Le poste Impôts concerne des taxes spéciales frappant certains produits agricoles ou facteurs de production à la charge des agriculteurs (droits sur alcools, sucres de capitalisation etc...).

### § 3. Le compte de revenu

Les comptes nationaux adoptent ici un point de vue plus monétaire et financier qu'économique puisqu'ils ne retiennent que les livraisons. On ne part pas en effet du concept de production car la valorisation des stocks aux prix moyens n'est pas jugée satisfaisante ; le même problème se pose pour les biens d'investissements produits pour propre compte notamment le bétail. Ainsi toutes les données concernant les stocks, les biens d'investissement et les biens intraconsommés ne peuvent être que fragiles et sont annuellement publiés avec un caractère toujours très provisoire : de ce fait elles ne sont pas incorporées au Compte de Revenu afin de ne pas en détériorer la qualité statistique.

Le solde du compte revenu est le RBA qui est aujourd'hui considéré comme l'indice privilégié le plus représentatif de l'activité de la branche (1).

Depuis 1979 (seulement !), les experts du SCEES intègrent dans les Comptes un calcul du Revenu Agricole Net qui soustrait du RBA le montant des amortissements estimés à partir des dépenses en capital de l'Agriculture (FBCF) : ces dernières comprennent les achats à neuf de matériels d'équipements (machinisme), la construction de bâtiments à usage d'exploitation ainsi que les frais de gros entretien et réparations et enfin les plantations nouvelles (vignes et vergers).

Après de longues études méthodologiques et recherches statistiques les économistes de l'INSEE et du SCEES ont pu mettre au point des méthodes d'évaluation<sup>(2)</sup> et on dispose dorénavant de séries chronologiques sur les stocks et flux de capitaux en agriculture (cf. tableaux statistiques). Notons que pour une année donnée les amortissements sont en principe toujours inférieurs à la FBCF de telle sorte qu'il y a grâce aux investissements bruts réalisés non seulement renouvellement du capital techniquement usé ou démodé, mais qu'il y a investissement net c'est-à-dire accumulation de nouveaux équipements en d'autres termes capitalisation de l'agriculture.

- 
- (1) Le libellé des divers postes est relativement clair, les fermages "nets" étant évalués défalqués des impôts fonciers qui apparaissent après; notons qu'on inscrit ici la totalité de l'impôt. Il serait plus logique de ne tenir compte que des impôts fonciers payés par les seuls propriétaires exploitants ce qui fait l'objet in fine d'une rubrique fermages "totaux".
  - (2) Celles-ci sont assez complexes et exigeraient de longs développements que nous réservons aux futurs étudiants spécialisés en économie.

En l'état actuel des statistiques les Comptables Agricoles Nationaux ne vont pas au-delà du RNA qui représente donc ce qui reste de la valeur ajoutée pour rémunérer les facteurs de production internes à la branche. Cela se comprend bien car le revenu agricole a par nature un caractère hybride : c'est un mélange de rétribution du travail d'exécution, de travail de direction et de gestion et de prise de responsabilité du chef d'exploitation, du profit du capital d'exploitation investi auquel on peut éventuellement ajouter la rémunération de la propriété de la terre en cas de faire-valoir direct. Ce caractère mixte du revenu tient naturellement pour une large part à la nature artisanale de l'immense majorité des exploitations agricoles. Du point de vue juridico-économique l'agriculteur porte plusieurs "casquettes" : c'est à la fois un travailleur, un capitaliste, un propriétaire foncier (1 fois sur 2) et même un chef d'entreprise si tout au moins on se réfère au leit-motiv de la FNSEA pour laquelle le chef d'exploitation est un entrepreneur (1). La Comptabilité Nationale voulant éviter à la fois toute prise de position *doctrinaire* et toute abstraction se refuse à substituer le RNA en fractions nettement différenciées et en particulier ne calcule pas directement la part de rémunération du travail de main d'oeuvre familiale.

On est cependant tenté de procéder à quelques estimations de la part globale du travail ne serait-ce par la suite que pour faciliter les comparaisons des taux d'investissement et de rémunération de la main d'oeuvre entre l'agriculture et les autres activités. En effet si on défalque du RBA les dépenses effectives en capital représentées par la FBCF, on obtient un "reste" que l'on peut considérer valablement comme assez représentatif de la valorisation du travail. Cette approche se justifie bien pour des producteurs qui ont nettement plus un comportement de revenu que de profit, traitant le capital fixe comme du capital circulant et cherchant en réalité à payer son labeur par la commercialisation des productions : cette vision aboutit implicitement à raisonner dans l'hypothèse d'un autofinancement nul ou d'un endettement absolu qui tend d'ailleurs à devenir de plus en plus la caractéristique de la profession.

Si on fait le calcul pour les années récentes, on voit que la part du travail représente 70 % du RBA et 30 % pour la FBCF. Une telle évaluation poursuivie rétrospectivement révèle que vers 1970 les premières proportions étaient de 75 %-25 % et en 1960 85 %-15 %. En 20 ans, la part du capital a donc doublé : on illustre ainsi le puissant effort d'investissements de l'agriculture que reflète simultanément la substitution du capital au travail.

Reste évidemment le problème du 3ème facteur la Terre à qui on n'attribue rien en cas de faire-valoir direct seulement puisqu'en cas de location les fermages ont été précédemment déduits du RBA. Pour les Comptables Nationaux, la Terre ne peut prétendre à quelque part du Revenu puisque la propriété foncière n'entraîne aucune charge ou coût (à l'exception des impôts fonciers déjà déduits). La Comptabilité Nationale s'intéresse essentiellement aux flux de production et aux biens "réproductibles" : la terre n'étant pas un "produit" n'entre pas dans l'estimation de la

---

(1) A l'opposé le courant des paysans-travailleurs a toujours pensé que l'agriculteur était un salarié en voie de prolétarianisation ce qui demeure discutable car l'agriculteur ne vend pas forfaitement sa force de travail, il se rémunère à travers la vente de ses produits et assume de toutes façons une certaine responsabilité dans les décisions de production même en cas d'intégration très poussé (cf. jurisprudence).

production nationale : pour l'ensemble de la branche il ne peut y avoir d'investissement dans le foncier ou d'accumulation c'est ce qui explique pourquoi il n'y a pas d'amortissement du sol. Sur le plan macroéconomique il n'y a pas d'opérations de production de terres puisque le stock de terres n'augmente pas : il ne peut y avoir que des transactions ou échanges c'est-à-dire des transferts de capitaux par le canal en particulier du marché foncier : ces flux fonciers n'entrent pas dans les Comptes de l'Agriculture et ressortent des Comptes de Patrimoine actuellement en gestation.

Sur le plan global cette conception s'impose par sa logique mais il n'empêche qu'au niveau micro-économique tout exploitant qui achète des terres a bien l'impression de réaliser un investissement qui entraîne pour lui des charges (sous forme de remboursements) et une amputation de son RBA ; mais il faut bien voir qu'en même temps il s'enrichit du même coup puisqu'il accroît d'autant la valeur de son patrimoine. La Comptabilité dite Nationale n'enregistre ni les coûts supportés pour les achats de terres ni les enrichissements et plus-values dont bénéficient les détenteurs de capital foncier car le même chiffre relatant les achats de terres serait à porter en charges pour le Compte d'exploitation en en produits pour le Compte Capital.

Du point de vue économique la question foncière est toujours débattue avec passion parce qu'elle peut être envisagée sous un double aspect différent : terre outil de production ou terre outil de capitalisation (de spéculation ?) ; nous retrouverons ces problèmes à l'occasion des transferts de capitaux entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie (titre IV).

## Section 2. La population active agricole

Il existe une dualité des sources statistiques sur la population agricole. Les effectifs de la main d'oeuvre agricole non salariée ne sont pas connus annuellement mais périodiquement soit lors des recensements démographiques (RGP) soit lors des recensements agricoles (RGA), soit lors d'enquêtes globales plus ou moins exhaustives du SCEES.

Ces diverses estimations sont loin de concorder parce qu'il existe des différences de "champ" : d'une manière générale l'approche "agricole" est plus vaste que l'approche démographique. On peut en effet saisir la population active agricole sous 3 réalités différentes :

- on peut ne tenir compte que de l'ensemble des personnes exerçant la profession agricole à titre principal, c'est l'optique de l'INSEE : quiconque exerce l'activité agricole à titre secondaire ou partiel n'est pas compté comme actif agricole (ex : cas des ouvriers paysans ou des conjointes d'agriculteurs).

- on peut s'intéresser à toutes les personnes qui travaillent peu ou prou dans l'agriculture ; c'est le point de vue du RGA qui est donc très large puisque par convention on considère qu'il existe un chef d'exploitation là où existe une exploitation (d'au moins 1 ha) : c'est ainsi que sont *incluses* les exploitations de retraite ou cultivées à titre de complément ou d'agrément.

- on peut enfin chercher à mesurer le niveau de l'emploi réel en agriculture à partir de la quantité de travail mise en oeuvre : les

statisticiens ont ainsi donné naissance au concept de PAT, quelque peu similaire à l'UTH, unité d'équivalence en temps de travail et qui correspond à une personne travaillant à temps complet durant une année (soit 300 jours x 8 h = 2400 heures). Dans un souci d'harmonisation avec les statistiques européennes le SCEES à compter du dernier recensement de 79-80 a substitué à la notion de PAT celle d'UTA (unité de travail annuel) utilisée par l'office statistique des communautés. L'UTA est la quantité de travail fournie par une personne travaillant à temps plein 40 h par semaine ou plus pendant une année de 275 jours ou plus : on parvient ainsi à une véritable comptabilité en temps de travail qui permet d'homogénéiser les effectifs réels.

Pour donner une idée de la complexité statistique et de l'ampleur des divergences utilisons les résultats comparés du dernier recensement RGA de 79-80 :

Selon le RGA la population active agricole familiale comprend :

1 262 000 chefs d'exploitation (= exploitations)
+ 1 192 000 aides familiaux (dont conjoints, 68 % des conjoints étant actifs)

TOTAL 2 454 000 actifs familiaux.

Raisonnons avec détails sur le nombre des chefs d'exploitation qui est mieux connu et moins variable que celui des aides familiaux.

En nous en tenant aux décompositions les plus simples, il existe plusieurs partitions possibles :

Sur 1 262 000 chefs

697000 travaillent à plein temps  
soit 55,2 %  
565000 et donc 44,8 % travaillent  
à temps partiel  
dont ( 268 000 doubles-actifs : 21,2 %  
( 245 000 retraités : 19,4 %

autres (sans activité  
secondaire ni 4,2 %  
retraité)

Sur 1 262 000 chefs

858 000 ont comme profession principale  
celle d'exploitant agricole soit 68 %  
404 000 considèrent l'activité  
agricole comme occupation soit 32 %  
secondaire

Enfin, les 1 262 000 chefs représentent : 921 000 UTA.

Ces différentes évaluations sont évidemment la cause de nombreux inconvénients voire même d'erreurs dans certains cas. Soulignons en particulier que du fait de leur conception très extensive les statistiques agricoles relatives à la population perdent en grande partie de leur intérêt pour des études comparatives qui mettent en cause plusieurs secteurs d'activité : seules les statistiques d'origine démographique où chaque individu est affecté à un seul secteur peuvent être valablement utilisées.

### Section 3. Les indicateurs d'évolution du revenu moyen en agriculture

Les Comptes de l'Agriculture ont été d'une manière générale surtout conçus comme des instruments de mesure d'évolution plutôt que de niveau ; malgré tous les progrès statistiques, les experts estiment encore prématuré de publier chaque année des chiffres en valeurs absolues et se contentent de donner des estimations sur les variations en pourcentages. Mais une question préalable se pose : connaissant le Revenu Global de la branche, quel diviseur choisir pour obtenir un revenu moyen : le nombre de travailleurs agricoles ou le nombre d'exploitations ? Nous venons de montrer les difficultés à saisir correctement les effectifs aussi les Comptes Nationaux ont-ils surtout privilégié les exploitations que l'on parvient à mieux connaître statistiquement : en effet on décèle mieux l'existence d'une exploitation qui est fixe par nature que la main d'oeuvre qui la compose qui est beaucoup plus mobile de par ses aides familiaux souvent à statut non définitif : c'est ce qu'explique pourquoi en pratique c'est finalement un revenu moyen par exploitation qui s'est surtout imposé parce que moins sujet à discussion. Toutefois ne connaissant parfaitement le nombre des exploitations que l'année où il y a un recensement ou une enquête exhaustive, on ne peut procéder que par estimation devant les années d'intervalle et l'on est alors conduit à faire des prévisions sur le rythme probable de leur diminution.

Trois indicateurs principaux sont calculés afin d'observer l'évolution du revenu moyen de la branche :

- le revenu brut agricole moyen par exploitation, l'indice traditionnel le plus connu et ancien.
- le revenu net agricole moyen par exploitation, calculé depuis que l'on connaît les ~~am~~ortissements.
- le revenu brut agricole moyen par exploitation à temps complet correspond à un sous-champ de la branche, celui des exploitations sur lesquelles est employée au moins une personne-année-travail, unité de mesure du travail soit l'équivalent d'un actif à temps complet.

Il existe également deux autres indicateurs secondaires :

- le revenu agricole moyen par unité de travail annuel familial
- le revenu agricole moyen par exploitation pérenne.

Terminons en disant que l'on trouve certes des données et chiffres exprimés en francs c'est-à-dire en valeurs absolues sur le revenu par exploitation ou par actif agricole, mais ces résultats ne sont pas intégrés dans les Comptes Officiels, mais présentés en annexes dans ce qu'on appelle "Les Comptes Rapides" : comme leur nom l'indique ces travaux ne constituent qu'une approche largement approximative et les résultats présentés ne doivent, disent leurs auteurs, être considérés que comme des ordres de grandeur. Soulignons en conclusion qu'il existe naturellement des travaux et études sérieuses qui publient plus ou moins régulièrement des évaluations solides et bien représentatives du revenu moyen par travailleur en agriculture et qui peuvent être utilisés en vue d'effectuer des comparaisons avec d'autres secteurs ; il s'agit d'études extérieures à la Comptabilité Nationale proprement dite.

ANNEXE - LES EXPLOITATIONS PERENNES

Le calcul de l'évolution du RBA ou RNA par exploitation aboutit généralement à majorer la croissance du revenu des exploitations qui restent en place si l'on ignore un processus original et spécifique au secteur agricole (qui n'a d'ailleurs attiré l'attention que depuis quelques années) à savoir la liaison dans le temps entre exode rural et progression des revenus. Ce mécanisme purement comptable est la résultante des variations relatives de la moyenne générale et de la moyenne catégorielle dans une population en déclin numérique et il se traduit de la manière suivante : le revenu par classe de chaque exploitation augmente toujours moins que le revenu moyen calculé pour l'ensemble des exploitations.

Il en est ainsi parce que les exploitations qui disparaissent chaque année ont très probablement un revenu très nettement inférieur au revenu moyen de l'ensemble ; il convient donc de tenir compte de leur plus faible poids économique et de calculer non pas la variation du revenu moyen de toutes les exploitations, ce qui entraînerait une surestimation systématique, mais des seules exploitations qui subsistent entre les deux périodes de référence (qu'on appelle justement les "pérennes") à l'exclusion des exploitations disparues entre temps. Ceci revient à comparer le revenu des exploitations existantes l'année n au revenu qu'elles avaient l'année n - 1 : cette approche à champ constant est nettement préférable car elle permet de saisir mieux la moyenne des évolutions individuelles.

Un petit exemple arithmétique simple n'est sans doute pas inutile pour mettre en évidence ce phénomène statistique souvent surprenant pour le profane mais familier à ceux qui connaissent bien l'effet de structure des indices.

Soit une agriculture nationale qui se compose de deux grandes catégories, l'une moderne et compétitive (A), l'autre attardée et sous productive (a) ; supposons que le schéma de formation et de répartition du Revenu par classes soit le suivant :

	Nbre d'exploitations (en milliers)	Revenu agricole en valeur (en millions)
A	400	400
a	600	300
Total	1000	700

Admettons que la croissance de la production nette et donc du revenu soit de 2 %, que le progrès technique entraîne une diminution de 5 % du nombre des entreprises, que, ce qui est logique, celles qui disparaissent soient les moins rentables et qu'alors la part de la seconde agriculture ne représente plus que 40,5 % du revenu global. Calculer, pour l'ensemble et par classe, la hausse en % du revenu par unité de production.

## Livraisons de l'agriculture - Année 1981

## Production totale de la branche agriculture - Année 1981

(Valeur en millions de francs)

Blé tendre	19 308
Blé dur	608
Orge	5 404
Avoine	377
Mais	7 414
Autres céréales	394
<b>CEREALES</b>	<b>33 505</b>
Pommes de terre	2 409
Légumes frais	11 067
Légumes secs	411
Fruits	7 698
<b>FRUITS ET LEGUMES</b>	<b>21 585</b>
Betteraves industrielles	5 973
Oléagineux	2 872
Tabac	789
Autres plantes industrielles	309
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>9 943</b>
Vins courants	7 718
Vins de qualité	10 562
<b>VINS</b>	<b>18 280</b>
Plants de pépinières	1 668
Fleurs et plantes	3 883
Autres produits végétaux	324
<b>AUTRES PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>5 875</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>89 188</b>
Gros bovins	25 734
Veaux	8 961
Porcins	14 631
Equins	332
Ovins et caprins	3 942
<b>BETAIL</b>	<b>53 600</b>
Volailles	10 684
Animaux divers	3 831
<b>AUTRES ANIMAUX</b>	<b>14 515</b>
Lait	35 764
Oeufs	5 579
Produits animaux divers	271
<b>PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>41 614</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>109 729</b>
<b>TOTAL PRODUITS AGRICOLES</b>	<b>198 917</b>

Livraisons	198 917
Variation des stocks	- 2 856
Biens d'investissement	+ 2 665
Production finale	198 726
Intraconsommation	34 468
Production totale	233 194

## Consommations intermédiaires de la branche agriculture - Année 1981

Produits agricoles	35 738
Aliments des animaux	33 026
Engrais	19 126
Produits pétroliers	6 038
Produits de protection des cultures	9 607
Entretien des bâtiments	3 203
Entretien du matériel	9 374
Dépenses vétérinaires	4 505
Autres biens	9 519
Autres services	4 516
<b>Total hors produits agricoles</b>	<b>98 914</b>
<b>TOTAL</b>	<b>134 652</b>
T.V.A. déductible	7 503
<b>TOTAL hors T.V.A. déductible</b>	<b>127 149</b>



**Compte de production de la branche agriculture  
Année 1981**

Production totale	233 194
Consommations intermédiaires	127 149
Valeur ajoutée brute	106 045
Valeur ajoutée brute des livraisons	106 236

**Compte d'exploitation de la branche agriculture  
Année 1981**

<b>Ressources</b>	
Valeur ajoutée brute	106 045
Subventions d'exploitation	6 858
<b>TOTAL</b>	<b>112 903</b>
<b>Emplois</b>	
Salaires	12 588
Cotisations sociales	3 916
Impôts	928
Excédent brut d'exploitation (EBE)	95 471
<b>TOTAL</b>	<b>112 903</b>
EBE des livraisons	95 662

**Compte de revenu de la branche agriculture  
Année 1981**

(Valeur en millions de francs)

<b>Ressources</b>	
EBE des livraisons	95 662
Indemnités d'assurances	1 491
Prestations sociales	10 836
<b>TOTAL</b>	<b>107 989</b>
<b>Emplois</b>	
Intérêts	9 013
Fermages et métayages « nets »	4 422
Primes d'assurances	2 757
Impôts	4 701
Cotisations sociales	7 842
Revenu brut agricole	79 254
<b>TOTAL</b>	<b>107 989</b>

Consommation de capital fixe	25 742
Revenu net agricole	53 512

**- Evolution du revenu de la branche agriculture  
Année 1981 -**

(Evolution annuelle en %)

	Revenu (I)	Nombre d'exploit. ou d'UTA (1) familiales (II)	Revenu moyen (III) = (I)/(II)	Revenu moyen en frs de l'an. précéd. (IV) = (III)/(V)
a. Revenu brut	9,1	- 1,8	11,1	- 0,4
b. Revenu net	7,1	- 1,8	9,1	- 2,2
c. Revenu brut des exploitations à temps complet	8,8	- 1,9	10,9	- 0,5
d. Revenu brut par UTA (1) familiale	9,1	- 1,8	11,1	- 0,4
e. Revenu brut des exploitations pérennes	///	///	///	- 1,2
Prix du produit intérieur brut marchand (V) : 11,5				

(1) UTA : Unité de Travail Annuel. Ne concerne que la ligne d.

**F.B.C.F. et amortissements totaux (1)****Plantations**

(Millions de francs)

Année	Prix constants 1970		Prix courants		Prix courants	
	F.B.C.F.	Amortissements	F.B.C.F.	Amortissements	F.B.C.F.	Amortissements
1970	7 655	6 752	7 655	6 752	673	808
1971	8 996	6 951	9 694	7 514	834	915
1972	9 672	7 160	11 059	8 146	1 047	1 005
1973	10 231	7 416	12 641	9 097	1 455	1 164
1974	10 630	7 693	15 151	10 981	1 779	1 466
1975	9 214	7 922	14 798	12 748	1 443	1 518
1976	9 263	8 099	16 397	14 447	1 319	1 755
1977	8 396	8 243	16 167	16 027	890	1 888
1978	9 092	8 357	19 096	17 729	1 165	2 097
1979	9 125	8 465	21 350	20 045	1 652	2 465
1980	8 752	8 529	23 078	22 699	1 908	2 783
1981	8 516	8 549	26 210	25 742	2 311	3 160

(1) La F.B.C.F. totale inclut la F.B.C.F. en bétail (variation du cheptel) qui ne donne pas lieu à amortissements.

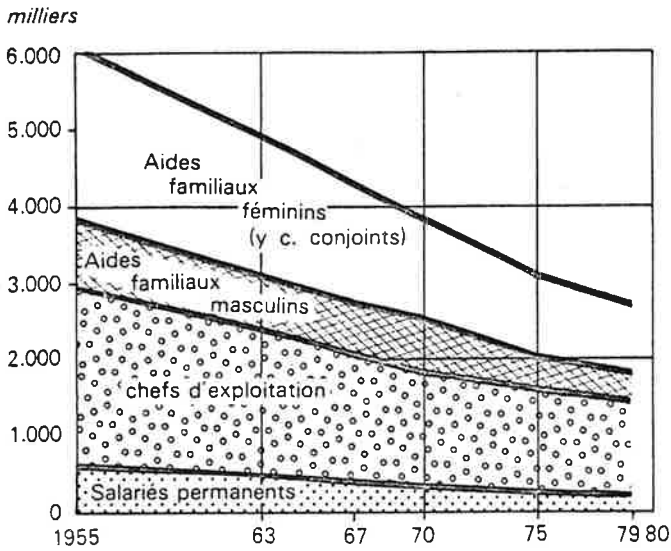
**Prix courants****Bâtiments**

Année	Capital brut	Capital net	Amortissements	Sorties	F.B.C.F.
1970	57 623	32 530	1 558	1 203	2 362
1971	62 309	35 334	1 689	1 277	2 389
1972	67 071	38 108	1 829	1 356	2 897
1973	75 833	43 300	2 070	1 512	2 954
1974	86 942	49 711	2 380	1 712	3 429
1975	102 334	58 588	2 797	1 994	3 322
1976	115 130	65 653	3 152	2 240	3 843
1977	127 446	72 433	3 495	2 479	4 444
1978	141 284	80 114	3 881	2 756	5 101
1979	160 419	90 842	4 412	3 132	5 935
1980	185 589	105 022	5 105	3 637	6 660
1981	208 414	117 766	5 729	4 096	7 176

**Matériel**

1970	42 014	23 678	4 386	3 350	5 384
1971	47 366	26 523	4 910	3 814	5 688
1972	51 377	28 503	5 312	4 145	6 634
1973	56 934	31 519	5 863	4 646	7 607
1974	69 570	38 668	7 135	5 671	9 431
1975	83 305	46 522	8 433	6 677	9 579
1976	94 608	52 294	9 540	7 656	10 780
1977	106 523	58 339	10 644	8 730	10 983
1978	118 007	63 675	11 751	9 908	12 635
1979	133 245	71 251	13 168	11 387	13 788
1980	151 353	80 206	14 811	13 065	14 630
1981	174 091	91 108	16 853	15 289	16 314

**POPULATION ACTIVE AGRICOLE SELON LE STATUT**



Source : SCEES.

**Population active agricole selon le statut**

	1955	1970	1975	1979
<i>milliers de personnes</i>				
Chefs d'exploitation	2.284	1.588	1.331	1.262
Aides familiaux	3.223	1.924	1.502	1.192
Salariés permanents	628	335	253	233
Ensemble actifs	6.136	3.847	3.086	2.687
<i>taux annuel moyen de variation (%)</i>				
Chefs d'exploitation	- 2,4	- 3,5	- 1,3	
Aides familiaux	- 3,4	- 4,8	- 5,6	
Salariés permanents	- 4,1	- 5,5	- 2,0	
Ensemble actifs	- 3,1	- 4,3	- 3,4	

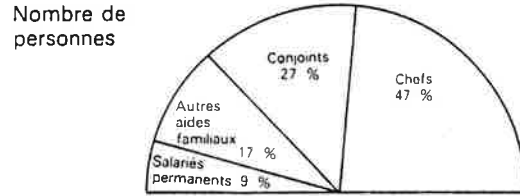
Source : SCEES - Recensements et enquêtes de structures agricoles.

**Actifs familiaux selon leur temps de travail**

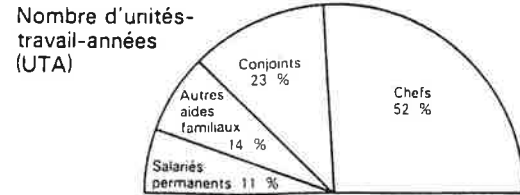
	1963	1970	1975	1979
<i>milliers</i>				
Temps complet				
Chefs d'exploitation	1.137	899	683	697
Aides familiaux masculins	399	216	148	137
Aides familiaux féminins	122	59	38	77
Ensemble	1.658	869	683	1.174
Temps partiel				
Chefs d'exploitation	762	689	648	566
Aides familiaux masculins	366	334	280	200
Aides familiaux féminins	1.634	1.316	1.036	777
Ensemble	2.762	2.339	1.964	1.543
<b>Total actifs familiaux</b>	<b>4.420</b>	<b>3.513</b>	<b>2.833</b>	<b>2.454</b>

Source : SCEES - Recensements et enquêtes de structures agricoles.

**POPULATION ACTIVE AGRICOLE SELON LE STATUT EN 1979**



**TRAVAIL FOURNI SUR LES EXPLOITATIONS EN 1979**



Source : SCEES - Recensement général de l'Agriculture.

**NOMBRE D'UNITÉS-TRAVAIL-ANNÉES (UTA) (et taux annuel moyen de variation)**

	1970 (*)	1975	1979
Chefs d'exploitation	1.134	959	921
	- 3,3 %	- 1,0	
Conjoints	445	316	404
	- 6,6 %	+ 6,3 %	
Autres aides familiaux	414	390	257
	- 1,2 %	- 9,9 %	
<b>Total actifs familiaux</b>	<b>1.993</b>	<b>1.665</b>	<b>1.581</b>
	- 3,5 %	- 1,3 %	
Salariés permanents	280	218	199
	- 4,9 %	- 2,3 %	
<b>Total UTA</b>	<b>2.273</b>	<b>1.883</b>	<b>1.780</b>
	- 3,7 %	- 1,4 %	

(\*) En 1970, la mesure du temps de travail est différente, pour les personnes effectuant au moins 1/2 temps.

Source : SCEES.

**CHEFS D'EXPLOITATION AYANT UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE**

	1963	1970	1975	1979
<i>milliers de personnes</i>				
Principale	287 (*)	262	209	207
Secondaire	57 (*)	90	60	74
Ensemble	344	352	269	282
<i>% par rapport à l'ensemble de chefs</i>				
Principale	15 (*)	16	16	16
Secondaire	3 (*)	6	4	6
Ensemble	18	22	20	22

(\*) Estimation.

Source : SCEES - Recensements et enquêtes de structures agricoles.

Source : GRAPH'AGRI 82

## EVOLUTION DES AGRICULTEURS AUX RECENSEMENTS DE 1954, 1962, 1968 ET 1975

	<i>Effectifs (en milliers)</i>				<i>Taux annuel de variation (%)</i>		
	<i>1954</i>	<i>1962</i>	<i>1968</i>	<i>1975</i>	<i>1954/62</i>	<i>1962/68</i>	<i>1968/75</i>
CHEFS D'EXPLOITATIONS							
- Hommes	1 636	1 446	1 227	959	- 1,5	- 2,7	- 3,5
- Femmes	280	230	168	188	- 2,4	- 5,1	+ 1,6
TOTAL	1 916	1 676	1 395	1 147	- 1,7	- 3,0	- 2,8
AIDES FAMILIAUX							
- Hommes	684	406	298	125	- 6,3	- 5,0	-11,7
- Femmes	1 366	962	771	379	- 4,3	- 3,6	- 9,6
TOTAL	2 050	1 368	1 069	504	- 4,9	- 4,0	-10,2
SALARIES							
- Hommes	987	731	524	332	- 3,7	- 5,4	- 6,3
- Femmes	174	95	60	44	- 7,3	- 7,4	- 4,3
TOTAL	1 161	826	584	376	- 4,2	- 5,6	- 6,1
dont étrangers :	119	92	80	70			
(part des étrangers dans les salariés agricoles)	10,2 %	11,1 %	13,7 %	18,5 %			
<u>E N S E M B L E</u>							
- Hommes	3 307	2 583	2 049	1 416	- 3,0	- 3,8	- 5,1
- Femmes	1 820	1 287	999	611	- 4,2	- 4,1	- 6,8
TOTAL	5 127	3 870	3 048	2 027	- 3,5	- 3,9	- 5,7
Population active totale ayant un emploi	18947,5	19055,5	20002,2	20943,9			
Population agricole/pop.active totale	27,06 %	20,30 %	15,24 %	9,68 %			

## EXPLOITATIONS

Une exploitation agricole est une unité de production atteignant une certaine dimension, soit un hectare de superficie agricole utile, soit vingt ares de cultures spécialisées, soit d'autres seuils de production ou de commercialisation (1 vache laitière, 10 ares de vignes AOC, etc.). Il résulte de cette définition qu'une proportion importante d'exploitations recensées par la statistique (environ 31 % en 1979) sont des entreprises de très petite dimension n'assurant pas l'emploi d'un actif à temps complet.

### Nombre et surface des exploitations selon la taille SAU en 1979

Taille SAU (ha)	Exploitations		SAU	
	Milliers	%	Milliers ha	%
Moins de 5	357	29	677	2
5-20	410	33	4.778	16
20-50	348	27	10.961	37
50-100	114	9	7.685	26
100 et plus	35	2	5.396	19
<b>Ensemble</b>	<b>1.262</b>	<b>100</b>	<b>29.496</b>	<b>100</b>

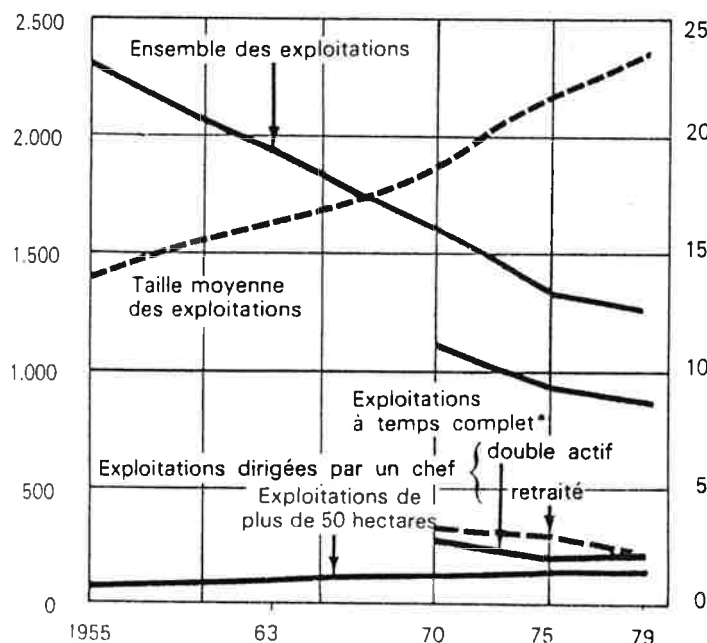
### NOMBRE D'EXPLOITATIONS (et taux annuels moyens de variation)

	1955	1963	1970	1975	1979
	<i>milliers et % annuels moyens</i>				
Ensemble des exploitations	2.307	1.933	1.588	1.370	1.262
		- 2,2%	- 2,8%	- 2,9%	- 2,0%
Exploitations à temps complet*	...	...	1.101	941	865
		...	...	- 3,1%	- 2,1%
Exploitations dirigées par :					
- un retraité	...	...	269	209	208
- un double actif	...	...	335	289	227
Exploitations de plus de 50 ha	96	98	120	139	149
		+ 0,4%	+ 2,9%	+ 3,0%	+ 1,8%

### NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET TAILLE MOYENNE

milliers d'exploitations

hectares



\* Exploitations à temps complet : exploitations employant au moins une Unité Travail Annuelle (1 UTA), c'est-à-dire l'équivalent d'un actif agricole à temps complet.

PLACE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A TEMPS COMPLET  
DANS L'AGRICULTURE FRANCAISE

---

L'agriculture à temps complet regroupe les exploitations employant au moins 1 UTA. Au niveau national 2 exploitations sur 3 peuvent être considérées à temps complet. Elles mobilisent une part prépondérante des facteurs de production et assurent environ 90 % des flux productifs de l'ensemble. L'exploitation à temps complet compte en moyenne 32 ha contre 5 ha pour celle à temps partiel.

Données sur l'importance et les caractéristiques (en 1979-80)

Ensemble des exploitations	1 263 000	
dont celles à temps complet	865 000	soit 68,5 %
Nombre total d'UTA familiales	1 581 000	
dont à temps complet	1 427 000	soit 90,3 %
Ensemble de la SAU	29 496 000 ha	
dont surface des exploitations à temps complet	27 333 000 ha	soit 92,7 %

Part de l'agriculture à temps complet dans les agrégats des Comptes Nationaux.

Production Agricole Finale	91,5 %
Consommations intermédiaires	94,5 %
Valeur ajoutée	89,7 %
R.B.A.	87,1 %

---

Sources. D'après Cahiers de Statistique Agricole. mars-avril 1982.

## CHAPITRE 2. LES TRAITS FONDAMENTAUX CARACTERISANT L'EVOLUTION DES FLUX AGRICOLES

Si nous observons bien les statistiques depuis une vingtaine d'années, on est tenté, au moyen de quelques coefficients-clés de repérer puis d'interpréter les principales tendances à long terme qui caractérisent le mieux l'évolution de l'agriculture au sein du système productif français. Néanmoins avant de formuler tout diagnostic, insistons pour dire qu'il serait vain de vouloir résumer la situation à l'aide d'un seul chiffre même convenablement choisi car il importe de travailler avec plusieurs critères et indices et de multiplier les approches pour bien cerner les réalités du secteur agricole : dans ce domaine en effet, et peut-être plus qu'ailleurs, il est souvent périlleux de manier des données globales ou des moyennes générales sans s'interroger sur leur exacte portée. Les comparaisons temporelles internes à l'agriculture ne soulèvent pas trop de difficultés car la plupart des séries sont homogènes ou bien raccordées mais par contre dans les confrontations entre statistiques agricoles et extra-agricoles il y a des écueils à éviter si l'on ne veut pas tomber dans le piège de conclusions hâtives, surprises ou paradoxales. Ces précautions prises essayons très brièvement de dégager l'essentiel.

### Section 1. Le déclin relatif de l'agriculture

Dans tous les pays on a observé que la croissance économique prolongée s'accompagne du recul de la place de l'agriculture dans la nation : le taux d'expansion de la production agricole brute est toujours nettement inférieur à celui du Produit Intérieur Brut, si bien que malgré une augmentation en valeur absolue, la part du secteur agricole diminue sans cesse dans le produit national (cf. statistiques). Cette évolution peut s'expliquer de multiples façons mais elle est surtout la résultante du jeu simultané du comportement des consommateurs et du fonctionnement des marchés.

- D'une part l'agriculture vise à satisfaire une demande qui ne s'accroît que modestement : il y a sans doute à cette règle un certain nombre d'exceptions mais dans l'ensemble l'agriculture subit la dure "loi d'airain" d'une faible élasticité de la demande aussi bien en ce qui concerne les prix que les revenus. Conformément à la loi d'ENGEL, les ménages consacrent un pourcentage sans cesse restreint de leur budget aux denrées alimentaires de telle sorte que, même en tenant compte de la croissance démographique, la demande agricole augmente relativement peu. Il suffit pour s'en convaincre de consulter l'importance décroissante de la consommation alimentaire dans le total des dépenses de consommation et corrélativement les différences de rythme d'élévation du volume de la demande (cf. statistiques).

Selon les modalités de calcul l'élasticité-revenu apparente de la demande en biens alimentaires oscille aux environs de 0,40 mais l'élasticité "au niveau de la ferme", c'est-à-dire concernant les produits agricoles bruts courants élaborés par notre agriculture, est nettement moindre et se situe, selon les économètres, aux alentours de 1/4 ; ceci s'explique en raison de nombreuses catégories de produits à forte élasticité mais sans rapport direct avec le secteur agricole national tels que les produits exotiques ou de luxe importés, les poissons et crustacés, les eaux minérales et jus de fruits, etc...

- D'autre part, la fraction de la valeur des dépenses alimentaires qui revient aux producteurs agricoles s'amenuise constamment car les produits alimentaires vendus au détail incorporent de plus en plus une valeur imputable aux stades de transformation et de distribution qui échappe donc à la branche agricole au profit des IAA et activités commerciales d'aval. C'est ainsi qu'en 1960 quand la ménagère achetait pour 100 F de produits alimentaires, 49 F revenaient à l'agriculteur sous forme de valeur ajoutée, en 1980, il n'en reçoit plus que 32 F : en vingt ans il a perdu environ le tiers !

Au total, en cumulant deux mécanismes qui "grignotent" régulièrement la marge restant aux agriculteurs il ne faut pas s'étonner que dans ces conditions la valeur du produit agricole net décroisse inévitablement au sein du Revenu National.

### Section 2. L'industrialisation de l'agriculture.

Elle comporte deux aspects concomitants :

- Commercialisation croissante en amont de la branche.

Pour se moderniser et mettre en oeuvre le progrès technique l'agriculture applique des méthodes industrielles et achète à l'extérieur des quantités de plus en plus massives d'approvisionnements et s'intègre ainsi dans le circuit des échanges inter-branches. C'en est bien fini de l'autarcie paysanne puisque l'on assiste au contraire à une emprise exercée par l'amont au moyen de la contractualisation et de l'intégration de la production. C'est pourquoi les dépenses courantes d'exploitation progressent beaucoup plus vite que les recettes brutes si bien qu'en pourcentage la valeur ajoutée diminue, processus qui là encore contribue à réduire la valorisation de l'agriculture dans le processus productif. (cf. statistiques des consommations intermédiaires et graphiques annexes).

- L'utilisation intensive de capital fixe,

L'essor de la production agricole n'a pu se réaliser que grâce à une inlassable substitution du capital au travail que l'on perçoit dans la forte croissance du coefficient de capital et de l'élévation de l'équipement par travailleur à tel point que l'on a pris l'habitude, de ce point de vue, de comparer l'agriculture à une industrie lourde.

### Section 3. La détérioration des résultats économiques.

Concentrons notre attention sur le Revenu Agricole qui est par nature le critère ultime de mesure de la rentabilité de la branche. Les aléas climatiques de la production, les variations plus ou moins brutales des prix agricoles impriment inévitablement quelques saccades à l'évolution des gains soutirés de l'activité agricole mais nous allons voir à quel point se révèle vérifié le dicton populaire des campagnes "l'agriculture ne paye point... ou ne paye plus".

- Glissement des marges bénéficiaires d'exploitation.

Tant que l'agriculture est demeurée très artisanale le rendement économique était à peu près constant et les rapports "tenaient" bien : on l'observe d'ailleurs encore au début des années soixante puis la généralisation



du progrès technique et l'intensification vont faire lentement mais irrémédiablement fléchir les marges et le processus s'accroîtra avec la récente crise : il faut de plus en plus de valeur ajoutée pour secréter du revenu. En 20 ans le taux de marge brute a perdu en moyenne environ 10 points (de 80 % à 70 %) alors que le taux de marge nette en a perdu le double (cf. tableau statistique).

- Stagnation en valeur réelle du Revenu Agricole.

Malgré la progression des quantités produites, l'examen attentif des Comptes de l'Agriculture révèle la tendance à long terme d'un revenu à pouvoir d'achat stationnaire. L'habitude de voir régulièrement progresser le RBA en valeur nominale, c'est-à-dire en francs courants, dissimule une stagnation du revenu exprimé en termes réels, c'est-à-dire une fois l'inflation éliminée : pour ce on utilise comme déflateur l'indice obtenu à partir de la croissance générale des prix du PIB, procédure courante des experts de l'INSEE.

Au vu de l'ensemble des chiffres de la dernière colonne du tableau statistique ainsi forgé (cf. annexes) on ne peut qu'être frappé, en dépit de quelques sautes accidentelles, par la stabilité du Revenu exprimé ici en francs 59. On note certes que deux années (1972 et 73) s'écartent nettement du "trend" car elles ont bénéficié d'une conjoncture extrêmement favorable de bonnes récoltes et de prix européens revalorisés. Mais ces deux "exceptions" sont rapidement annulées par les deux années suivantes qui ont été au contraire marquées par un renchérissement considérable des coûts, les deux dernières années étant de loin les plus néfastes. Si l'on souhaite caractériser la série, le RBA moyen est de 22 735 MF. en francs constants; en valeur réelle l'agriculture française obtient de nos jours à peine le même revenu, en niveau tendanciel, qu'il y a vingt ans !

---

# EVOLUTION DE LA BRANCHE AGRICOLE DANS L'ECONOMIE FRANCAISE

(en millions de francs courants)

ANNEES	Valeur ajoutée par l'agriculture	Valeur ajoutée toutes branches ou P.I.B.	Agriculture/PIB en %
1949	13 190	81 006	16,28
50	14 900	93 656	15,90
51	16 750	113 750	14,72
52	18 670	133 538	13,98
53	18 430	138 618	13,29
54	19 020	146 298	13,00
55	19 310	156 564	12,33
56	20 035	172 952	11,58
57	20 740	194 370	10,67
58	25 970	224 037	11,59
59	25 448	252 959	10,06
60	30 109	280 102	10,75
61	28 848	305 534	9,44
62	33 737	340 366	9,91
63	34 537	380 866	9,07
64	33 632	422 008	7,97
65	36 083	454 838	7,93
66	37 460	492 114	7,61
67	40 008	534 254	7,49
68	40 317	574 106	7,02
69	42 841	648 383	6,60
70	46 810	731 077	6,40
71	49 610	872 433	5,68
72	59 497	981 115	6,06
73	70 038	1 114 200	6,28
74	66 116	1 278 302	5,17
75	68 347	1 450 932	4,71
76	75 053	1 669 308	4,49
77	81 865	1 870 341	4,37
78	89 953	2 128 162	4,23
79	102.765	2 430 619	4,22
80	99.997	2 758 655	3,62
81	106.045	3 054 419	3,43

Sources : 1949-1959 -Collections de l'INSEE.Série C n°13. Les comptes des années 49-59. page 48.

1959-1970 -Collections de l'INSEE.Série C n°s 67-68. Rétropolation des comptes nationaux dans le nouveau système de CN. page 86 et 87.

-Collections de Statistique Agricole.Série rétrospective des Comptes de l'Agriculture. n°152 juillet 1977. p.40

A partir de 1971. Comptes annuels de la Nation et de l'Agriculture.

### Evolution de la part de la valeur ajoutée brute dans le Produit Intérieur Brut marchand

unité : milliard de francs

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Produit Intérieur Brut marchand	697,9	777,3	875,2	993,8	1 134,4	1 278,5	1 473,5	1 649,4	1 870,8	2 134,4	2 407,4	2 687,9
Valeur ajoutée brute de la branche agriculture	46,8	49,6	59,5	70,0	66,1	68,1	74,7	80,6	89,4	102,2	99,9	106,0
Part de la valeur ajoutée brute dans le PIB marchand en %	6,7	6,4	6,8	7,0	5,8	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,1	3,9

Sources : Comptes de l'Agriculture 1981.

*Principales séries concernant l'agriculture depuis 20 ans*

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1959 (2)
Production :												
En millions de francs courants.....	15 312	17 466	20 088	22 185	22 293	23 340	24 216	24 439	27 188	32 727	33 042	34 401
En millions de francs 1963 (1).....	29 277	33 376	32 708	33 362	35 897	38 230	38 803	36 203	39 099	39 607	41 310	41 310
Consommations intermédiaires :												
En millions de francs courants.....	3 414	3 767	4 572	5 259	5 476	5 673	6 056	6 556	7 347	8 239	9 129	9 261
En millions de francs 1963 (1).....	6 396	6 755	6 836	6 897	7 297	8 308	8 889	9 281	9 819	10 192	10 518	10 518
Valeur ajoutée brute :												
En millions de francs courants.....	11 898	13 699	15 516	16 926	16 817	17 667	18 160	17 883	19 841	24 488	23 913	25 140
En millions de francs 1963 (1).....	22 881	26 621	28 872	26 465	28 600	29 922	29 914	26 922	29 280	29 415	30 792	30 792
Valeur ajoutée en francs 1963												
P.I.B. (en %).....	12,82	13,82	12,63	12,63	13,24	13,14	12,39	10,61	10,85	10,62	10,79	10,79
Exportations :												
En millions de francs courants.....	570	1 286	1 331	1 205	1 239	1 090	1 358	1 119	1 545	1 379	1 484	1 325
En millions de francs 1963 (1).....	649	1 493	1 517	1 371	1 422	1 468	1 879	1 259	1 690	1 301	1 343	1 343
Importations :												
En millions de francs courants.....	1 600	2 310	2 430	2 979	2 686	2 169	2 273	3 161	3 100	3 932	3 603	3 491
En millions de francs 1963 (1).....	2 472	3 750	3 675	3 984	3 833	3 331	3 594	4 173	3 860	4 196	4 074	4 074
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1975
Production :												
En millions de francs courants.....	38 332	38 473	44 736	47 559	48 303	51 643	54 016	58 342	61 551	65 145	73 153	96 384
En millions de francs 1963.....	45 024	44 189	47 616	47 559	48 968	51 558	51 529	55 435	57 715	56 465	59 349	67 658
Consommations intermédiaires :												
En millions de francs courants.....	9 780	10 529	12 071	12 915	14 249	15 342	16 521	17 947	19 545	21 208	23 885	35 655
En millions de francs 1963.....	10 885	11 309	12 425	12 915	13 938	14 741	15 681	16 793	17 563	18 125	19 320	25 792
Valeur ajoutée brute :												
En millions de francs courants.....	28 552	27 944	32 665	34 644	34 054	36 301	37 495	40 395	42 006	43 937	49 268	60 729
En millions de francs 1963.....	34 139	32 880	35 191	34 644	35 030	36 817	35 848	38 642	40 152	38 340	40 029	41 866
Valeur ajoutée en francs 1963												
P.I.B. (en %).....	11,12	10,15	10,15	9,40	8,88	8,90	8,18	8,40	8,35	7,40	7,28	5,74
Exportations :												
En millions de francs courants.....	1 728	2 194	2 208	2 939	3 669	4 194	4 391	4 364	5 452	7 397	7 602	11 067
En millions de francs 1963.....	1 752	2 379	2 165	2 939	3 566	3 784	3 932	4 042	5 292	6 631	6 228	8 215
Importations :												
En millions de francs courants.....	3 680	3 716	4 370	4 222	4 468	4 470	4 733	4 455	4 144	5 195	5 773	6 519
En millions de francs 1963.....	4 160	4 103	4 488	4 222	4 611	4 456	4 551	4 296	3 993	4 714	4 914	5 012

(1) De 1949 à 1958 les séries en millions de francs 1956 ont été utilisées et le raccord a été fait avec la base 1962 pour l'année 1959 en million de francs 1963.

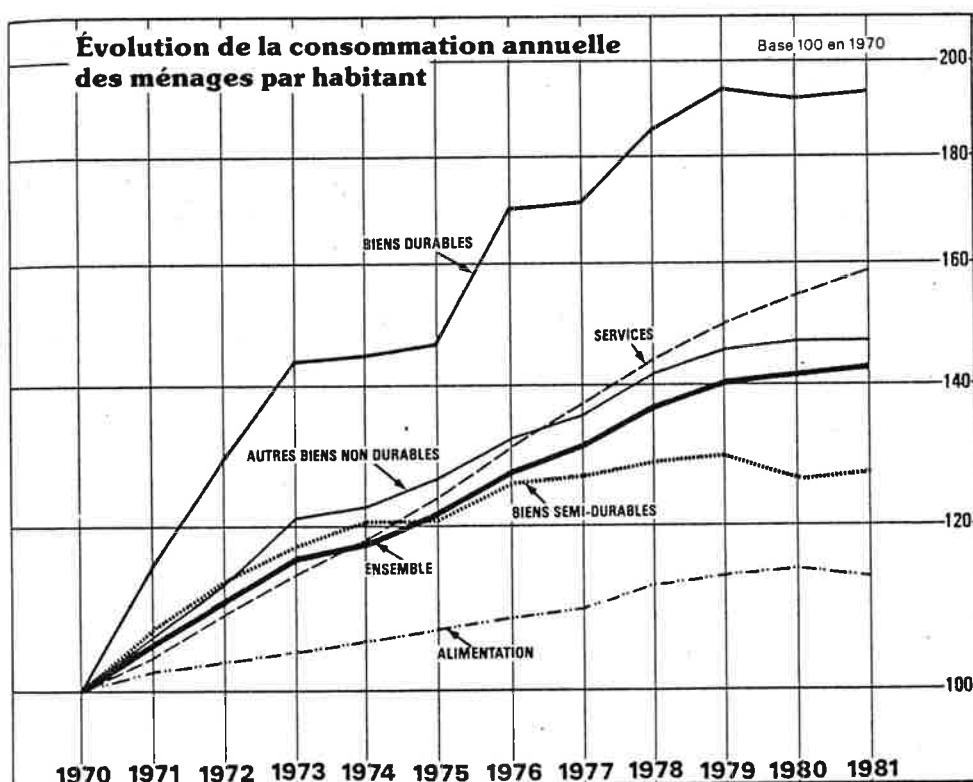
(2) A partir de 1959, en base 1962.

Sources : Rapport technique sur les projections du VI<sup>e</sup> Plan. Collections INSEE. C n.º 24.

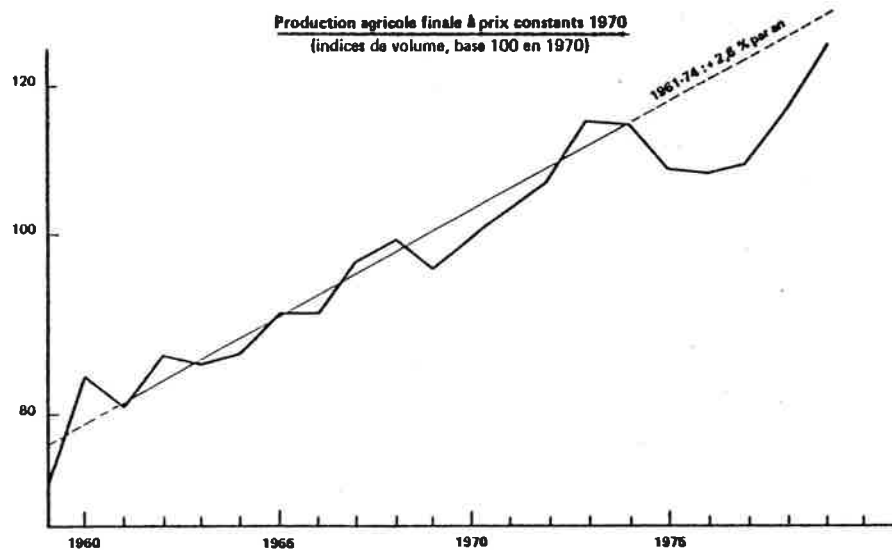
## Évolution de la consommation des ménages par groupes de produits

	Consommation en millions de F		Coefficients budgétaires		Variation annuelle en volume (%)				
	1970	1981	1970	1981	1978	1979	1980	1981	Moyenne 1970-1981
1. Produits alimentaires.....	120 192	406 356	25,8	20,2	2,6	1,9	1,1	- 0,3	1,8
1.1. Produits à base de céréales.....	12 175	46 854	2,6	2,3	2,4	0,5	0,8	0,1	1,8
1.2. Légumes et fruits frais.....	14 479	40 661	3,1	2,0	3,8	- 3,4	- 3,5	- 5,0	1,9
1.3. Viande, volaille, œufs, poisson.....	42 484	142 474	9,0	7,1	2,7	2,5	2,4	0,0	2,2
1.4. Produits laitiers, n. c. beurre.....	11 984	50 808	2,6	2,8	2,8	4,4	4,3	2,5	3,7
1.5. Corps gras, y. c. beurre.....	8 596	18 065	1,4	0,9	2,1	1,8	- 0,4	- 2,9	0,8
1.6. Produits d'alimentation divers (a).....	15 486	57 162	3,3	2,8	4,0	4,3	3,4	0,9	3,0
1.7. Boissons.....	16 988	49 732	3,8	2,5	- 0,8	1,1	- 2,9	- 0,9	0,8
2. Énergie.....	30 796	188 470	6,8	9,3	6,7	1,7	- 0,2	- 0,8	4,2
2.1. Chauffage, éclairage et eau.....	16 953	109 065	3,8	9,4	8,3	2,3	- 0,7	- 3,4	4,4
2.2. Carburants et lubrifiants.....	13 843	77 405	3,0	3,9	4,8	1,0	0,5	2,9	4,0
3. Produits industriels.....	152 660	613 121	32,5	30,5	4,4	2,9	- 0,3	1,6	4,5
3.1. Textiles et cuirs.....	47 386	157 044	10,1	7,8	0,7	0,7	- 0,6	3,3	2,1
3.2. Biens durables.....	34 295	166 956	7,3	8,3	8,7	4,9	- 0,8	1,4	7,1
3.2.1. Meubles.....	11 082	62 344	2,3	3,1	5,3	5,0	2,0	0,3	7,8
3.2.2. Équipement ménager.....	6 512	22 225	1,4	1,1	1,2	4,0	- 0,1	0,2	5,0
3.2.3. Automobiles, cycles et motocycles.....	12 780	61 791	2,8	3,1	13,7	4,4	- 6,1	- 0,9	4,5
3.2.4. Matériel électronique ménager.....	3 941	20 596	0,6	1,0	12,4	7,6	7,0	13,5	13,8
3.3. Autres produits manufacturés.....	70 980	289 121	15,1	14,4	4,0	3,0	0,1	0,8	4,5
3.3.1. Quincaillerie.....	5 206	16 229	1,1	0,8	2,0	- 0,1	- 2,9	- 4,2	1,6
3.3.2. Matériel de précision et Industries diverses.....	13 380	68 771	2,9	3,4	5,2	2,8	- 8,1	- 1,0	5,6
3.3.3. Droguerie.....	8 832	35 384	1,8	1,8	1,5	2,5	0,8	0,8	4,0
3.3.4. Papeterie, presse et édition.....	9 870	40 582	2,1	2,0	4,1	2,8	3,3	- 0,6	3,1
3.3.5. Pharmacie.....	11 316	42 833	2,5	2,1	8,4	5,2	6,7	9,0	7,9
3.3.6. Tabac.....	7 017	20 960	1,5	1,1	- 0,2	5,8	2,5	1,4	3,3
3.3.7. Autres produits industriels.....	15 379	64 572	3,2	3,2	3,5	2,3	2,4	- 0,3	3,2
4. Services.....	165 442	803 076	36,3	40,0	5,8	4,8	3,4	3,2	5,2
4.1. Loyers.....	44 408	203 856	9,5	10,1	6,0	4,8	4,5	4,3	5,4
4.2. Services de santé.....	32 344	201 829	6,9	10,1	8,7	8,0	5,8	5,3	7,4
4.3. Transports en commun et P.T.T.....	12 574	64 009	2,7	3,2	7,2	6,8	5,8	4,5	6,4
4.4. Autres services.....	76 116	333 582	16,2	16,6	4,0	2,2	0,9	1,1	3,6
4.4.1. Services des hôtels, cafés et restaurants.....	31 704	136 464	6,7	6,8	2,9	0,9	1,5	0,6	2,4
4.4.2. Autres services marchands.....	39 032	176 455	8,4	8,8	5,5	3,5	0,9	1,8	4,9
4.4.3. Services non marchands.....	5 380	20 663	1,1	1,0	- 0,8	- 1,2	- 2,0	- 2,1	- 0,9
CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS SUR LE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE.....	469 090	2 008 023	100,0	100,0	4,6	3,2	1,5	1,6	4,1

(a) Légumes secs, conserves, sucre, chocolat, café, condiments, potages.

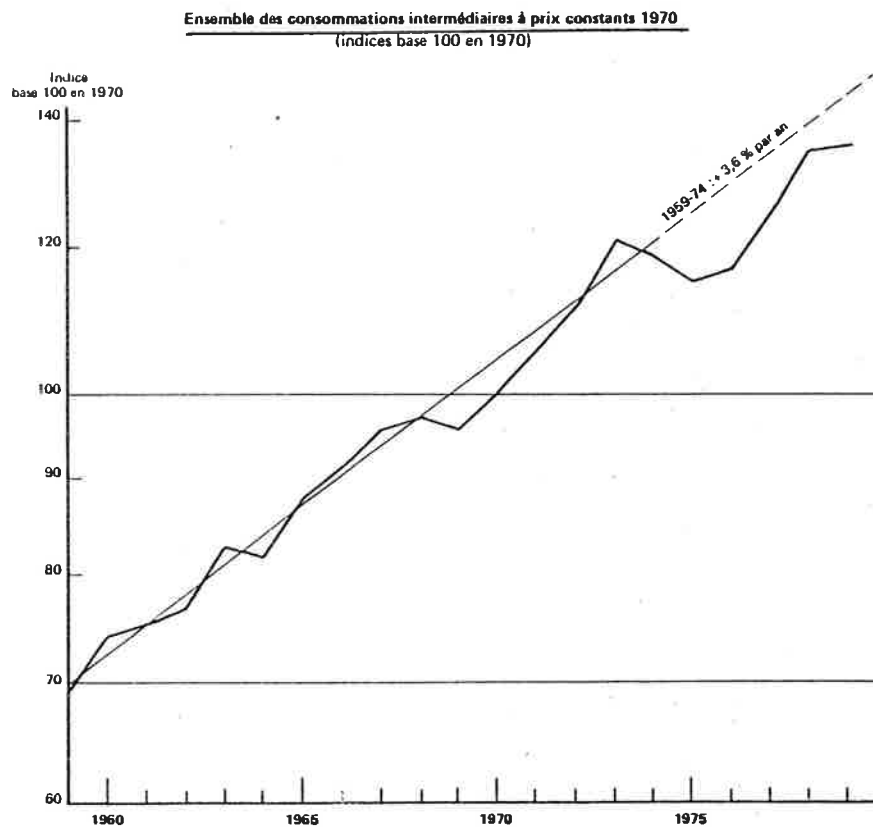


Sources : INSEE. Comptes Nationaux 1981.



**Part des approvisionnements  
dans la valeur de l'output agricole, 1960-77**

Années	Production totale de la branche (en millions de francs courants)	Consommation intermédiaire (en millions de francs courants)	Consommation intermédiaire en % de la production
1960	48.247	18.138	37,59 %
1961	47.406	18.558	39,14 %
1962	55.269	21.532	38,95 %
1963	57.426	22.889	39,85 %
1964	56.605	22.973	40,58 %
1965	61.296	25.213	41,13 %
1966	64.561	27.101	41,97 %
1967	68.778	28.770	41,83 %
1968	70.079	29.782	42,49 %
1969	72.623	29.782	41,00 %
1970	79.773	32.963	41,32 %
1971	86.006	36.396	42,31 %
1972	99.750	40.253	40,35 %
1973	118.218	48.180	40,75 %
1974	124.660	58.544	46,96 %
1975	128.999	60.652	47,01 %
1976	143.959	68.906	47,86 %
1977	159.663	77.798	48,72 %
1978	176 084	86 638	49,20 %
1979	200 219	97 464	48,68 %
1980	211 419	111 798	52,88 %
1981	233 194	127 149	54,52 %



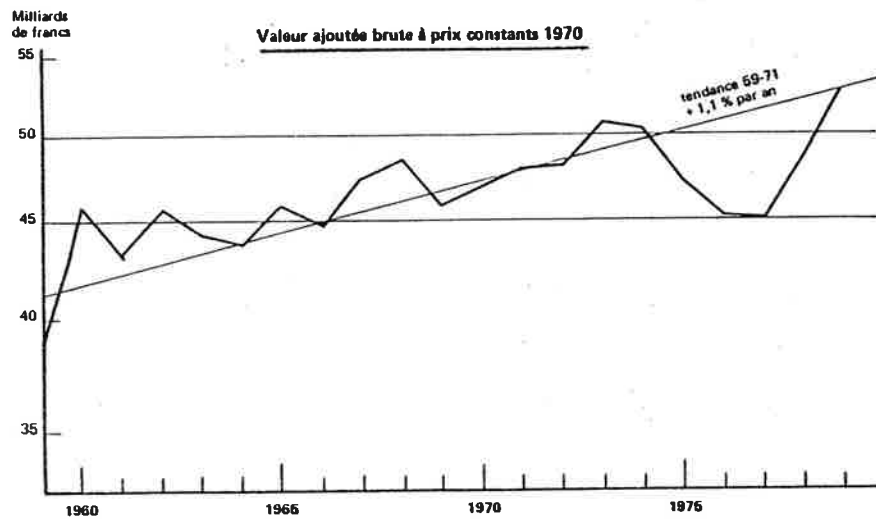
Tous les chiffres de cette étude, non calculés par l'auteur, sont extraits des Comptes de l'Agriculture, série historique : Collections de l'INSEE, série C, n° 48 ; ainsi que Ministère de l'Agriculture, SCEES, Collection de statistique agricole, étude n° 152, juillet 1977. Pour les années toutes récentes : Collections de l'INSEE, série C, n° 66, 1978.

EVOLUTION DE LA MARGE BENEFICIAIRE D'EXPLOITATION  
DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

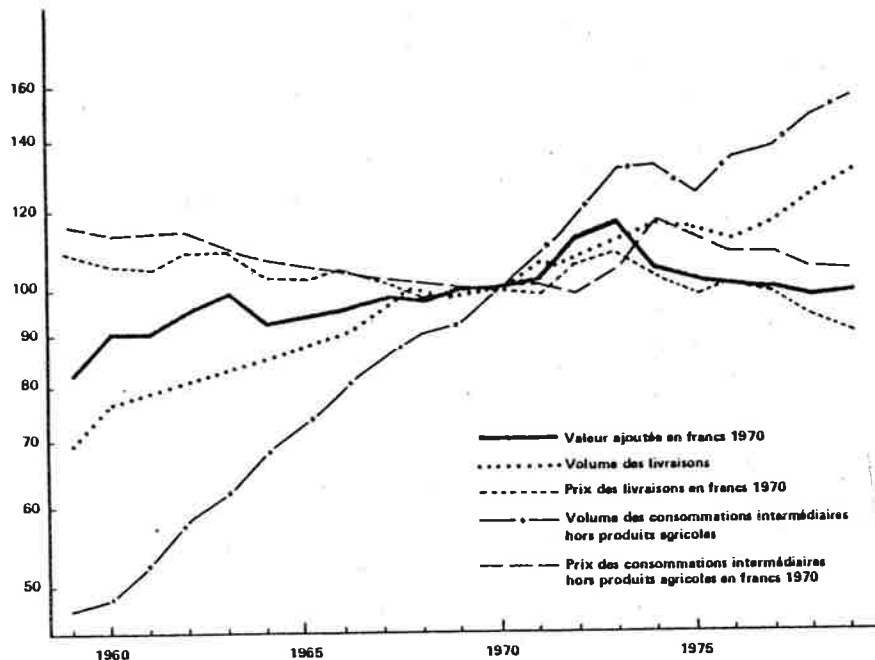
$$\text{Marge d'exploitation} = \frac{\text{RBA hors transferts sociaux (- amortissements)}}{\text{VA des livraisons + subventions}}$$

Années	Marge brute en %	Marge nette en %
1959	77,80	67,02
1960	79,56	69,36
1961	79,35	68,83
1962	80,08	69,77
1963	80,42	70,24
1964	78,50	67,19
1965	78,44	66,93
1966	78,06	66,27
1967	77,96	66,07
1968	77,34	65,00
1969	77,13	64,94
1970	76,81	63,76
1971	77,29	64,00
1972	78,03	65,70
1973	76,90	64,54
1974	75,63	61,26
1975	73,75	58,34
1976	72,59	56,40
1977	71,80	55,11
1978	71,21	53,80
1979	70,64	52,52
1980	68,37	46,21
1981	67,43	44,67
1982		
1983		
1984		
1985		

Sources : Calculs effectués à partir des Comptes de l'Agriculture - Séries historiques. A partir de 1980 Comptes Annuels.



**Livraisons, consommations intermédiaires et valeur ajoutée de l'agriculture**  
Evolution des volumes et des prix (prix relatifs) \*  
(indices base 100 en 1970)



**Valeur réelle du RBA**  
(indépendante du rythme d'inflation)

Années	Revenu agricole brut (en millions de francs courants)	Taux annuel de hausse du niveau général des prix	Indice déflateur base 100 en 1959	Revenu agricole brut (en millions de francs constants)
1960	22.216	3,0 %	103	21.569
1961	22.911	2,8 %	105,9	21.638
1962	25.299	4,0 %	110,1	22.974
1963	27.952	5,3 %	115,9	24.105
1964	26.349	3,7 %	120,2	21.912
1965	27.473	2,4 %	123,1	22.312
1966	28.552	2,8 %	126,6	22.556
1967	30.055	2,7 %	130,0	23.119
1968	30.545	4,1 %	135,3	22.571
1969	33.382	6,6 %	144,2	23.140
1970	34.808	5,1 %	151,6	22.958
1971	38.098	5,6 %	160,1	23.795
1972	44.863	6,2 %	170,0	26.385
1973	48.980	7,3 %	182,4	26.847
1974	50.062	10,8 %	202,1	24.771
1975	53.709	12,7 %	227,8	23.581
1976	57.173	9,7 %	249,9	22.882
1977	61.115	8,4 %	270,8	22.564
1978	63.767	9,6 %	296,8	21.485
1979	69.157	10,5 %	327,9	21.091
1980	70.022	11,3 %	364,9	19.189
1981	76.260	11,5 %	406,9	18.743

Sources. M.B. Vers la stagnation du Rev. Agri.  
Revue Elou. Rurale n° 129 Janv. 79.

Le modèle proposé permet d'analyser, sous l'angle de la théorie de l'équilibre, les relations existantes entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie en fonction des conditions du marché.

Le tableau numérique ci-joint a pour but d'étudier les principaux facteurs agissant du côté de la demande sur le revenu formé en agriculture compte tenu des différents niveaux de revenu national et de population active agricole. Les chiffres simples que nous avons retenus, quoique théoriques, se rapprochent très sensiblement de ceux que l'on a statistiquement observés (au sein des pays de l'O.C.D.E.) ou que l'on peut raisonnablement prévoir.

On vous demande de compléter le tableau en calculant les données de toutes les variables et d'en interpréter les résultats. Quelles sont les hypothèses impliquées dans ce schéma, quel est le type de raisonnement retenu, quelles conclusions d'ensemble peut-on tirer quant à la place de l'agriculture dans une économie de croissance ?

Stades de développement	P.I.B. ou Revenu par habitant	Population agricole en % de la population totale	Dépenses de consommation en % du P. I. B.	Niveau des dépenses par habitant	Part des dépenses consacrées à l'alimentation (stade de détail)	Dépenses alimentaires par habitant (stade de détail)	Part de la production agricole dans le commerce alimentaire	Dépenses alimentaires par habitant (stade de production)	Nombre d'habitants par agriculteur	Recettes ou chiffre d'affaires par agriculteur (stade de production)	Valeur ajoutée en % de la production agricole	Valeur ajoutée par agriculteur	Valeur ajoutée dans l'agriculture par habitant	Part de l'agriculture dans le P.I.B.	Indice de parité
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
I	100	80 %	90 %		70 %		80 %				95 %				
II	200	50 %	80 %		60 %		65 %				90 %				
III	400	25 %	75 %		40 %		55 %				75 %				
IV	800	10 %	70 %		30 %		45 %				65 %				
V	1 600	5 %	65 %		25 %		40 %				50 %				



TITRE II - LE PHENOMENE DU "MALAISE PAYSAN" DANS UNE ECONOMIE INDUSTRIALISEE
---

### INTRODUCTION -

L'une des caractéristiques chroniques de l'agriculture dans la plupart des pays développés c'est qu'elle connaît encore et toujours la pauvreté. Le bas niveau et le caractère fluctuant des revenus perçus par un nombre important d'agriculteurs, le paupérisme même qui règne dans certaines petites régions constituent manifestement l'un des aspects les plus inquiétants du problème agricole français. Le producteur "moyen" constate qu'après avoir fourni, dans des conditions souvent pénibles, des efforts soutenus pendant de longues journées de labeur (que signifie les 35 heures dans le monde paysan !) il ne perçoit qu'un maigre gain.

L'agriculture semble être demeurée une activité en marge des autres secteurs : une grande partie des exploitants croit constituer une catégorie socio-professionnelle à part sacrifiée aux exigences de l'expansion industrielle ou faisant les frais de la crise. Ce qu'il est convenu d'appeler le "malaise agricole" c'est d'abord et avant tout une très nette infériorité des revenus, le constat de disparités et un sentiment d'injustice pour au moins un tiers des travailleurs à temps plein.

Quelles que soient les sources statistiques utilisées (O.C.D.E., C.E.E., Comptes nationaux, déclarations fiscales, C.R.E.D.O.C. etc ...) toutes les estimations sérieuses du revenu par tête font incontestablement ressortir que la rémunération moyenne par actif engagé dans le secteur primaire est faible souvent même très faible et se situe inmanquablement au bas de l'échelle sociale, certaines enquêtes<sup>ou</sup> monographies attestent qu'il existe dans quelques terroirs des couches paysannes proches d'un véritable sous-prolétariat.

Du point de vue des données on peut mesurer l'inégalité des niveaux de vie soit en termes absolus soit en termes relatifs : tentons de faire le point de diverses manières.

Une première idée très globale consiste à confronter la part du RBA au sein du Revenu National et l'importance de la main d'oeuvre agricole dans la population active totale : en partant de 1954 on s'aperçoit qu'à chaque jalon fourni par l'année du recensement l'écart persistant est du simple au double!

On songe naturellement à utiliser les données les plus récentes des spécialistes du CERC qui depuis quelques années

se livrent à des investigations très approfondies sur le revenu des français ce qui donne lieu à la publication d'un volumineux rapport. Le troisième est sorti dernièrement et le graphique "en fuseaux" que nous en extrayons est particulièrement révélateur.

On peut également se rapporter aux résultats du dossier annuel constitué par les Chambres d'Agriculture à l'occasion de l'examen de la Conjoncture Agricole : il est ainsi calculé un indicateur de parité des revenus agricoles et de l'ensemble des revenus : depuis 10 ans on évolue entre 50 % et 60 % !

Enfin on peut affiner ces analyses en essayant de situer de façon plus précise et en termes de comparaison la progression des revenus par actif comparée à ceux des autres branches.

Il n'y a pas en ce domaine, de statistiques officielles, aussi raisonnerons-nous à partir de nos propres évaluations. Nous procéderons en utilisant la méthode dite "résiduelle" dont nous avons déjà parlé supra : si l'on part du RBA (hors transferts sociaux) et que l'on déduise les dépenses en capital incluant en particulier l'amortissement, il reste en définitive le revenu disponible (+ "net") pour l'exploitant et sa famille revenu que l'on peut valablement considérer, dans une première approche, comme rémunérant le travail des actifs familiaux. Si l'on divise cette grandeur par le nombre d'actifs familiaux à plein temps (estimés conventionnellement en PAT à raison de 2 400 heures/an) on obtient une estimation du revenu par heure de travail que l'on peut alors confronter à des rémunérations horaires des catégories socio-professionnelles les plus voisines et surtout statistiquement bien connues : c'est ce que nous avons fait en construisant un éventail on figure le minimum (par définition le SMIG-SMIC) puis le "maximum" de l'ouvrier professionnel de bonne qualification. On obtient les données du tableau, que l'on peut porter sur graphe en les convertissant toutes en indices sur base SMIC = 100 ce qui facilite grandement la comparaison des évolutions relatives.

On observe sur le graphique qu'en gros de 1959-60 à 1974 sur 15 ans le revenu moyen par travailleur familial en agriculture a augmenté sensiblement au même rythme que dans l'ensemble de l'économie évoluant assez régulièrement entre les conditions d'O.S et d'OP. Il y a donc eu une sorte de statu quo de la position respective des revenus : les disparités ne s'étaient pas davantage creusées le retard accumulé ne s'était pas comblé mais on allait dans un sens plutôt favorable vers 1972-73. Hélas l'apparition de la crise économique en 74-75 a sérieusement détérioré la situation et le revenu/tête ne progresse pratiquement plus un pouvoir d'achat : la position des actifs agricoles dans l'échelle sociale a sérieusement rétrogradé puisqu'aujourd'hui on l'estime à 20 % au dessus du SMIC !

Devant tous ces constats on ne s'étonnera pas que depuis toujours, les organisations professionnelles et syndicales aient toujours axé leur revendication essentielle sur l'obtention de la parité ; les inégalités de revenu ont d'ailleurs été officiellement reconnues par les pouvoirs publics dans la fameuse loi cadre de 1960 ou il était stipulé que la politique agricole "se devait d'assurer progressivement aux agriculteurs une situation comparable à celle des autres catégories sociales".

Plus on étudie les difficultés de l'agriculture dans les pays occidentaux et en particulier en France, plus on s'aperçoit leur résolution est d'une grande complexité. Il en est ainsi parce qu'au niveau de l'ensemble de l'économie agricole tout se tient : les mécanismes sont étroitement imbriqués les uns dans les autres et constituent dans une large mesure des phénomènes qu'on ne peut isoler. Néanmoins si tous les problèmes agricoles sont liés par des enchainements souvent subtils, il existe plusieurs éclairages qu'il paraît souhaitable de bien distinguer et identifier aussi nous efforcerons-nous d'en présenter les principaux aspects en précisant qu'il n'y a aucun ordre préférentiel. Nous procéderons ainsi à l'analyse des maux dont souffre l'agriculture en nous inspirant grandement des vues très pénétrantes de l'un des économistes ruraux les plus clairvoyants et perspicaces : D.R. BERGMANN avait déjà réalisé un excellent diagnostic il y a un quart de siècle dans un article paru dans la revue Economie Rurale en 1957 et qui n'a pas une ride tant les idées de l'auteur, qui n'a d'ailleurs pas changé d'avis, demeurent toujours d'une brûlante actualité. Notre tâche consistera non pas à faire oeuvre originale mais à étayer l'argumentation sur de bonnes statistiques.

#### Section 1. LES FORTES INEGALITES INTERNES DE PRODUCTIVITE

De nombreuses études économétriques, toutes les analyses des Centres de Gestion ou plus simplement les rapports réalisés par les étudiants lors des stages ou enquêtes démontrent abondamment la faible productivité intra-sectorielle de la branche. Il existe dans l'agriculture française des écarts considérables, même dans le cadre d'une petite région homogène ou même entre les adhérents de la même coopérative, entre l'efficacité dans l'utilisation des ressources productives et celle qu'il serait possible d'obtenir potentiellement. On le perçoit très nettement dans les analyses de groupe qui opèrent des classements parmi les exploitations d'une zone : au niveau de la productivité du travail il est fréquent d'observer un écart de 1 à 5 ou même davantage entre les exploitations de tête et de queue ; il n'est donc pas étonnant que ces différences de rendement économique se retrouvent au niveau des revenus par actif familial (cf. tableaux départementaux). Dans les branches industrielles et commerciales il existe aussi des divergences mais d'une amplitude bien moindre. Essayons de déceler les deux principales causes de cette médiocre productivité d'ensemble.

- L'une des raisons souvent invoquée en premier lieu réside dans l'insuffisance du niveau de formation et des connaissances professionnelles et techniques. Naguère on admettait qu'il n'était pas besoin d'études pour être cultivateur mais de nos jours le métier d'agriculteur est devenu finalement difficile : le chef d'exploitation doit être à la fois un manuel, un technicien, un biologiste, un mécanicien, un comptable et même un "manager". Or les recherches et l'expérimentation de "terrain"

sont insuffisantes, les institutions chargés de diffuser les connaissances nouvelles ont un indice de pénétration très modeste dans le milieu, la formation professionnelle et la vulgarisation ne sont pas assez développées, le taux d'encadrement (en conseillers agricoles et non en technico-commerciaux) demeure faible, bref tout concourt à ce que dans la plupart des régions et des spéculations, les techniques connues même imparfaites ne sont pas adoptées ou généralisées avec beaucoup de retard.

- En second lieu l'agriculteur a un comportement financier très spécifique et souvent très éloigné du prototype de l'entrepreneur capitaliste car il ne cherche que très rarement, comme le souhaiterait la théorie, à maximiser son taux de profit. Si l'activité agricole n'apparaît pas comme très rentable c'est aussi que l'agriculteur utilise mal ses ressources, ne surveille pas d'assez près l'allocation des facteurs de production, qu'il ne pratique pas suffisamment le calcul économique et qu'il se livre soit à des investissements trop fragmentaires soit inversement à des investissements de surcapacité. Les preuves de ce mauvais emploi du facteur capital sont nombreuses et l'économiste démontre aisément que la productivité marginale des sommes consacrées à certaines opérations peut dans l'agriculture se révéler très élevé et, en tout cas, nettement supérieure au taux d'intérêt. Les exemples concrets de gaspillage du capital se retrouvent dans des équipements somptuaires, dans une motorisation de prestige, dans une utilisation de fonds à l'achat de lopins de terre; toutes opérations souvent improductives réalisées au détriment de certaines améliorations moins spectaculaires mais économiquement plus profitables.

Au total on comprendra aisément qu'il est manifestement difficile de bien rémunérer des facteurs peu "performants" ; c'est pourquoi les bas revenus sont-ils généralement indissociables d'une faible productivité.

## Section 2 - LA FAIBLE DIMENSION DES EXPLOITATIONS

L'agriculture butte la plupart du temps sur la quasi-impossibilité de bénéficier des économies ou des rendements d'échelle liés à la taille de l'unité de production et qui facilitent l'amortissement des frais fixes. En d'autres termes de nombreuses exploitations sont de superficie trop petite pour satisfaire aux exigences de l'efficacité.

On se trouve alors aux prises avec un cercle vicieux : pour accroître le revenu il faut accroître la productivité c'est-à-dire mettre en place les techniques les plus modernes de production mais ces techniques améliorées ne peuvent justement pas être introduites (ou pas <sup>dans</sup> les meilleures conditions) parce que les exploitations ont des surfaces trop réduites. Il faut en effet reconnaître que pour chaque système de production

(OTE) il existe une certaine superficie minimale en deça de laquelle le succès et la réussite économique sont exceptionnels or généralement un grand nombre d'exploitations n'atteignent pas ce seuil de viabilité : c'est ce qu'explique pourquoi en agriculture à l'inverse de ce qui se passe dans le secteur industriel ou commercial il est souvent plus difficile de bien gérer une petite entreprise qu'une grande.

Pour briser cet engrenage il paraît logique et indispensable d'agrandir les exploitations et donc d'accélérer la transformation des structures : des efforts importants et persistants ont été menés depuis l'après-guerre mais on a pourtant toujours l'impression que les ajustements sont difficiles et surtout trop lents : les mutations liées au facteur terre paraissent toujours empêchées par de multiples rigidités.

Raisonnons chiffres : à un moment donné les seuils de viabilité des exploitations (pour un OTE donné) sont assez clairement perçus par les exploitants eux-mêmes et sont largement diffusés par les études des Centres de Gestion et des divers instituts de recherche et vulgarisation. Tenons-nous en à des moyennes nationales : actuellement on sait en gros qu'avec moins de 50 ha en cultures ou 30 ha d'élevage (sans hors sol) il est difficile de composer un ensemble cohérent de capital d'exploitation (machines, bâtiment) pour obtenir une production rentable. Ces estimations viennent d'être largement confirmées en 1980 par les exploitants lors de l'enquête RGA-Structures : la question posée à ce sujet à l'ensemble des chefs d'exploitation de l'échantillon était la suivante : "Sur une exploitation comme la vôtre et sans en changer l'orientation, à combien estimez-vous la superficie minimale pour installer un jeune agriculteur ?". Les réponses données par les interrogés et selon leur propre orientation économique met en moyenne pour la France entière les suivants en ha :

Céréales et agri. générale	: 47,7
Maraîchage	: 8,0
Fleurs	: 7,5
Vignes	: 13,8
Fruits ou autres cult. permanentes	: 14,2
Bovins - lait	: 30,8
Bovins - viande	: 41,7
Bov. lait + viande	: 37,0
Ovins caprins	: 42,5
Porc. volailles	: 23,1
Agri. gén. et herbiv.	: 41,5
ENSEMBLE	: 34,3

Retenons le chiffre minimal actuel de 30 ha. Il y a une dizaine d'années les fabricants de machines agricoles et notamment de tracteurs ont fait brusquement augmenter la taille et la puissance de leurs engins afin de concrétiser l'abandon d'une superficie viable pour des exploitations d'une vingtaine d'ha : quinze ans auparavant nous étions aux alentours de 15 ha.

Nous choisissons ces dates parce qu'il y a eu des recensements précis qui nous indiquent justement :

RGA 55 : 65 % des exploitations ont moins de 15 ha  
 RGA 70 : 65 % des exploitations ont moins de 20 ha  
 RGA 79-80 : 65 % des exploitations ont moins de 30 ha

Les chiffres globaux n'ont naturellement qu'une valeur indicative mais démontrent qu'à ces 3 dates 2/3 des exploitations sont mises à l'écart des niveaux raisonnables de compétitivité.

Au RGA de 55 la SAU moyenne par exploitation était de 14,2 ha, au RGA de 1979 : 23,4 ha : en 1/4 de siècle chaque exploitation française a gagné moins de 10 ha !

Malgré des transformations structurelles très profondes et qui ont paru très rapides à ceux qui les vivaient, on a l'impression de faire du sur-place : la superficie viable est un peu comme l'horizon, lorsqu'on croît y être elle s'éloigne de nouveau. Il en est ainsi parce que l'évolution des structures foncières ne se fait pas uniquement par la disparition des plus petites exploitations et le report des terres sur les plus grandes : il y a bien plutôt un glissement général des tailles d'exploitation (avec réduction de leur nombre naturellement) sans changement substantiel de leur distribution.

Au total on voit à quel point lorsqu'on essaie de faire franchir à la majorité des exploitations des seuils d'efficacité économique, la concentration des terres apparaît être une tâche ardue. A titre illustratif les courbes successives de concentration tracées sur un graphique LORENZ-GINI sont extrêmement voisines les unes des autres.

### Section 3 - LA SURPOPULATION AGRICOLE

Les structures foncières sont très largement déterminées par des facteurs démographiques de telle sorte que parler de surcharge de main d'oeuvre n'est que l'envers du décor de l'étroitesse des exploitations dont nous venons de nous entretenir et l'on aurait d'ailleurs pu inverser l'ordre des présentations.

Lorsqu'on parle du surpeuplement en agriculture que veut-on dire ? on veut signifier qu'il existe un écart notable entre la population techniquement nécessaire et la population effectivement présente ce qui aboutit à ce qu'une large fraction de la population active agricole est en situation de chômage déguisé. En clair cela implique que le niveau actuel de la production agricole pourrait être atteint et maintenu à moyen terme avec un nombre de travailleurs agricoles nettement réduit compte tenu de l'équipement mis en oeuvre et de l'état de la technique.

Il est bien sûr assez périlleux de justifier une telle proposition à un moment donné puisqu'on se situe sur un plan purement hypothétique : ce n'est qu'avec le recul du passé que l'on s'aperçoit a-posteriori à quel point la population active du secteur était pléthorique et disposait de "trop de bras". Les possibilités technologiques de la substitution capital-travail en agriculture sont telles qu'utilisées à plein les économies potentielles de main d'oeuvre pourraient être souvent considérables.

Il demeure difficile d'avancer des chiffres péremptoires : le premier document officiel à l'avoir fait fut le fameux rapport RUEFF-ARMAND de 1958-59 qui n'hésitait pas à affirmer que la paysannerie française était deux fois trop nombreuse, il est vrai qu'à l'époque elle comptait 4 millions d'actifs. La meilleure manière d'évaluer la norme d'une densité démographique consiste à se référer au rapport hommes/terres ; les agronomes spécialistes de l'étude des temps de travaux estiment qu'en moyenne dans l'agriculture française actuelle le rapport optimal tournerait autour de 100 ha pour 5 travailleurs or selon le RGA 80, il y a 29 496 millions d'ha SAU et 1 872 millions d'UTA, on obtient donc un coefficient d'occupation du sol de 15,75 ha par travailleur à plein temps : on est donc loin de l'optimum et il n'est pas exagéré de dire qu'il existe une relative surabondance des effectifs proche de 25 %.

De nombreux auteurs ont expliqué la présence d'une trop forte main d'oeuvre en agriculture ; les principales raisons avancées sont les suivantes :

- D'une manière générale à l'inverse de ce qui se passe dans l'industrie où l'entrepreneur embauche de la main d'oeuvre en fonction de ses installations, la main d'oeuvre est donc un facteur variable - l'exploitant agricole adapte son système de production à la main d'oeuvre disponible : le facteur travail apparaît donc en agriculture comme un facteur fixe qui, étant donné son caractère essentiellement familial, s'impose comme une contrainte assez rigide. Emploi saisonnier excepté, il n'est généralement pas possible d'ajuster la force de travail de l'exploitation aux besoins un travail résultant du système de production pratiqué, aussi ne peut-on que difficilement lutter contre des situations de pléthore d'effectifs qu'on est bien obligé de "subir".
- Le surpeuplement chronique serait du à une entrée trop facile car "naturelle" des jeunes dans l'activité agricole en raison d'une certaine "filiation" professionnelle. Les enfants d'agriculteurs, beaucoup plus que dans d'autres branches sont dès leur plus jeune âge associés au métier paternel et au rythme de la "vie des champs" : on peut presque considérer qu'il y a une sorte "d'apprentissage automatique" par les fils et filles d'agriculteurs, des gestes et attitudes, des exigences et connaissances de ce métier. Si on ajoute que la décision de reprendre les exploitations est également tributaire de phénomènes d'héritages, de certains handicaps scolaires, de l'inertie et de la peur du changement etc ... On comprend l'attraction trop forte d'une proportion d'enfants d'agriculteurs qui acceptent de s'installer avec un horizon économique médiocre mais sans doute préférable à l'asservissement ou au chômage.

- Soulignons enfin que pour les travailleurs déjà en place les mutations professionnelles sont très rares pour les exploitants ayant dépassé l'âge de 35 ans. C'est ainsi que pour un très grand nombre d'agriculteurs, à partir du moment où la véritable solution qui serait l'abandon total ou partiel de l'activité agricole a été rejetée ou est inapplicable (pour de multiples raisons dont la principale qui est que la reconversion se traduit souvent par une prolétarianisation malgré un revenu plus élevé) la solution de repli consiste à demeurer en agriculture en acceptant la condition d'une médiocre productivité.

#### Section 4 - LE PARADOXE DU PROGRES AGRICOLE

Les innovations techniques sont en agriculture source de difficultés car elles entraînent des contradictions entre le rythme souhaitable de modernisation des modes de production et d'amélioration de la productivité et le rythme rendu effectivement possible par la situation d'ensemble des marchés et débouchés extérieurs.

L'essentiel du raisonnement peut être présenté comme suit :

En raison du sous-emploi relatif des facteurs en agriculture, en raison du prix élevé de la terre, et de la nécessaire recherche de plus hautes performances productives la quasi totalité des plans de développement structurels des exploitations se caractérisent toujours par la mise en oeuvre de systèmes de production plus intensifs ; toutes les études et conseils des Centres de Gestion, des Chambres d'Agriculture, des ingénieurs et vulgarisateurs de tout poil vont dans ce sens ; il en résulte à court et moyen terme la mise en commercialisation d'un volume accru de denrées agricoles ce qui est le plus souvent inopportun soit en raison du risque d'engorgement des marchés soit en raison de l'accumulation des excédents qui tous deux aboutissent inévitablement à un fléchissement des prix et en conséquence des revenus agricoles (cf. travaux dirigés).

On retrouve sous une forme moderne le vieux paradoxe de la loi de KING ("Les bonnes récoltes sont désastreuses") et de la parabole des recettes. C'est là sans doute que l'on est le plus aux prises avec le dilemme de l'analyse micro et macro-économique : ce qui est bon pour une exploitation prise isolément (modernisation, intensification) devient vite néfaste si toutes les exploitations agissent de même et l'exemple des braderies, surplus de produits et destruction de récoltes est particulièrement significatif à cet égard.

Mais n'y a-t-il pas, là encore contradiction à regretter d'un côté l'ampleur de l'inefficience qui affecte bon nombre des unités de production et à déplorer de l'autre le risque d'une trop rapide croissance de la productivité ? Qui certes et nous ne faisons ici que découvrir l'un des phénomènes les plus difficiles à maîtriser pour n'importe quel ministre



de l'agriculture car la philosophie même du libéralisme y est prise en défaut : trop souvent intérêt individuel et intérêt collectif s'opposent en économie agricole.

#### Section 5 : LA DEGRADATION DES TERMES DE L'ECHANGE ENTRE L'AGRICULTURE ET LE RESTE DE L'ECONOMIE

Le concept de termes d'échange repose sur le quotient des variations relatives de deux prix (ou groupes de prix) : à l'origine il a été principalement forgé, et est encore largement utilisé, dans le domaine du commerce international et, pour un pays donné, concerne l'indice Prix à l'exportation / Prix à l'importation : on parle alors d'amélioration ou de détérioration des "terms of trade" selon que le rapport est en hausse ou en baisse.

Si l'on transpose dans le domaine agricole l'étude des rapports de prix intéressant l'agriculteur, la comparaison peut s'effectuer à deux niveaux successifs :

- on peut d'abord établir le quotient entre les variations de prix des produits agricoles et celles des prix des biens et services achetés et l'on a le "ciseau" usuel Prix reçus / prix payés : on envisage donc l'agriculteur vis à vis de ses fournisseurs et on adopte donc une optique sectorielle spécifique.

- On peut aussi en second lieu considérer l'évolution des prix agricoles par rapport au niveau général des prix (surtout en période inflationniste) afin de voir la position de l'agriculteurs vis à vis des entrepreneurs des autres branches. On considère alors le pouvoir d'achat des produits agricoles vis à vis des autres catégories de productions et on adopte une optique globale qui situe l'agriculture par rapport à l'ensemble de l'économie.

On parvient ainsi à distinguer les deux concepts de termes d'échange, l'un interne à la branche, l'autre externe, toute analyse exhaustive se devant de recourir à cette double mesure qui exprime l'optique duale production-revenu car bien que le numérateur de la fraction soit toujours identique il peut y avoir variations de sens opposé.

Tentons de voir sur les séries chronologiques les plus récentes comment ont évolué les rapports de prix relatifs et de quelle manière se sont comportés les termes de l'échange touchant la branche agricole.

Dès que l'on recherche des données concernant les mouvements de prix, deux types de statistiques courantes s'avèrent disponibles : les premières, de loin les plus vulgarisées, proviennent de séries chronologiques construites à l'aide d'indices mensuels, trimestriels ou annuels cependant que les secondes relatent des résultats calculés à partir des comptes de la nation ; la principale difficulté rencontrée dans une telle investigation naît du fait que ces deux sources statistiques qui appréhendent pourtant la même réalité économique sous-jacente, aboutissent assez souvent à des indications sensiblement différentes en raison de leur non-identité d'approche méthodologique dans l'exploitation des données brutes.

En conséquence, le souci d'unicité et d'homogénéité du matériel employé conduit à opérer un choix : à des fins de cohérence et de plus grande exactitude dans les comparaisons nous avons opté pour une utilisation exclusive des comptes nationaux car la construction même des indices, leurs pondérations et bases propres introduisent dans un tel travail les inévitables imperfections inhérentes aux multiples raccordements. C'est pourquoi tous les chiffres cités, tant sur le plan global qu'agricole, seront uniquement extraits des évaluations annuelles de la Comptabilité Nationale portant sur l'équilibre des opérations en biens et services : en d'autres termes, nous ferons état des indices implicites de prix qui sont obtenus d'une année sur l'autre en faisant le rapport, compte tenu des variations de volume, de la valeur des agrégats aux prix de l'année courante par la valeur de ces mêmes agrégats aux prix de l'année précédente.

Soulignons cependant que bien qu'ayant mis l'accent sur la dérive existante entre les résultats immédiats des indices explicites et ceux constatés a posteriori par les comptes nationaux, il n'en demeure pas moins que les différences ponctuelles souvent importantes sont fortement minimisées en moyenne et longue période tant les écarts se compensent en s'amortissant.

L'examen du tableau statistique d'ensemble dressé à partir de 1959 livre un certain nombre d'enseignements sur l'évolution des termes d'échange ; un découpage un peu fouillé fait apparaître clairement diverses sous-périodes d'allure différente en ce qui concerne les variations des prix respectifs.

- Les quatre premières années (surtout 62 et 63) semblent particulièrement favorables à l'agriculture qui voit s'opérer un réajustement de ses prix suite aux revendications et révoltes paysannes de 1961.

- de 1964 à 1968 compris soit cinq années de "vaches maigres" ou les prix agricoles connaissent des oscillations erratiques qui se traduisent par un très net décrochage par rapport à la

hausse générale des prix. C'est l'époque où l'on prône le recours à la productivité, et non l'augmentation des prix agricoles, pour assurer les revenus.

- 1969-73 correspond à <sup>un</sup> cycle de vaches grasses, phase de très forte croissance des prix des produits agricoles en raison notamment de l'entrée en application définitive des règlements communautaires ainsi que des rattrapages liés à la dévaluation du franc.

- Depuis 1974, années particulièrement défavorables pour le secteur agricole qui a subi de plein fouet la recrudescence de l'inflation, la flambée du prix des matières premières et la crise de l'énergie : l'année 76 est certes une exception liée à la sécheresse ayant entraîné une raréfaction de l'offre.

Au total sur la période étudiée qui couvre plus de 20 ans si l'on s'en tient à des moyennes générales qui éliminent les inévitables fluctuations annuelles on peut dire que les divers prix clés n'ont pas progressé à la même allure et que les prix agricoles sont très largement restés en retrait des autres. Ainsi le mécanisme de détérioration des *terms of trade* qui historiquement a toujours joué au détriment à long terme des prix agricoles semble avoir repris de plus belle ces dernières années car les prix agricoles perdent en pouvoir d'achat environ 4 % depuis 8 ans.

On connaît le contexte étatique dans lequel se fixent aujourd'hui la plupart des prix agricoles et l'on comprend comment les pouvoirs publics sont animés de soucis de conjoncture globale : En période de dépression, de crise ou de ralentissement les prix agricoles voient leur progression freiner et ont tendance à se déprécier ce qui permet de répercuter une partie des difficultés économiques sur l'agriculture ; en période d'expansion au contraire le système est au contraire disposé à céder aux revendications paysannes et accorde sans mal des revalorisations de prix dont les répercussions sur l'ensemble de l'économie, en particulier sur les salaires sont plus supportables.

On peut dire que les pouvoirs publics modulent le rythme de hausse des prix agricoles en fonction de la santé de l'économie. Le fait que l'intervention se fasse à un niveau européen ne change pas fondamentalement les données du problème car les conjonctures de nos partenaires sont suffisamment liées pour qu'une action coordonnée s'impose.

## CONCLUSION -

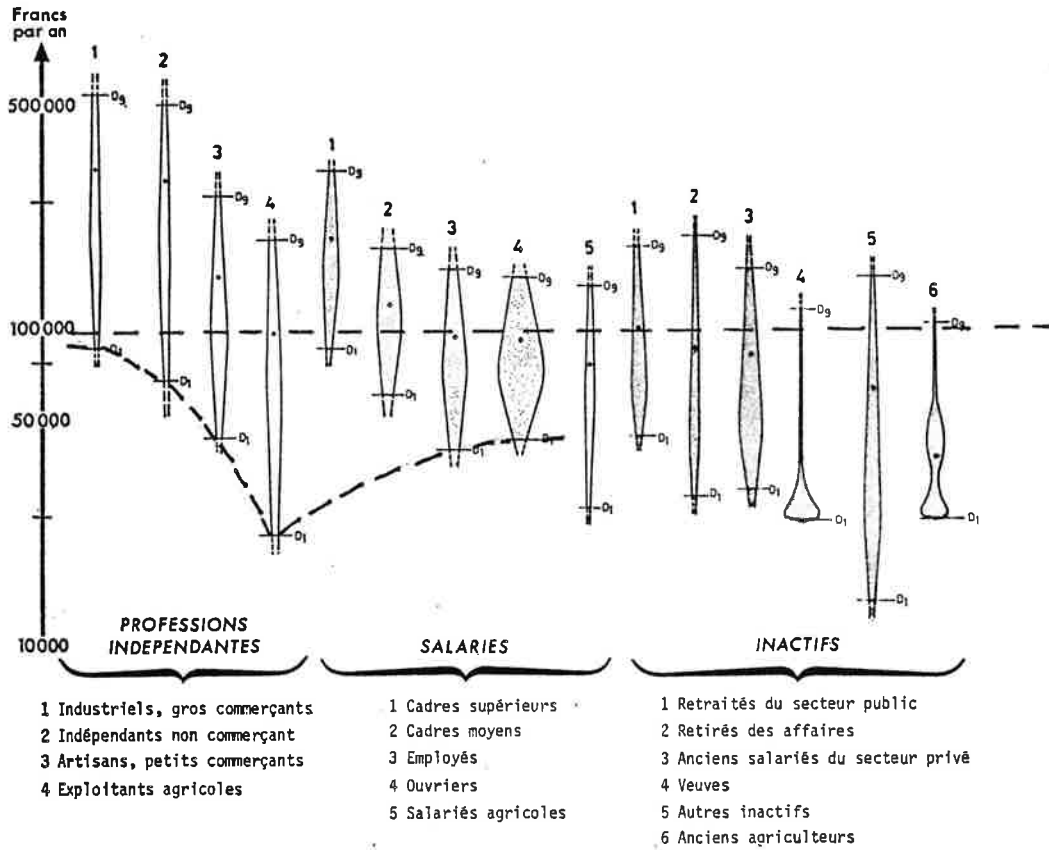
L'analyse synthétique quoiqu'extrêmement simplifiée que nous venons de brosser démontre à quel point les problèmes agricoles actuels, qui sévissent d'ailleurs depuis des lustres, s'expliquent par la combinaison et l'enchevêtrement de toute une série de difficultés étroitement interdépendantes et en général profondes et durables et dont il n'est pas aisé de s'extraire. Si l'on parvient à s'extraire de toute passion et de tout sentimentalisme excessif, les causes n'ont finalement rien de mystérieux et il n'est point besoin d'invoquer une quelconque perversité ou fatalité ; on trouve trace du malaise agricole dans la plupart des nations développées où l'agriculture demeure encore un puissant secteur (seuls les petits pays fortement exportateurs tels la Hollande ou la Nouvelle Zélande en sont à l'abri) et dans la plupart des régimes socio-politiques et en particulier en économie socialiste puisque l'agriculture reste toujours le talon d'Achille de tous les pays de l'Est.

Dans toute société industrielle à faible croissance démographique l'agriculture est normalement un secteur en déclin et il est alors "normal" que les revenus d'un grand nombre de travailleurs de la terre soient faibles. Les maux dont souffre l'agriculture ne sont que le reflet des conflits qui, dans une économie en état de mutation et de restructuration rapides comme la nôtre, éclatent entre secteurs économiques et groupes sociaux. Il faut percevoir à quel point lorsque l'économie paysanne, quelque soit son dynamisme, s'affronte avec l'économie urbaine et capitaliste pour ne pas dire avec le gigantisme des multinationales de l'agro-business, c'est un peu la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Si l'on replace le rôle du secteur agricole dans l'expansion économique globale il est certain qu'il est largement subordonné à l'impératif industriel et aux exigences de compétitivité et qu'il paraît en conséquence fragile et dominé.

---

**Répartition des ménages suivant le montant de leur revenu disponible pour chacune des catégories socio-professionnelles**



Nota: pour chaque catégorie, D1 indique la position du premier décile, D9 celle du dernier décile et le point celle de la moyenne.

**Evolution du revenu disponible des ménages et de son pouvoir d'achat entre 1970 et 1980 selon la catégorie socio-professionnelle**

	Revenu disponible en francs courants			Evolution annuelle du pouvoir d'achat 70-80
	1970	1975	1980	
Exploitants agricoles	37 500	60 400	93 600	-0,1
Salariés agricoles	21 000	43 600	79 300	4,1
Professions indépendantes	65 500	111 400	191 700	1,6
Cadres supérieurs	68 000	114 800	185 100	0,8
Cadres moyens	41 400	71 800	118 700	1,3
Employés	31 100	55 000	93 500	1,8
Ouvriers	28 200	51 400	90 900	2,5
Inactifs	20 100	40 700	70 600	3,4
Ensemble	33 200	59 500	100 000	1,8

**Revenu disponible moyen par personne (et comparaison avec la moyenne par ménage) selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en 1980**

	Revenu moyen par tête		Revenu moyen par ménage en francs par an
	En francs par an	En indice	
Exploitants agricoles	24 800	69	96 600
Salariés agricoles	22 900	63	79 300
Professions indépendantes	59 700	165	191 700
Cadres supérieurs	58 000	160	185 100
Cadres moyens	38 500	106	118 700
Employés	34 400	95	93 500
Ouvriers	26 500	73	90 900
Inactifs	37 850	105	70 600
Ensemble	36 200	100	100 000

Sources. Troisième Rapport sur les Revenus des Français.  
Document CERC n°58 . 2<sup>ème</sup> trimestre 1981.

## ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PARITÉ DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES AGRICOLES

(en Mio F. courants)

Années	R.B.E. (1)	Transf. sociaux actifs + inactifs (2)	FBCF (3)	Revenu agricole dispon. (4) = (1) + (2) - (3)	Popu- lation agricole fam. (1 000) (5)	Revenu agricole dispon. 100 F/tête (6) = (4)/(5)	Revenu dispon. des ménages (milliards) (7)	Popu- lation intér. moyenne (1 000) (8)	Revenu dispon. 100 F/tête (9) = (7)/(8)	Taux de parité % (10) = (6)/(9)
1970	34 808	6 665	7 746	33 727	5 969	56,5	561,1	50 772	110,5	51,1
1971	38 098	7 378	8 077	37 399	5 749	65,0	631,4	51 251	123,1	52,8
1972	44 863	8 456	9 531	43 788	5 536	79,1	709,1	51 701	137,1	57,7
1973	48 980	9 883	10 561	48 302	5 331	90,6	805,7	52 118	154,5	58,6
1974	50 062	11 510	12 860	48 712	5 134	94,9	941,8	52 460	179,5	52,9
1975	53 580	15 941	12 901	56 620	4 946	114,9	1 099,0	52 705	208,5	55,1
1976	56 905	17 390	14 623	59 672	4 778	124,9	1 241,3	52 891	234,6	53,2
1977	60 566	19 441	15 613	64 394	4 618	139,4	1 399,9	53 078	263,7	52,9
1978	63 767	22 928	18 088	68 607	4 500	152,5	1 600,5	53 278	300,4	50,8
1979	69 156	26 542	19 652	76 046	4 390	173,2	1 801,6	53 478	336,8	51,4

(2) Ancienne série mise à jour par estimations depuis 1978

(Source : Comptabilité Nationale)

CHAMBRES D'AGRICULTURE - Octobre 1980

## Evolution annuelle des revenus agricoles moyens brut, net et par exploitation à temps complet, en francs constants

	Variation du nombre d'exploitations	Variation du prix du produit intérieur brut marchand	Revenu brut agricole moyen par exploitation	Revenu net agricole moyen par exploitation	Revenu brut agricole moyen par exploitation à temps complet
<u>1971</u> 1970	- 2,9	+ 5,5	+ 6,3	+ 5,7	+ 7,2
<u>1972</u> 1971	- 2,9	+ 6,1	+ 13,7	+ 15,6	+ 14,4
<u>1973</u> 1972	- 2,9	+ 7,3	+ 4,9	+ 4,4	+ 4,5
<u>1974</u> 1973	- 2,9	+ 10,8	- 5,1	- 8,9	- 5,3
<u>1975</u> 1974	- 2,9	+ 12,7	- 1,1	- 3,0	- 1,6
<u>1976</u> 1975	- 2,4	+ 9,9	- 1,4	- 3,4	- 1,3
<u>1977</u> 1976	- 2,1	+ 8,4	+ 0,3	- 1,2	+ 0,2
<u>1978</u> 1977	- 1,8	+ 9,8	- 2,8	- 4,7	- 2,6
<u>1979</u> 1978	- 1,8	+ 10,4	- 1,1	- 3,1	- 1,1
<u>1980</u> 1979	- 1,8	+ 11,3	- 6,4	- 10,3	- 6,1
<u>1981</u> 1980	- 1,8	+ 11,5	- 0,4	- 2,2	- 0,5
Variation annuelle moyenne 1981-1970	- 2,4	+ 9,4	+ 0,5	- 1,2	+ 0,6

Sources. Comptes de l'Agri 1981. INSEE

Tableau 1. ELEMENTS D'ESTIMATION DU REVENU DU TRAVAIL PAR ACTIF AGRICOLE FAMILIAL (valeurs en francs courants)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<b>AGRICULTURE</b>																					
R.B.A. hors transferts sociaux (1)	19 106	22 216	22 911	25 299	27 952	26 349	27 473	28 552	30 055	30 545	33 382	34 808	38 098	44 863	48 980	50 062	53 580	56 906	60 668	63 196	68 105
FBCF (matériel et bâtiments) (2)	3 369	3 464	4 261	4 083	4 783	5 247	5 592	6 199	6 425	6 551	7 468	7 746	8 077	9 531	10 561	12 860	12 901	14 623	15 427	17 652	19 856
Revenu du facteur Travail (3) = (1) - (2)	15 737	18 752	18 650	21 216	23 169	21 102	21 881	22 353	23 630	23 994	25 914	27 062	30 021	35 332	38 419	37 202	40 679	42 283	45 221	45 534	48 249
Nombre d'actifs familiaux (4)	3 285	3 130	2 974	2 825	2 676	2 542	2 416	2 294	2 182	2 073	1 969	1 870	1 808	1 749	1 635	1 578	1 537	1 501	1 469	1 439	1 439
Rémunération annuelle par actif familial (5) = (3)/(4)	4 791	5 991	6 271	7 510	8 658	8 301	9 057	9 744	10 830	11 575	13 161	14 472	16 605	20 201	22 720	22 754	25 779	27 510	30 141	30 997	33 530
Rémunération horaire par actif familial (6) = (5)/2400	1,996	2,496	2,613	3,129	3,608	3,459	3,774	4,060	4,512	4,823	5,484	6,030	6,919	8,417	9,467	9,481	10,741	11,462	12,558	12,915	13,971

Sources

Années 1959 à 1975

RBA : Collections de Statistique Agricole. SCEES Etude n°152, Juillet 1977

FBCF : Collections de l'INSEE, Série C n°79 - 1979 - Chapitre V

A partir de 1976. Comptes Annuels de l'Agriculture ; derniers chiffres révisés

PATF : Cahiers de Statistique Agricole - Septembre-Octobre 1979

avant 1963 extrapolation sur taux décroissant précédent

Notes explicatives

(1), (2), (3), (5) en milliers de francs

(4) en milliers de PAT

(6) en francs par heure

Tableau 2. QUELQUES TAUX DE SALAIRE HORAIRE MOYEN DE REFERENCE (valeurs en francs courants)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
SMIG-SMIC	1,567	1,611	1,642	1,724	1,844	1,894	1,975	2,055	2,125	2,682	3,163	3,42	3,76	4,19	4,95	6,10	7,27	8,34	9,40	10,61	11,94
Manoeuvre ordinaire	1,959	2,082	2,333	2,421	2,620	2,810	2,980	3,130	3,299	3,730	4,147	4,57	5,05	5,62	6,55	7,91	9,36	10,71	12,11	13,68	15,47
Ouvrier spécialisé	2,318	2,477	2,662	2,895	3,140	3,370	3,570	3,780	3,996	4,445	4,900	5,40	5,97	6,61	7,53	8,98	10,53	12,06	13,60	15,35	17,31
Ouvrier qualifié	2,711	2,898	3,119	3,387	3,680	3,950	4,180	4,430	4,692	5,182	5,700	6,27	6,95	7,71	8,72	10,30	12,05	13,90	15,71	17,61	19,81
Minimum Fonction Publique	-	-	-	-	-	-	2,615	2,719	3,029	3,457	3,813	4,20	4,61	4,96	5,61	6,57	8,49	9,92	10,87	12,06	13,48
Ouvrier agricole qualifié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,87	4,69	5,06	5,81	6,67	8,10	10,93	12,19	13,83	15,57	17,58	-

Sources salariales

Données toutes puisées dans les Annuaire Statistiques de l'INSEE. Les salaires horaires concernent le personnel ouvrier de sexe masculin toutes activités industrielles et commerciales : les séries utilisées ont été publiées en francs/heure (zone d'abattement 0 %) jusqu'en 1967, ensuite en indices (base 100 au 1er janvier 1956) puis à compter de 1974 en base 100 au 1er janvier 1973. Afin de faciliter les comparaisons, toutes les données ont été converties en francs sur la base des qualifications en niveau 1, 3 et 5 qui seules permettent de garantir le raccordement des diverses séries.

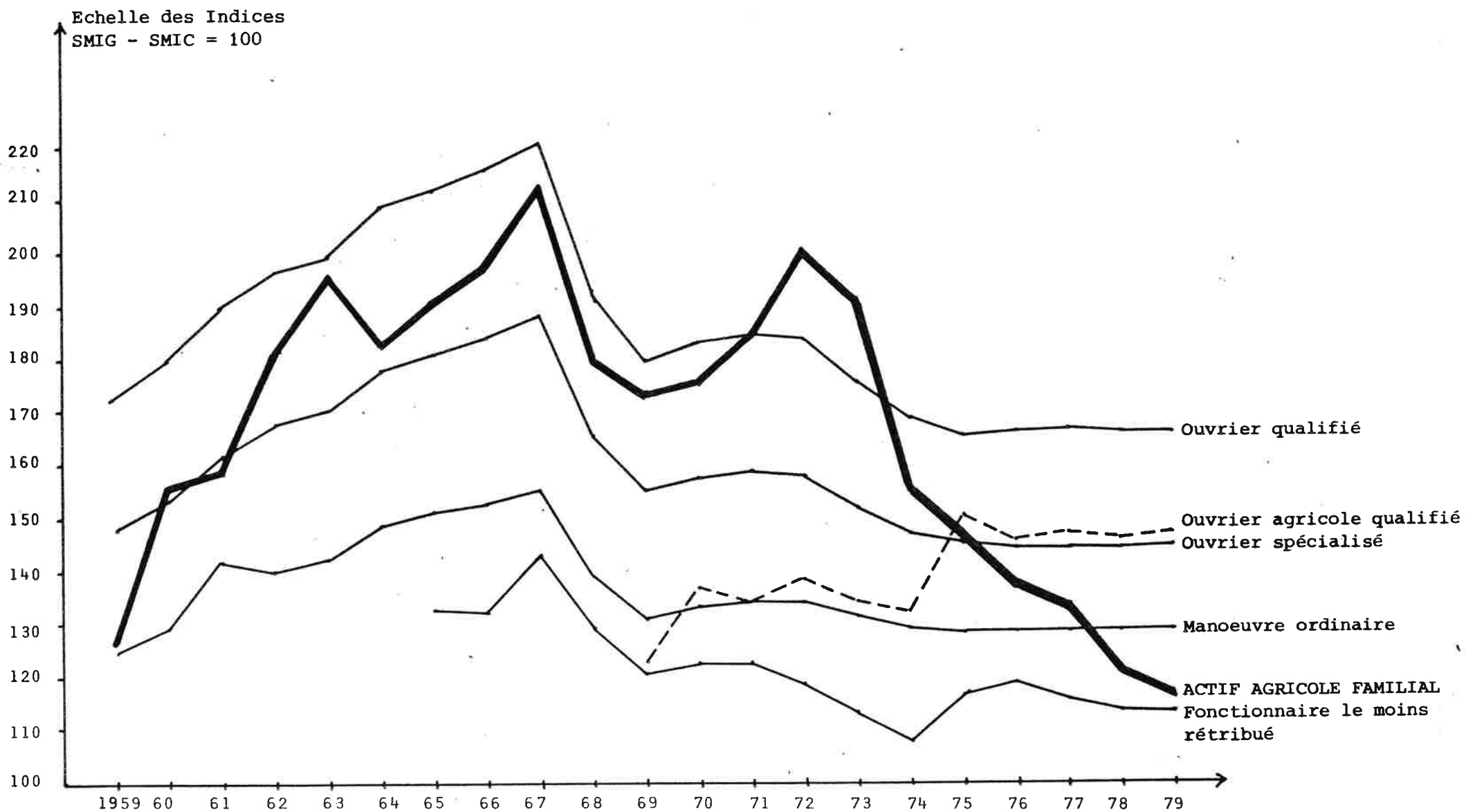
La série indiquant la plus faible rémunération moyenne nette mensuelle des fonctionnaires ayant l'indemnité de résidence la plus basse n'existe que depuis 1965 : les chiffres mentionnés ont été obtenus en leur appliquant le diviseur 173,33 correspondant à la semaine en vigueur de 40 heures.

Les données intéressant le salaire brut moyen horaire de l'ouvrier agricole qualifié ni logé ni nourri, sont publiées annuellement sous cette forme depuis 1969 dans la Revue Collections de Statistique Agricole du Ministère de l'Agriculture. Avant 1968, au temps où existait le SMAG, on trouve certes des statistiques de salaires mensuels mais le niveau des qualifications et des avantages en nature est tellement différent qu'il est impossible en ce domaine d'obtenir une série suffisamment homogène.

Tableau 3. TAUX DE REMUNERATION HORAIRE COMPARES EN INDICES (SMIC = 100)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Actif agricole familial	127,3	155,5	159,1	181,5	195,6	182,6	191,1	197,5	212,3	179,8	173,4	176,3	184,0	200,1	191,2	155,4	147,7	137,4	133,6	121,7	117,0
Ouvrier agricole qualifié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122,4	137,1	134,6	138,7	134,7	132,8	150,3	146,1	147,1	146,7	147,2
Manoeuvre ordinaire	125,0	129,3	142,0	140,4	142,1	148,4	150,9	152,3	155,2	139,1	131,1	133,5	134,2	134,0	132,3	129,6	128,8	128,5	128,9	128,9	129,6
Ouvrier spécialisé	147,9	153,8	162,1	167,9	170,3	177,9	180,8	183,9	188,0	165,7	154,9	157,8	158,7	157,8	152,2	147,2	144,9	144,6	144,6	144,7	145,0
Ouvrier qualifié	172,9	179,9	189,9	196,5	199,6	208,6	211,7	215,5	220,8	193,2	180,2	183,3	184,9	184,0	176,1	168,9	165,8	166,6	167,1	166,0	166,0
Minimum Fonction Publique	-	-	-	-	-	-	132,4	132,3	142,5	128,9	120,5	122,7	122,6	118,5	113,3	107,7	116,8	119,0	115,7	113,7	112,9

Graphique : Evolution des rapports entre les taux de salaire horaire moyen et le SMIC.





RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR PERSONNE — ANNÉE — TRAVAIL FAMILIAL DES EXPLOITATIONS A TEMPS COMPLET  
(Indice 100 France entière)

47

	70/79	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Ile-de-France.....	342	383	368	380	372	362	311	259	355	332	303
Champagne.....	245	242	208	232	286	278	232	234	239	227	270
Picardie.....	235	248	259	237	237	246	236	209	236	218	227
Haute-Normandie...	123	151	146	134	137	128	121	101	109	94	105
Centre.....	133	139	148	144	137	137	122	110	124	131	137
Basse-Normandie...	72	82	84	85	74	67	63	68	63	66	69
Bourgogne.....	120	104	118	119	118	124	124	105	118	134	133
Nord.....	137	144	148	137	140	129	140	160	126	118	126
Lorraine.....	105	96	105	105	97	112	110	108	101	107	107
Alsace.....	87	70	76	70	69	75	76	94	105	119	121
Franche-Comté.....	81	86	86	83	72	92	93	76	72	76	71
Pays de Loire.....	79	82	80	76	70	71	78	82	82	84	87
Bretagne.....	90	84	85	87	97	88	101	97	86	84	88
Poitou-Charentes...	96	99	105	97	100	100	94	105	85	85	89
Aquitaine.....	67	63	63	69	73	66	61	74	63	70	65
Midi-Pyrénées.....	64	62	58	61	59	68	68	71	64	66	60
Limousin.....	55	48	41	48	49	49	65	69	66	59	59
Rhône-Alpes.....	80	76	77	78	77	76	79	77	80	88	94
Auvergne.....	65	61	56	63	64	69	73	70	65	65	62
Languedoc.....	118	100	111	107	94	112	131	113	150	148	112
Provence.....	133	160	127	134	137	120	116	135	158	134	106
France.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(Source : Ministère de l'Agriculture — SCEES)

Classement des départements selon leur R.B.A. par P.A.T. familiale en 1979

DEPARTEMENTS	Variation 1979/1978 Valeur réelle	Position par rapport à la moyenne nationale		DEPARTEMENTS	Variation 1979/1978 Valeur réelle	Position par rapport à la moyenne nationale	
		1979	1978			1979	1978
		(FRANCE = 100)				(FRANCE = 100)	
1 - 92 + 93 + 94	- 5,3	473	500	48 - Dordogne	- 2,5	89	91
2 - Marne	+ 31,8	469	356	49 - Vendée	+ 1,2	89	88
3 - Essonne	+ 5,5	377	357	50 - Charente-Maritime	+ 3,8	88	84
4 - Aube	+ 37,3	314	229	51 - Deux-Sèvres	+ 6,6	85	80
5 - Seine-et-Marne	- 21,0	304	385	52 - Ille-et-Vilaine	+ 3,7	84	82
6 - Aisne	+ 5,3	297	282	53 - Isère	+ 3,7	82	79
7 - Oise	+ 2,2	290	285	54 - Loire-Atlantique	+ 1,2	81	80
8 - Yvelines	+ 9,9	280	255	55 - Indre-et-Loire	+ 0,5	81	80
9 - Val-d'Oise	- 3,4	257	267	56 - Allier	- 9,8	80	88
10 - Eure-et-Loir	+ 3,1	251	244	57 - Sarthe	+ 5,7	79	75
11 - Yonne	+ 4,1	176	169	58 - Charente	+ 15,7	79	68
12 - Haut-Rhin	+ 3,1	163	158	59 - Mayenne	+ 14,9	78	68
13 - Côte-d'Or	- 7,4	163	176	60 - Vosges	+ 8,3	78	72
14 - Rhône	+ 17,9	162	137	61 - Orne	+ 12,4	77	69
15 - Nord	+ 9,0	158	144	62 - Hautes-Pyrénées	+ 7,6	77	72
16 - Somme	+ 7,3	157	147	63 - Haute-Savoie	- 3,9	75	78
17 - Loiret	+ 3,3	150	145	64 - Pyrénées-Atlantiques	- 1,7	74	75
18 - Cher	+ 4,2	139	134	65 - Morbihan	+ 3,1	74	72
19 - Rouches-du-Rhône	- 26,5	135	184	66 - Jura	- 12,5	74	84
20 - Meuse	+ 4,1	135	130	67 - Gironde	+ 8,2	72	67
21 - Gard	- 30,4	130	187	68 - Haute-Saône	+ 2,9	72	70
22 - Vaucluse	- 20,8	128	162	69 - Tarn	+ 10,1	71	64
23 - Haute-Corse	- 6,6	127	136	70 - Doubs	- 8,6	70	77
24 - Ardennes	- 5,6	124	131	71 - Gers	- 19,7	69	86
25 - Loir-et-Cher	+ 18,4	118	100	72 - Landes	- 4,9	68	72
26 - Meurthe-et-Moselle	+ 1,2	118	117	73 - Puy-de-Dôme	- 6,7	65	69
27 - Maine-et-Loire	- 0,3	118	118	74 - Cantal	- 2,4	64	65
28 - Eure	+ 8,5	116	107	75 - Manche	+ 1,3	63	62
29 - Hérault	- 30,2	114	164	76 - Haute-Vienne	- 0,7	62	62
30 - Drôme	+ 0,1	114	114	77 - Haute-Garonne	- 6,9	62	67
31 - Saône-et-Loire	- 2,3	113	116	78 - Alpes-de-Hte-Provence	- 31,0	61	89
32 - Ain	+ 11,2	113	101	79 - Aveyron	- 2,5	61	62
33 - Vienne	- 0,7	110	110	80 - Loire	+ 7,3	60	56
34 - Indre	+ 3,6	108	105	81 - Corrèze	+ 2,5	59	58
35 - Alpes-Maritimes	+ 1,1	108	107	82 - Haute-Loire	+ 7,5	54	50
36 - Pas-de-Calais	+ 3,4	106	103	83 - Creuse	- 1,5	52	53
37 - Calvados	+ 8,2	102	94	84 - Lot	- 4,9	51	54
38 - Haute-Marne	- 7,2	100	107	85 - Ardèche	- 3,1	49	50
39 - Nièvre	+ 8,7	99	91	86 - Savoie	+ 2,2	48	47
40 - Aude	- 19,8	99	123	87 - Hautes-Alpes	- 11,2	46	52
41 - Seine-Maritime	+ 15,5	97	84	88 - Lot-et-Garonne	- 31,2	46	66
42 - Pyrénées-Orientales	- 0,5	97	98	89 - Lozère	+ 4,6	45	43
43 - Moselle	- 10,8	95	107	90 - Corse-du-Sud	- 25,4	43	58
44 - Finistère	+ 6,5	95	89	91 - Territoire-de-Belfort	+ 4,1	39	38
45 - Var	- 25,4	92	123	92 - Tarn-et-Garonne	- 47,1	37	70
46 - Bas-Rhin	- 1,3	91	92	93 - Ariège	- 6,9	36	38
47 - Côtes du Nord	+ 6,3	91	85				

## - Compte provisoire pour 1980 par classe de superficie

Classe de surface (S.A.U.)	Nombre d'exploitations		Nombre moyen de P.A.T. familiales par exploita- tion	R.B.E. moyen par exploitation			R.B.E. moyen par P.A.T. familiale		
	1 000	%		1980 (F)	Evolution en F. constants 80/79 %   80/70 (moyenne) %		1980 (F)	Evolution en F. constants 80/79 %   80/70 (moyenne) %	
Moins de 5 ha	333,1	26,9	0,5	17 500	- 6,5	- 1,3	38 500	- 4,3	+ 1,1
De 5 à 10 ha	141,9	11,5	0,9	30 600	- 5,8	+ 0,1	32 700	- 4,4	+ 1,6
De 10 à 20 ha	223,5	18,0	1,2	42 700	- 6,0	- 0,4	34 700	- 4,7	+ 1,0
De 20 à 35 ha	242,5	19,6	1,5	57 500	- 7,3	- 1,1	38 800	- 6,5	- 0,2
De 35 à 50 ha	128,2	10,3	1,6	71 700	- 8,1	- 1,5	44 700	- 7,7	- 0,9
De 50 à 70 ha	79,6	6,4	1,7	90 200	- 8,3	- 1,7	54 100	- 8,0	- 1,4
De 70 à 100 ha	50,0	4,0	1,7	115 400	- 8,7	- 2,2	66 800	- 8,8	- 2,2
Plus de 100 ha	41,0	3,3	1,7	218 700	- 9,8	- 3,1	125 100	- 11,7	- 4,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 259,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1,1</b>	<b>52 200</b>	<b>- 5,8</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>45 800</b>	<b>- 5,8</b>	<b>+ 0,9</b>

## R.B.E. moyen de 1970 à 1980 par classe de superficie

	R.B.E. moyen par exploitation				R.B.E. moyen par P.A.T. familiale			
	En indice: base 100 = moyenne générale							
	1970	1978	1979	1980	1970	1978	1979	1980
Moins de 5 ha	40,4	34,0	33,7	33,5	82,8	81,7	82,9	84,2
De 5 à 10 ha	61,3	58,2	58,5	58,6	66,7	69,1	70,5	71,5
De 10 à 20 ha	90,4	81,4	81,9	81,8	74,7	73,4	74,8	75,8
De 20 à 35 ha	130,1	112,1	111,9	110,1	94,7	85,0	85,5	84,8
De 35 à 50 ha	168,6	143,2	140,6	137,2	116,9	100,8	99,5	97,6
De 50 à 70 ha	217,8	183,2	177,3	172,7	148,7	124,7	120,9	118,1
De 70 à 100 ha	291,6	239,5	228,1	221,0	119,4	158,4	150,6	145,8
Plus de 100 ha	606,7	469,2	437,2	418,7	450,2	312,7	288,3	273,4
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Comptes de l'Agriculture 1980 -

**EFFECTIFS ET CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS EN 1970, SELON DIVERSES POSSIBILITES DE PARTITION**

	Exploitations		% du R.B.E. global	R.B.E./Exploitation		R.B.E./P.A.T. fam.		Nombre de P.A.T. par exploitation	% des exploitations		S.A.U. moyenne (ha)	
	Nombre	% du total		F.	Indice FE = 100	F.	Indice FE = 100		Ayant au moins 1 actif familial à temps complet	Dont chef avec activité extérieure principale		
Ensemble des exploitations	1 587 600	100	100	21 555	100	18 300	100	1,4	40	17	18,8	
Exploitations	de moins de 1 PAT	515 300	32	8,4	5 600	26	14 680	80	0,4	0	46	4,6
	de plus de 1 PAT	1 072 300	68	91,6	29 220	135	18 730	102	1,8	99,2	3	25,7
Exploitations dont le chef exerce une activité extérieure principale	268 600	17	6,6	8 400	38	21 230	116	0,5	3	100	6,8	
Autres exploitations	1 319 000	83	93,4	24 230	112	18 130	99	1,5	72	0	21,3	
Exploitations (1)	« marginales » et « à dominante extérieure »	391 900	25	6,4	5 280	25	13 370	73	0,4	3	46	4,7
	« purement agricoles » + à dominante agricole	1 195 700	75	93,6	25 430	124	18 770	103	1,7	79	7	23,5
Exploitations de marge brute (2)	inférieure à 2 000 UC	473 000	30	3	2 100	10	4 020	22	0,5	12	37	6,0
	supérieure à 2 000 UC	1 115 000	70	97	29 800	138	20 500	112	1,5	78	8	34,2

(1) - Partition expérimentale effectuée par le S.C.E.E.S. dans le cadre de l'Analyse 70. La ligne « marginales » et « à dominante extérieure » comprend les exploitations employant moins de 0,75 P.A.T. agricole et celles dans lesquelles le temps de travail consacré à des activités extérieures par les personnes vivant sur l'exploitation (P.A.T. « extérieure ») excède le temps qu'elles consacrent à l'exploitation (P.A.T. agricole). Complémentairement, la ligne « purement ou à dominante agricole » comprend les exploitations ayant plus de 0,75 P.A.T. agricoles et dans lesquelles l'activité extérieure est nulle ou négligeable (« purement agricoles ») ou inférieure à l'activité agricole (« à dominante agricole »). Ont été ajoutées à ce dernier groupe les exploitations de plus de 70 hectares et celles employant plus de 2,5 P.A.T. agricoles même si l'activité extérieure y prédomine, en raison de leur taille importante. Résultats provisoires.

(2) - Ensemble de résultats très approximatifs basés sur l'hypothèse que 2 000 UC de Marge Brute Standard en 1973 correspondent environ à 10 000 F de produit brut (P.A.F.) en 1970.

MODELE THEORIQUE DES DIVERS PARAMETRES AFFECTANT LE REVENU AGRICOLE.

Partons du modèle simplifié de la croissance du revenu agricole dans une économie de marché. On peut valablement admettre que l'évolution de la demande, et par contre coup de l'offre, de produits agricoles est essentiellement gouvernée par 3 variables :

- la population autrement dit le nombre de consommateurs
- le revenu de chacun d'eux
- le niveau relatif des prix agricoles

et les trois composantes du Revenu Agricole sont alors définies par les équations :

$$Q_A = \left[ N \cdot \left(\frac{R}{N}\right)^\alpha \cdot P_A^{-\beta} \right]$$

$$R_A = Q_A \cdot P_A$$

relations dans lesquelles :

$Q_A$  : quantités produites et consommées en denrées agricoles dans un certain système de prix

$N$  : nombre d'habitants

$R$  : revenu national global dont  $R_A$  : revenu agricole total

$P_A$  : niveau relatif des prix agricoles à la production

$\alpha$  et  $\beta$  élasticités respectives de la demande en biens agricoles par

rapport au revenu et aux prix. (Il s'agit de coefficients d'élasticité partielle et non d'élasticité directe puisque la fonction de demande comporte plusieurs variables).

En raisonnant d'une manière dynamique la différenciation des fonctions, pour des variations annuelles supposées relativement faibles, permet d'écrire en termes de taux de croissance :

$$\frac{dQ_A}{Q_A} = \frac{dN}{N} + \alpha \left( \frac{dR}{R} - \frac{dN}{N} \right) - \beta \frac{dP_A}{P_A}$$

$$\frac{dR_A}{R_A} = \frac{dQ_A}{Q_A} + \frac{dP_A}{P_A}$$

#### TRAVAUX DIRIGES

Appliquer les données hypothétiques suivantes proches d'ailleurs de la réalité statistique observée :

- taux de croissance économique global : éventail compris entre 2 % et 6 %
- rythme d'expansion démographique de 0,60 %
- élasticités revenus et prix évaluées "à la ferme" de 1/4.

En termes d'égalisation offre-demande qu'observe-t-on au niveau de l'obtention du Revenu de l'Agriculture, quelles conclusions peut-on en tirer en ce qui concerne l'action sur les prix :

- si la croissance agricole est de moitié inférieure à la croissance nationale,
- si l'expansion d'une agriculture très productive est des 2/3 de celle de l'économie globale.

**TAUX ANNUEL DES VARIATIONS DE PRIX (en %) DEPUIS 1959 D'APRES LES COMPTES NATIONAUX**

Années	Niveau général des prix (optique production) (1)	Prix agricoles à la production (2)	Prix des consommations inter-médiaires (3)
1960	3,0	1,6	1,9
1961	2,8	2,4	3,6
1962	4,0	7,4	4,7
1963	5,3	6,2	2,9
1964	3,7	-1,4	2,2
1965	2,4	1,4	1,9
1966	2,8	4,2	1,2
1967	2,7	0,4	1,5
1968	4,1	0,0	1,3
1969	6,6	7,6	4,9
1970	5,1	6,0	5,3
1971	5,5	4,2	6,8
1972	6,1	14,0	4,1
1973	7,3	10,3	12,5
1974	10,8	4,2	24,2
1975	12,7	8,1	8,3
1976	9,7	12,5	6,1
1977	8,4	6,6	8,7
1978	9,6	3,8	6,0
1979	10,3	6,6	9,6
1980	11,3	6,1	15,9
1981	11,5	11,2	13,3
1982			
1983			
1984			
1985			

(1) Avant 1971 : prix de la Production Intérieure Brute ; à partir de 71 prix du Produit Intérieur Brut Marchand.

(2) A partir de 1971 : prix des livraisons.

(3) " : prix hors intraconsommations.

Sources : Collections de l'I.I. NSEE. Série C : Comptes et Planification.

- Années 60 à 66 comprise : données extraites du n°3 pages 21 à 24 ainsi que du n°10 pages 17 à 19.

- Années 67 à 70 comprise : n°31 page 15.

- A partir de l'année 71 : n°66 page 16.

- *Années récentes : Comptes Annuels -*

TITRE III - L'AIDE DE L'ETAT A L'AGRICULTURE
--

INTRODUCTION. LA PROGRESSION DES RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'AGRICULTURE ET LES POUVOIRS PUBLICS

Tous les pays industriels sont aujourd'hui animés d'une sollicitude particulière vis à vis de leur agriculture ; les divers gouvernements et "décideurs" s'efforcent d'adapter le monde rural aux impératifs de l'âge industriel mais ils désirent surtout protéger un secteur particulièrement vulnérable aux conséquences de l'expansion. Nous avons suffisamment insisté jusqu'ici sur les conséquences défavorables de l'amenuisement du secteur agricole : très vite il est apparu que seule la puissance publique pourrait efficacement limiter les effets néfastes des lois du marché et des processus de paupérisation par des transferts de revenu en faveur des travailleurs agricoles : il y a déjà longtemps que les Ministres de l'Agriculture ont autre chose à faire que de présider les comices agricoles ou inaugurer foires et salons.

L'histoire révèle d'ailleurs à quel point l'aide pécuniaire de l'Etat au profit du secteur primaire va progressivement s'intensifier. Avant la guerre de 1914 et même au début de la IIIème République les agriculteurs vont en particulier bénéficier d'une politique systématique d'allègement fiscal qui durera jusqu'à nos jours et se traduit pour la paysannerie par une quasi exonération de l'impôt sur le revenu : c'est la revanche de la République sur la Monarchie sous laquelle le paysan était "taillable et corvéable à merci". Il ne faut pas dissimuler que la principale raison de ce traitement de faveur est d'ordre politique : par leur importance numérique (la population agricole représente encore près de la moitié en 1882 et encore 30 % avant la 2ème guerre) les paysans sont une clientèle électorale dont les bonnes grâces sont nécessaires pour gouverner et ils sont considérés comme les dépositaires des valeurs traditionnelles (ordre, discipline, travail, individualisme) et comme les meilleurs garants de la stabilité et de l'équilibre de la société française. La Chambre des Députés et le Sénat seront longtemps peuplés "d'agrariens" (surtout à partir du Ministère MELINÉ).

Avec la grande crise des années 30 il n'est donc pas étonnant que l'Etat multiplie ses interventions pour protéger et défendre la petite exploitation familiale ; afin d'éviter l'effondrement des cours il crée des offices publics (ex. ONIC) et soutient déjà les marchés. Après la seconde guerre, le secteur agricole s'impose comme l'une des branches prioritaires des premiers plans français : il faut aider l'agriculture à produire plus, à s'équiper et se moderniser, bref à s'industrialiser et le rôle de l'Etat dans la production agricole va aller en s'amplifiant. A partir des années 1960 on prend conscience qu'afin de s'intégrer pleinement à l'économie globale l'agriculture doit procéder à une profonde mutation, à une refonte des structures, à une rénovation de l'organisation professionnelle, à une nouvelle attitude devant les marchés : de tels efforts exigent des investissements massifs auxquels le monde rural ne peut seul contribuer. L'objectif de tous les grands pays agro-industriels est de rendre leur agriculture productive et prospère dans l'intérêt de la nation toute entière aussi consacrent-ils une part de plus en plus grande de leur budget civil à l'agriculture et cette dernière devient financièrement tributaire de fonds publics.

Depuis ces récentes années, et malgré le désir proclamé de libéralisme économique ou de rigueur budgétaire l'Etat a considérablement accru son aide ce qui conduit à penser qu'il cherche de plus en plus à réaliser l'adaptation permanente de l'activité agricole aux exigences de notre société technologique en même temps qu'il reconnaît les dures contraintes que le monde agricole subit.

Si désormais cette aide s'est presque institutionnalisée, c'est parce qu'il s'est constitué au fil des ans un système très particulier de réseaux et d'interrelations Etat-profession destiné à mettre efficacement en oeuvre un véritable financement public de l'agriculture et le fonctionnement d'un tel système est garanti par le rôle original que jouent les grandes organisations professionnelles du monde rural.

Autour de l'appareil central de l'Etat (gouvernement-ministère) s'est élaboré un tissu d'organismes à vocation spécifique qui constituent à la fois des groupes de pression mais aussi de relais de la mise en pratique de la politique agricole officielle. L'organisation globale schématique de l'Agriculture s'ordonne autour de trois grands pôles :

- organes de consultation,
- organes de cogestion
- organes de revendication

Toutes ces institutions ont notamment pour fonction de gérer les fonds publics et l'on peut à cet égard parler de concertation entre l'Agriculture et l'Etat. L'illustration la meilleure de cette "osmose" est fournie chaque année lors de la tenue de la Conférence Annuelle qui réunit le Premier Ministre et son ministre de l'Agriculture ainsi que les principaux responsables ou leaders de la profession et qui débat des grands problèmes conjoncturels et prend les mesures qui s'imposent à court terme en distribuant le plus souvent des subventions "exceptionnelles". Le principe de cette entrevue annuelle fut créé à l'époque où fleurissait la grande idée de la participation et des relations contractuelles instaurées par le tandem CHABAN-DELMAS-DELORS.

Le même état d'esprit prévaut lors de la préparation du Budget ou de la mise en chantier d'une loi-cadre ou d'une réforme ; ajoutons qu'il est de tradition que le Ministre cloture les Congrès ou Assemblées de toutes les grandes organisations professionnelles mêmes syndicales.

## CHAPITRE 1. LA NATURE ET L'INTERPRETATION DES AIDES PUBLIQUES.

### Section 1. Le concept du "Budget de l'Agriculture".

Dès que l'on parle de moyens d'interventions financières en faveur de l'agriculture, il importe de bien circonscrire la cible visée en sachant bien que l'ensemble des dépenses publiques au profit de l'agriculture ne figure pas dans une rubrique unique de la loi de Finances et n'apparaît pas exclusivement (comme on pourrait s'y attendre) dans le seul budget du Ministère de l'Agriculture.

Pour mesurer l'effort de la collectivité en faveur de l'agriculture, il faut en effet souligner que pour des raisons techniques tenant aux règles de la comptabilité publique, les dotations et ouvertures de crédits sur fonds publics attribués au secteur agricole se trouvent dispersées sur plusieurs comptes : il faut donc procéder à des regroupements pour obtenir l'ensemble des crédits affectés à l'agriculture.

Les concours budgétaires de l'Etat au profit de l'agriculture comprennent ainsi principalement :

- les dépenses inscrites au Budget du Ministère de l'Agriculture
- une fraction des "charges communes" inscrites au Budget du Ministère des Finances et incluant notamment :
  - . les subventions économiques (ONIC, FORMA)
  - . les charges afférentes au fonctionnement du Crédit Agricole
- les dépenses figurant au Budget Annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA)
- les comptes d'affectation spéciale du Trésor (ex. Fonds National Forestier, prêts du FDES, etc...).

Cette dispersion rend délicat le recensement définitif des dépenses réalisées au profit de l'agriculture et il ne faut pas s'étonner que les différentes sources statistiques ne concordent pas toujours. En outre, il existe en permanence des différences sensibles d'une année à l'autre entre les sommes inscrites au budget (voté à la session d'automne) aux collectifs budgétaires votés en cours d'exercice, et les dépenses effectivement constatées a posteriori après épurement des comptes (lesquelles ne sont généralement connues qu'avec 2 ans de retard) : les différences s'expliquent par les reports de crédits, les réserves financières constituées à l'avance pour certains établissements publics, le blocage ou au contraire le déblocage exceptionnels selon la conjoncture d'autorisations de programmes, etc... Ce n'est qu'une fois ces divers regroupements correctement effectués que l'on peut alors mesurer l'évolution des dépenses publiques en faveur de l'agriculture. Si l'on compare la place relative du budget de l'agriculture avec la part du secteur agricole dans l'économie, ce ratio, à peu près stable depuis près de 20 ans (aux alentours de 13 à 14 %) semblerait donc démontrer que l'agriculture dont le poids dans le PIB diminue régulièrement, serait d'année en année sans cesse plus avantagée.

Une telle constatation est extrêmement sommaire car sur le plan administratif et financier la notion "d'agriculture" est extrêmement large : il y a donc d'innombrables précautions à prendre avant de se hâter d'interpréter de telles statistiques. Ne confondons pas en effet "aide à l'agriculture" et "aides aux agriculteurs" car toute la manne publique des Concours Budgétaires est loin de tomber dans l'escarcelle des paysans. Ils ne sont pas les seuls à bénéficier des deniers publics car bon nombre de crédits ne les concernent que très indirectement ou de façon très lointaine et ne peuvent être valablement envisagés comme une aide à la profession.

"Le Budget de l'Agriculture" comprend en effet les grandes masses suivantes en dehors des crédits pouvant être considérés comme bénéficiant effectivement et exclusivement aux agriculteurs :

- moyens de service du Ministère de l'Agriculture qui correspondent à la mission générale de l'Etat,
- dépenses concernant de nombreux investissements collectifs réalisés dans les communes rurales (électrification, adduction d'eau, voiries, assai-



nissement, etc...) opérations d'urbanisme et d'aménagement de l'espace rural, et qui sont du domaine du Génie Rural.

- Les crédits en faveur de l'agriculture comprennent un bloc important de dépenses réalisées pour l'équipement et la modernisation des entreprises de production, transformation, stockage et commercialisation des denrées d'origine agricole. Il s'agit ici de toutes les subventions ou prêts accordés aux IAA c'est-à-dire aux activités économiques situés en amont ou en aval du secteur agricole.

La discrimination est ici plus délicate à trancher : bien que ces dépenses soient liées à l'emploi de facteurs extérieurs à l'agriculture, il convient de faire valoir que le revenu agricole est très sensible à une organisation rationnelle de tout l'environnement de la production ainsi qu'à une amélioration de la capacité d'absorption des débouchés. De telles dépenses ont donc certainement à moyen et long terme un effet bénéfique sur l'agriculture mais leur incidence est indirecte ou dérivée, aussi est-il préférable de pas les inclure tout en sachant qu'elles ont la plupart du temps un effet lointain mais difficilement mesurable dans l'immédiat.

- Il convient enfin de faire une palce à part aux dépenses à caractère social qui apparaissent dans le BAPSA. Le BAPSA regroupe plusieurs types d'intervention publiques qui octroient et garantissent à la population agricole des prestations sociales à peu près équivalentes à celles servies aux autres catégories socio-professionnelles. A lui seul le BAPSA représente environ la moitié de l'ensemble du Budget de l'Etat bénéficiant à l'Agriculture et se finance à 80 % par une contribution extérieure à la profession : on mesure ainsi à quel point la collectivité nationale opère des transferts sociaux importants vers l'agriculture ; cependant, il nous paraît souhaitable de dissocier l'aide économique au secteur et l'aide sociale aux personnes en excluant justement cette dernière du champ de notre analyse et ce principalement pour deux raisons :

a) La politique sociale est justement indépendante de l'activité économique puisqu'elle a pour fonction d'atténuer les disparités dont sont victimes les plus défavorisés ; certes les travailleurs agricoles sont proportionnellement davantage bénéficiaires que d'autres mais c'est justement parce que les revenus agricoles sont bas et que le RBA en raison de sa modestie ne peut permettre de financer un système de protection mutuelle identique à celui du droit commun. La parité sur le plan social fait nécessairement appel à un effort d'entraide et de solidarité nationale.

b) La deuxième raison est lié à un phénomène de structure démographique qui exige, selon les principes de base de tous les régimes de la Sécurité Sociale, un versement à titre compensatoire destiné à corriger les effets d'une situation démographique particulièrement défavorable puisqu'en raison de l'exode rural il existe en agriculture plus de retraités et de personnes âgées (donc consommatrices de prestations maladies) que d'actifs en place : on retrouve un problème analogue chez les mineurs de fond, les cheminots de la SNCF, les militaires de carrière.

Il importe ici de rappeler que, pour des raisons essentiellement historiques, le système français de couverture sociale qui repose sur le paiement de cotisations, isole de nombreuses catégories professionnelles dans des sous-systèmes étanches bénéficiant d'éventuels transferts du Budget Général, ce qu'on appelle hâtivement le "déficit" de la Sécurité

Sociale ; s'il n'y avait qu'un unique ministère de type "solidarité" budgétisant entièrement toutes les dépenses à caractère social, le débat sur la prise ou non en compte des transferts au BAPSA ne se pourrait même pas.

Ainsi au total les concours budgétaires dont est censée profiter l'Agriculture englobant un ensemble de crédits destinés au citoyen (enseignement, formation...) à l'individu (protection sociale et prévoyance) au rural (habitant des campagnes) au para-agricole (amont, aval...). Si on considère donc la nature des actions auxquels ils sont liés une grande partie de ces crédits aurait pu tout aussi logiquement figurer dans le budget du Ministère de l'Equipement, de l'Education Nationale, du Travail et de la Sécurité Sociale, etc... et ne peuvent donc être considérées stricto sensu comme des subventions spécifiquement sectorielles. En conséquence, nous ne nous intéresserons par la suite qu'aux transferts dont bénéficient réellement les exploitants en tant qu'agents opérant dans la branche agricole c'est-à-dire que nous nous en tiendrons à une optique strictement économique.

## Section 2. Les dépenses à but exclusivement économique au profit des seuls agriculteurs.

On admet généralement qu'il y a aide à but économique lorsque, sans contrepartie directe apparente, s'opère au profit des donataires une modification dans la répartition primaire des flux de production par rapport à une situation de référence qui résulterait du seul jeu des lois du marché supposées s'exercer, sic rebus paribus, dans un régime de concurrence pure et parfaite.

Recensons d'abord les concours budgétaires en faveur de l'activité paysanne puis mesurons leur impact sur les composantes caractéristiques des Comptes Annuels de l'Agriculture.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi d'orientation de 1962, les modalités d'intervention étatique se sont multipliées, des dispositifs para-administratifs très variés se sont progressivement mis en place se traduisant par un pluralisme des organismes dispensateurs. Au sein de cet arsenal juridico-financier il demeure par conséquent délicat d'isoler les mesures de nature purement économique tant certaines aides à dominante structurelle ont des effets relativement diffus : à des fins de rigueur statistique, nous avons pris le parti de rejeter de notre champ toutes les subventions qui ne se greffaient pas directement sur le processus productif comme par exemple tous les crédits alloués à l'amélioration des structures ou au remembrement et de ne retenir que les dépenses budgétaires qui exerçaient une influence décisive et quantifiable entraînant une revalorisation certaine du revenu agricole soit par la hausse de la valeur du produit brut soit par une diminution des coûts fixes ou variables.

Toutes ces précautions étant prises, plusieurs regroupements des aides publiques sont concevables ; plutôt que de chercher à bâtir une classification normative ou fonctionnelle notre souci est surtout d'appréhender

les grandes masses budgétaires qui permettent de mesurer l'incidence des transferts réalisés au profit du secteur primaire. La mise en oeuvre de la politique agricole s'exerce principalement au travers d'actions sur les marchés et sur le financement des investissements ainsi que par des versements directs aux exploitants : ces trois pôles recouvrent plus de 90 % de l'action économique en faveur de l'agriculture ; expliquons brièvement la consistance et la spécificité de ces instruments privilégiés.

- De nos jours, dans la totalité des pays industrialisés, les principaux marchés des produits agricoles ne sont pas des marchés pleinement concurrentiels mais des marchés où l'action des pouvoirs publics tend au moyen de politiques de prix ou de subventions, à garantir la réalisation d'une certaine parité des revenus entre l'agriculture et les autres secteurs.

Le problème fondamental peut schématiquement se résumer ainsi : le fonctionnement du marché des denrées agricoles par l'égalisation offre-demande détermine un prix spontané qui est largement inférieur à celui qui assurerait à la population active agricole un revenu (c'est-à-dire des quantités multipliées par des prix) plus ou moins comparable à celui des autres branches d'activité. La technique du soutien des marchés repose alors sur la fixation d'un prix garanti (minimum ou plancher) qui sert à la définition de toute une gamme de politiques économiques concevables. La protection des marchés s'opère par l'intermédiaire d'organismes publics tels le FORMA et l'ONIC qui disposant de subventions, s'efforcent, compte tenu des fluctuations de l'offre et grâce à des ordres d'achats et de stockage, de maintenir au mieux les prix à la production par rapport à un objectif défini au préalable. L'intervention sur la commercialisation des denrées agricoles se manifeste ainsi au stade du produit stocké ou transformé et non au niveau de la ferme, néanmoins on suppose que les subsides ainsi employés se répercutent intégralement dans les recettes des productions.

- Les bonifications traduisent l'assistance financière de l'Etat qui souhaite offrir de grandes facilités de crédit à son agriculture afin de lui permettre de s'équiper et de se moderniser. A cet effet, les pouvoirs publics autorisent le Crédit Agricole "officiel" à accorder aux agriculteurs des prêts à moyen et long terme à des conditions très avantageuses par rapport aux normes usuelles en vigueur sur le marché des capitaux. La bonification d'intérêt correspond à l'écart entre le coût des ressources monétaires collectées auprès des épargnants et le taux d'intérêt réduit consenti aux exploitants, la différence étant couverte par le Trésor sous forme de remboursements à la CNCA. Le Crédit Agricole octroie également des prêts bonifiés aux coopératives et aux communes en vue de l'aménagement de l'Espace Rural mais dans notre étude, nous ne prenons bien entendu en compte que l'enveloppe budgétaire concernant les emprunteurs du secteur agricole.

- Les subventions individualisées qui apparaissent dans les Comptes de l'Agriculture et sont perçues par les agriculteurs eux-mêmes grâce à l'obligeance des DDA, ont une vocation mixte et selon leur nature agissent tantôt sur les produits tantôt sur les facteurs. Il s'agit en général d'aides destinées à accroître la capacité de production, à favoriser voire encourager certaines spéculations, ou à réduire certaines charges inéluctables ou aléatoires. A l'origine, ces subventions courants étaient "conjoncturelles" mais elles ont pris un caractère permanent et sort de plus en plus consenties pour rehausser des revenus primaires gravement endommagés par la crise.

Après récapitulation et totalisation des chiffres-clés représentatifs de ces trois grands postes, on obtient une réelle évaluation du soutien de l'Etat en faveur de l'activité agricole que l'on peut rapporter aux flux caractéristiques de la production agricole (cf. annexes statistiques) : les ratios les plus significatifs nous semblent devoir être obtenus en rapportant l'ensemble de l'enveloppe soit à la valeur ajoutée brute soit au revenu agricole appréhendé une fois déduits les transferts sociaux. On perçoit aussitôt l'impact décisif des subventions globales sur les résultats économiques de la branche : il existe, de nos jours, un véritable financement public de l'agriculture car les deniers de l'Etat constituent un relais de plus en plus indispensable au revenu "pur" qui ne serait secrété que par le jeu des forces du marché.

## CHAPITRE 2. BILAN ET ANALYSE CRITIQUE DU SOUTIEN DE L'ETAT.

### Section 1. Le réquisitoire à l'encontre des interventions en faveur de l'agriculture.

Il se résume pour l'essentiel en ceci : l'agriculture coûte cher à la nation, et, pis encore, entraîne un gaspillage des deniers publics. Détaillons ces deux points :

#### § 1. Il est incontestable que le coût de l'aide est très onéreux pour la collectivité.

Les chiffres enregistrés précédemment révèlent l'impact important des fonds dépensés. Les concours budgétaires ont en effet extraordinairement augmenté depuis une décennie et atteignent un niveau difficilement supportable pour le contribuable : il n'est pas exagéré de dire que l'agriculture apparaît comme particulièrement "budgétivore" tant ont grossi les "voies d'eau". Ceux qui aiment les comparaisons brutales ne manquent pas de rapprochements qui donnent à réfléchir : les transferts au profit de l'économie agricole représentent en moyenne 0,80 % du PIB c'est-à-dire plus que l'aide publique consenti à l'ensemble des pays en voie de développement (0,65 %) et nettement plus que le coût annuel de notre force de dissuasion nucléaire : ils sont relativement comparables aux allocations versées par l'Etat aux caisses de chômage, il est vrai que le nombre d'agriculteurs est du même ordre que celui des chômeurs !

Ces "cadeaux" se défendent d'autant moins qu'en retour les agriculteurs dans leur ensemble paient très peu d'impôts et jouissent d'une fiscalité particulièrement légère vis-à-vis des bénéficiaires de l'exploitation agricole : c'est ce qu'a fait particulièrement ressortir le dernier Rapport du Conseil des Impôts (publié en 1980) qui a bien entendu déclenché une vague de protestation dans les milieux agricoles. Les derniers chiffres connus font état de 440 000 déclarations pour un montant global de bénéfices de 11 milliards et pour un revenu net agricole cette année de 67 milliards : cette sous-estimation (de 1 à 6) des revenus pris en compte par le fisc n'est que le résultat du système du forfait collectif car seuls 22 000 exploitants sont soumis au "réel".

Enfin il n'y a pas lieu de se féliciter de l'impact de ce support budgétaire massif : les écarts de revenu entre les agriculteurs et les autres classes sociales ne se sont pas comblés, les gains de la branche ne progressent que très lentement et le mécontentement paysan ne s'est nullement apaisé ; il y a manifestement disproportion entre l'effort budgétaire consenti et les maigres résultats obtenus à l'actif du RBA. Il ne faut donc pas s'étonner que nombre d'"argentiers" et de "technocrates" jugent totalement inefficace l'affectation de ces crédits incapables d'atteindre leur but, ce qui amène à se demander s'ils sont judicieusement employés.

## § 2. L'intervention de l'Etat est critiquable sur le plan de la logique économique.

Le système de protection présente une faiblesse intrinsèque car il s'attaque davantage aux manifestations qu'aux causes profondes de la dégradation des revenus. D'une manière générale, c'est en effet trop exclusivement par le soutien des prix que procède l'action gouvernementale : si les prix sont plus élevés les revenus s'accroîtront à coup sur, pense-t-on mais ce raisonnement présente le grave défaut d'ignorer quels sont les effets réels d'une aide calculée sur le chiffre d'affaires et partant quels sont les véritables bénéficiaires du relèvement des cours, ce qui entraîne à moyen et long terme des conséquences non seulement inopérantes mais finalement néfastes ou perverses.

Il ne fait en effet aucun doute, qu'en raison notamment de l'absence d'un garde-fou des quotas, le dispositif est systématiquement inique parce que l'essentiel de l'aide est capté par les agriculteurs qui en ont finalement le moins besoin ; pour le "gros" producteur qui commercialise des tonnages importants et dont les coûts de production sont bas, la garantie des prix représente un substantiel bénéfice net mais elle est par contre très insuffisante lorsqu'il s'agit d'assurer un revenu décent au "petit" agriculteur même modernisé et a fortiori à l'exploitant traditionnel.

Ainsi les efforts consentis par la collectivité n'ont pas les effets redistributifs qui seraient souhaitables mais accroissent au contraire les disparités internes au secteur agricole sans parler des risques de déséquilibre des marchés et d'apparition d'excédents. Il y a déjà longtemps que l'on sait que des subventions strictement proportionnelles aux livraisons ont évidemment des effets régressifs sur la répartition des revenus : ce qui est désormais nouveau c'est que des études économétriques rendues possibles par des investigations statistiques ont chiffré et du même coup condamné la politique des prix (cf. annexe).

Dès lors il s'avère que, le budget de l'agriculture étant nécessairement limité, les fonds consacrés au relèvement des prix sont fatalement soustraits à d'autres actions sur les investissements et la modernisation des structures qui seraient plus payantes à longue échéance. Certains vont plus loin et envisagent des mesures comme par exemple la création d'emplois non-agricoles réservés à la main-d'oeuvre d'origine rurale ; à titre indicatif on a calculé que la suppression totale des subventions à l'agriculture (pure hypothèse d'école bien entendu) permettrait de créer chaque année

plus de 100 000 emplois nouveaux sur la base de l'investissement moyen par travailleur dans l'économie française. Mais avant de se prononcer définitivement, sur le scandale apparent du financement budgétaire d'une fraction de l'activité agricole, il faut dépasser ces premières critiques et aller bien au-delà des vues partielles que nous venons de présenter.

## Section 2. Le plaidoyer et les argumentations pour l'aide apportée au secteur agricole.

Le dossier de la défense est épais et contient de nombreux arguments à faire valoir et que l'on peut présenter dans l'ordre croissant de validité.

### § 1. L'agriculture est loin d'être le seul secteur aidé,

De nombreuses activités industrielles ou commerciales de l'économie française bénéficient de l'assistance de l'Etat. Les subventions sont en effet particulièrement importantes dans la sidérurgie, la construction navale et aéronautique mais c'est bien entendu l'ensemble des entreprises nationalisées ou sous tutelle publique qui figurent parmi les plus subventionnées. Puisque, sur le plan financier, l'agriculture comme le secteur public (1) est largement tributaire de l'Etat, il paraît logique d'établir une comparaison entre les concours budgétaires dont profitent ces deux branches, et ce d'autant que leur place respective au sein de l'économie nationale est presque semblable.

Si l'on rassemble tous les éléments décisifs concernant les secteurs primaire et public sous forme de rapports directement comparables (cf. tableau annexe) le rapprochement des chiffres surtout au niveau des moyennes, ne manque pas d'être étonnant et fait clairement ressortir, eu égard à la production nette, une grande similitude puisque chacune des branches représente près de 5 % de la valeur ajoutée nationale et connaît également un certain déclin relatif. Une comparaison en termes de revenu serait de peu de portée car le concept de revenu brut d'activité ne revêt pas du tout le même sens pour l'agriculture, où dominant exclusivement les entreprises individuelles et le secteur nationalisé qui par opposition se caractérise par des formes de gigantisme structurel.

On note l'ampleur fortement croissante de l'aide publique : nos deux secteurs sont en moyenne des professions subventionnées à raison de 15 % de leur niveau productif propre surtout si l'on s'en tient aux années les plus récentes. Ces supports sont la résultante de contraintes de tous ordres mais le motif essentiel réside bien sûr dans une insuffisante rentabilité sectorielle autonome. On parle souvent du déficit des houillères ou du transport ferroviaire mais l'agriculture française est aussi, du

---

(1) En Comptabilité Nationale, le secteur public productif regroupe des unités de grande taille ayant une position plus ou moins monopolistique dans un secteur-clé et dont les prix, les investissements et les modes de financement dépendent très directement du "décideur" Etat. Son domaine se circonscrit autour des Grandes Entreprises Nationales qui sont au nombre de 8 : Charbonnages de France, EDF, GDF, SNCF, RATP, Air Inter, PTT. Les autres entreprises telles la Régie Renault ou la SNIAS par exemple, sont rattachées aux autres sociétés et quasi sociétés non financières de droit commun ; il en va de même pour les grands groupes industriels nationalisés depuis 1981-82

point de vue comptable, une activité en déficit, c'est-à-dire que si on lui appliquait les strictes règles d'une gestion équilibrée, son compte d'exploitation de branche connaîtrait le même passif que celui du secteur public. Il reste que, compte tenu de la justification des besoins, les versements au profit de l'agriculture contrepartie des fluctuations de la conjoncture agricole, sont naturellement plus irréguliers que ceux affectés aux entreprises publiques, reflets de la politique économique gouvernementale qui en principe ne varie pas brusquement chaque année.

Les deux branches étudiées se partagent sensiblement à égalité presque la moitié de la manne budgétaire réserve aux subventions économiques : c'est ainsi que par rapport à leur importance respective au sein de l'économie française nous sommes en présence de secteurs qui sont proportionnellement quatre à cinq fois plus dotés que les autres. Il en résulte que les secteurs agricole et public pèsent à peu près d'un poids égal sur le budget de l'Etat : l'effort de la collectivité en leur faveur est pratiquement le même et s'élève à 3,5 % des dépenses globales.

Y a-t-il lieu de s'étonner devant un tel parallélisme entre les indicateurs observés ? Une interprétation même succincte démontre que le financement public des deux secteurs ne répond pas à une volonté discrétionnaire du pouvoir politique mais obéit davantage à des nécessités structurelles très voisines.

La logique de la loi du marché pénaliserait abusivement les deux types d'activité en les conduisant à subir soit des bas prix soit une tarification à perte, il est dans ces conditions, normal que soit prise en charge par le canal budgétaire, la redistribution de ressources en leur faveur : le fléchissement chronique des prix relatifs se trouve ainsi contrebalancé par la progression des subventions.

L'intervention se justifie également dans la mesure où nous avons affaire à des secteurs de base à forte intensité capitaliste, lourdement endettés et donc à faible rentabilité interne mais qui, en revanche diffusent avec prodigalité leurs gains de productivité vers l'aval.

L'engagement financier de l'Etat se légitime enfin par des préoccupations de fond : les exploitations agricoles tout comme les grandes firmes nationales doivent se moderniser en réalisant des investissements lourds, accélérer la substitution capital-travail, en un mot opérer de profondes mutations : à cet égard la décompression en personnels des Charbonnages de France et de la SNCF n'est pas sans rappeler l'exode rural.

## § 2. La protection de l'agriculture se justifie à des fins de sécurité alimentaire.

Il serait dangereux que notre pays dépende trop de l'étranger pour son alimentation de base aussi devons-nous accepter de payer un certain prix pour garantir nos besoins en matière agro-alimentaire ainsi que l'entretien de notre espace rural.

La régularité et la sécurité de notre approvisionnement exigent de conserver en permanence des stocks plutôt même surabondants puisque destinés à pallier tout risque de rupture en cas de baisse ou d'accident de production (ex : sécheresse) ou d'embargo extérieur. Il vaut mieux avoir des excédents sur les bras qu'une situation de pénurie et d'ailleurs les surplus agricoles, souvent dénoncés parce que spectaculaires, sont en fait assez faibles par rapport aux volumes produits : c'est surtout leur coût qui est onéreux en raison d'une mauvaise politique des prix (cf. *infra* la PAC et les excédents laitiers).

Le soutien de l'agriculture s'assimilerait ainsi à une sorte de prime d'assurance à payer qui comme l'indique justement le slogan "paraît toujours chère avant l'accident". Vues sous cet angle les questions agricoles peuvent se traiter comme les questions militaires : le coût de la défense nationale correspond à l'entretien de notre armée et de son potentiel de feu, de même le coût de l'agriculture correspond à la maintenance de notre capacité de production d'ailleurs souvent appelée par analogie "force de frappe agricole".

### § 3. Le coût de protection de l'agriculture est en grande partie illusoire.

Par rapport à quel critère peut-on dire que le soutien de l'agriculture par la collectivité est dispendieux ? Il s'agit là d'une question de fond face à laquelle on peut tenir le raisonnement suivant :

On sait qu'une grande partie de l'aide publique est absorbée par l'organisation et l'intervention sur les marchés; on peut donc songer à estimer le degré de soutien en se guidant sur le barème des prix de marché sans aucune intervention celui-ci étant fourni par la référence aux cours agricoles mondiaux. Autrement dit, pour mesurer le coût budgétaire réel que fait supporter l'agriculture à notre pays, il faudrait calculer à quel niveau se fixeraient les prix agricoles en l'absence de soutien et ce que paierait l'acheteur si l'économie française s'approvisionnait en quasi totalité sur les marchés extérieurs donc en important ses denrées agricoles, ce qui fut longtemps le cas de la Grande Bretagne. On peut alors faire l'hypothèse raisonnable que la suppression des subventions entraînerait une chute des prix français (communautaires) au niveau des prix mondiaux et calculer ainsi grossièrement ce que coût l'aide liée aux produits.

Cette évaluation est séduisante mais demeure purement hypothétique car elle ne résiste pas à l'analyse :

- d'une part la comparaison aux prix mondiaux soit-disant "objectifs" est trompeuse : les prix mondiaux sont rarement des prix de marché mais soit des prix d'offre (avec souvent dumping), soit des prix de demande (ex: beurre) et en tous cas des prix fluctuants et très spéculatifs.

- d'autre part le raisonnement précédent est trop statique et néglige toutes les adaptations entraînées par l'abandon des mesures d'aide à notre agriculture ; il est presque certain que la production agricole française fléchirait notablement : notre pays qui est actuellement offreur (3ème exportateur mondial) deviendrait demandeur ce qui ne serait pas sans se répercuter sur les prix mondiaux alors orientés vers la hausse.



- enfin, doit-on retenir la totalité des dépenses publiques sur les marchés ? Il semble certes logique d'inclure les dépenses portant sur des produits excédentaires mais doit-on inclure également celles portant sur les productions déficitaires (ex. viande de boeuf, huiles, etc...) qui justement, sont là pour inciter à la production afin de limiter les importations ?

On voit au total qu'en l'état actuel de nos investigations, il demeure très délicat de juger objectivement du coût du soutien d'une agriculture occidentale prise isolément : un tel problème économique est largement indéterminé et demeure du domaine de la prospective voire futurologie économique.

§ 4. L'aide de l'Etat est devenue une nécessité pour le maintien et l'extension de l'appareil productif agro-alimentaire.

On est ici en présence d'un terrain solide où les motifs sont puissants : résumons en disant que la suppression des subventions ne permettrait pas à la plupart de nos exploitations agricoles de résister. L'octroi de crédits budgétaires est aujourd'hui une condition socio-économique de la "reproduction" en agriculture c'est-à-dire de la survie d'un secteur d'activité et de ses branches connexes qui puissent durablement investir et se développer.

L'argumentation peut se développer sur deux fronts :

a) Tout le dispositif juridico-économique mis en place depuis l'après-guerre a joué la carte de l'amélioration des revenus agricoles par de meilleures structures de production, par la recherche de l'intensification pour améliorer la productivité des facteurs utilisés. La réponse aux faibles revenus agricoles est longtemps apparue évidente : industrialisation et spécialisation afin de permettre une baisse des coûts et donc une hausse du revenu des producteurs ; en outre on espérait ainsi l'émergence d'une agriculture d'entreprises insérées dans l'économie de marché et capables à terme de fonctionner sans supports de l'Etat. Tant qu'il y a eu des gains de productivité importants (en particulier entre 1950 et 1970) personne n'a songé à remettre en cause le modèle, il fallait au contraire le propager or après 20 ans de modernisation qui ont changé indéniablement les façons de produire, l'aide de l'Etat, loin de disparaître, voit au contraire son importance s'accroître parce qu'on rencontre maintenant des limites naturelles et sociales. Il faudrait désormais pour continuer le processus de productivité le mettre en oeuvre à une échelle telle qu'on aboutirait à un véritable et rapide bouleversement des structures socio-techniques en agriculture : or, il existe tout de même un consensus national pour maintenir un certain statu quo d'où l'obligation de subventionner très largement ce secteur.

b) L'aide publique dont bénéficie l'agriculture est une aide puissamment "multiplicatrice".

Le soutien de l'agriculture entraîne des retombées dont profitent d'autres agents économiques travaillant soit en amont soit en aval du secteur agricole : songeons à toutes les entreprises fournisseuses de consommations intermédiaires, de biens d'équipement, du bâtiment qui connaîtraient une très forte baisse d'activité si l'on supprimait toutes les subventions ; songeons à toutes les entreprises de transformation des produits agricoles (laiteries, conserveries, abattoirs, salaisonnières...) qui seraient vite réduits au chômage.

En raison des multiples relations intersectorielles, toute aide à l'agriculture est une aide indirecte aux IAA : l'apparent gaspillage dénoncé précédemment doit être compris dans les perspectives du complexe agro-alimentaire et ce qui était à mettre au passif de l'agriculture devient à l'actif pour les secteurs en contact avec l'agriculture.

Enfin (argument ultime), on a suffisamment rabaché le thème du "pétrole vert" de la France : l'impératif de notre équilibre extérieur commande au pays de se doter d'une agriculture puissante. L'arme alimentaire impose le renforcement de notre compétitivité dans le contexte européen et mondial. Les actions destinées à l'orientation des productions, à l'amélioration de la qualité des produits, à la modernisation de l'appareil de production présentent un caractère essentiel et cette coûteuse politique de longue haleine exige un financement partiel sur fonds publics.

#### CONCLUSION GENERALE.

On a souvent présenté l'aide de l'Etat à l'agriculture, comme un devoir de solidarité nationale procédant d'une sorte de charité à laquelle peut prétendre toute une cohorte de défavorisés. Il est certain que dans un pays industriellement avancé, il est normal que certains bas revenus catégoriels (qu'on appelait jadis "les économiquement faibles") bénéficient de transferts nets mais il faut aller au-delà de simples considérations d'humanisme.

Nous avons précédemment démontré que les problèmes agricoles reflètent négativement une convergence de pressions technico-économiques extraordinairement puissante : il n'est donc pas étonnant que toute la gamme des mesures d'intervention ait en définitive un impact assez faible. On ne saurait trop insister sur l'étroitesse de la marge de manoeuvre dont dispose l'Etat pour tenter des actions en profondeur : une grande part de l'enveloppe globale ne sert souvent qu'à des actes d'urgence pris à contre-coeur mais qu'il est impossible d'esquiver. De plus, l'une des difficultés essentielles réside dans les modalités de l'aide ; les agriculteurs considèrent en général que le soutien des prix doit constituer l'élément essentiel de la garantie de leurs revenus, ils ne veulent pas être des "assistés" et rejettent toute politique généralisée d'aides directes comme substitut possible alors que l'économiste pencherait plutôt pour une réorientation dans ce sens des dépenses publiques, le système des "déficiency payments" ayant de nombreux partisans.

Terminons sur une note optimiste, en remarquant qu'on a vraisemblablement atteint ces dernières années le plafond des ressources budgétaires accordées à l'agriculture et qu'à l'avenir, ne serait-ce qu'en raison de la poursuite de l'exode, la charge devrait s'alléger. Tout système établi de transferts efficaces démontre à l'évidence, que l'intérêt des ayants-droit est de ne pas être très nombreux : s'il y a de moins en moins d'agriculteurs l'Etat pourra mieux les aider, et à terme, disparaîtra le lancinant problème agricole. On a révélé qu'en privé, le Général de GAULLE aurait dit à titre anecdotique : "Au fond, les paysans sont comme les poilus de 14-18 : plus on va moins il y en aura, il y en aura même plus du tout" ; c'était à l'époque où venait de sortir le fameux opuscule "Une France sans paysans".

Pierre Tanguy-Prigent	4 septembre 1944 (jusqu'au 22 octobre 1947)	De Gaulle I et II - Gouin - Bidault I - Blum - Ramadier
au Ravitaillement :		
Paul Giacobbi	4 septembre 1944	De Gaulle I
Paul Ramadier	9 novembre 1944	
Christian Pineau	30 mai 1945	De Gaulle II
<i>réuni à l'Agriculture :</i>		
Henri Longchambon	26 janvier 1946	Gouin
Yves Farge	26 juin 1946	Bidault I
<i>rattaché ensuite à la Présidence du Conseil ou à l'Agriculture.</i>		
Marcel Roclore	22 octobre 1947	Ramadier
24 novembre 1947	Pierre Pflimlin	Schuman - André Marie -
novembre 1946- novembre 1948	(Yves Coudé du Foresto, ss- sec. d'État puis sec. d'État au Ravitaillement, Paul Ihuel, ss-sec. d'État)	Queuille I - Bidault II
2 décembre 1949	Gabriel Valay (Paul Ihuel, sec. d'État)	Bidault II
3 juillet 1950	Pierre Pflimlin (Paul Antier, sec. d'État, 2 oc- tobre 1950)	Pleven I - Queuille II
10 juillet 1951	Paul Antier (Camille Laurens, sec. d'État)	Pleven II
21 novembre 1951	Camille Laurens (Jean Sourbet, puis Guy Petit, sec. d'État)	Pleven II - Edgar Faure I - Pinay - René Mayer
28 juin 1953	Roger Houdet (Philippe Olmi, puis Jean Raffarin, sec. d'État)	Laniel - Mendès-France
23 février 1955	Jean Sourbet	Edgar Faure II
1 <sup>er</sup> février 1956	André Dulin, sec. d'État (Kléber Loustau, ss-sec. d'État)	Mollet
17 juin 1957	Pierre de Félice, sec. d'État (Kléber Loustau, ss-sec. d'État)	Bourgès-Maunoury
6 novembre 1957	Roland Boscary-Monservin (Henri Dorey, sec. d'État)	Gaillard - Pflimlin
9 juin 1958	Roger Houdet	De Gaulle - Debré
28 mai 1959	Henri Rochereau	Debré
24 août 1961	Edgard Pisani	Debré-Pompidou
8 janvier 1966	Edgar Faure	Pompidou II
6 avril 1967	Edgar Faure	Pompidou III
10 juillet 1968	Robert Boulin	Couve de Murville
20 juin 1969	Jacques Duhamel (Bernard Pons sec. d'État)	Chaban-Delmas
7 janvier 1971	Michel Cointat (Bernard Pons sec. d'État)	Chaban-Delmas II
5 juillet 1972	Jacques Chirac (Bernard Pons sec. d'État)	Pierre Messmer
2 avril 1973	Jacques Chirac	Pierre Messmer II
27 février 1974	Raymond Marcellin (Jean-François Deniau sec. d'État)	Pierre Messmer III
27 mai 1974	Christian Bonnet (Jean-François Deniau 28 janvier 75/18 janvier 76 puis Pierre Méhaignerie 18-1-76 sec. d'État)	Jacques Chirac
25 août 1976	Christian Bonnet (P. Méhaignerie sec. d'État)	Raymond Barre
29 mars 1977	Pierre Méhaignerie (Jacques Blanc sec. d'État)	Raymond Barre II
3 avril 1978	Pierre Méhaignerie (Jacques Fouchier sec. d'État)	Raymond Barre III
22 mai 1981	Edith Cresson (André Cellard, sec. d'État)	Pierre Mauroy
23 juin 1981	Edith Cresson (André Cellard, sec. d'État)	Pierre Mauroy II

XXXVè CONGRES FEDERAL DE LA F.N.S.E.A.

(Versailles février 1981)

Thème général : Le Syndicalisme réaffirme ses choix et ses exigences.

Extraits du Rapport Moral présenté par A.GRIT, Secrétaire Général.

---

"Le syndicalisme a choisi la voie de la concertation et de la participation afin de mieux faire comprendre l'intérêt des agriculteurs à l'heure des décisions .... Le syndicalisme doit, dans le concret des situations, exprimer et défendre les besoins économiques et sociaux d'un secteur particulier de la société tout en tenant compte de l'intérêt général.

... Nous avons donc refusé l'agriculture collectiviste et le dirigisme d'Etat mais aussi le grand capitalisme car ces deux formes de société aboutissent aux mêmes situations : l'exploitant n'est plus qu'un salarié exécutant le programme tracé, sévèrement encadré par des fonctionnaires ou des délégués qui refusent toute initiative, qui négligent la motivation personnelle et considèrent l'agriculture comme un "travail à façon". La société néo-libérale dans laquelle nous vivons correspond à celle où jusqu'à présent les résultats agricoles sont les meilleurs.

.... l'Etat doit jouer un rôle modérateur, corrigeant et régulant l'intérêt général de la collectivité mais il ne doit pas intervenir directement à chaque problème ou détenir toutes les commandes des secteurs d'activité concernés. Un Etat trop tentaculaire par l'importance et l'influence de son administration notamment, pourrait conduire à l'instauration d'un système analogue à ceux que nous avons rejeté précédemment.

... Les agriculteurs n'acceptent pas qu'un développement de la bureaucratie et de la technocratie administrative aboutisse à tout régir, tout régler. Ils estiment déjà perdre trop de temps, surtout pour ceux qui se modernisent, en démarches ou travaux administratifs, au détriment du travail productif et de la gestion de leur entreprise."

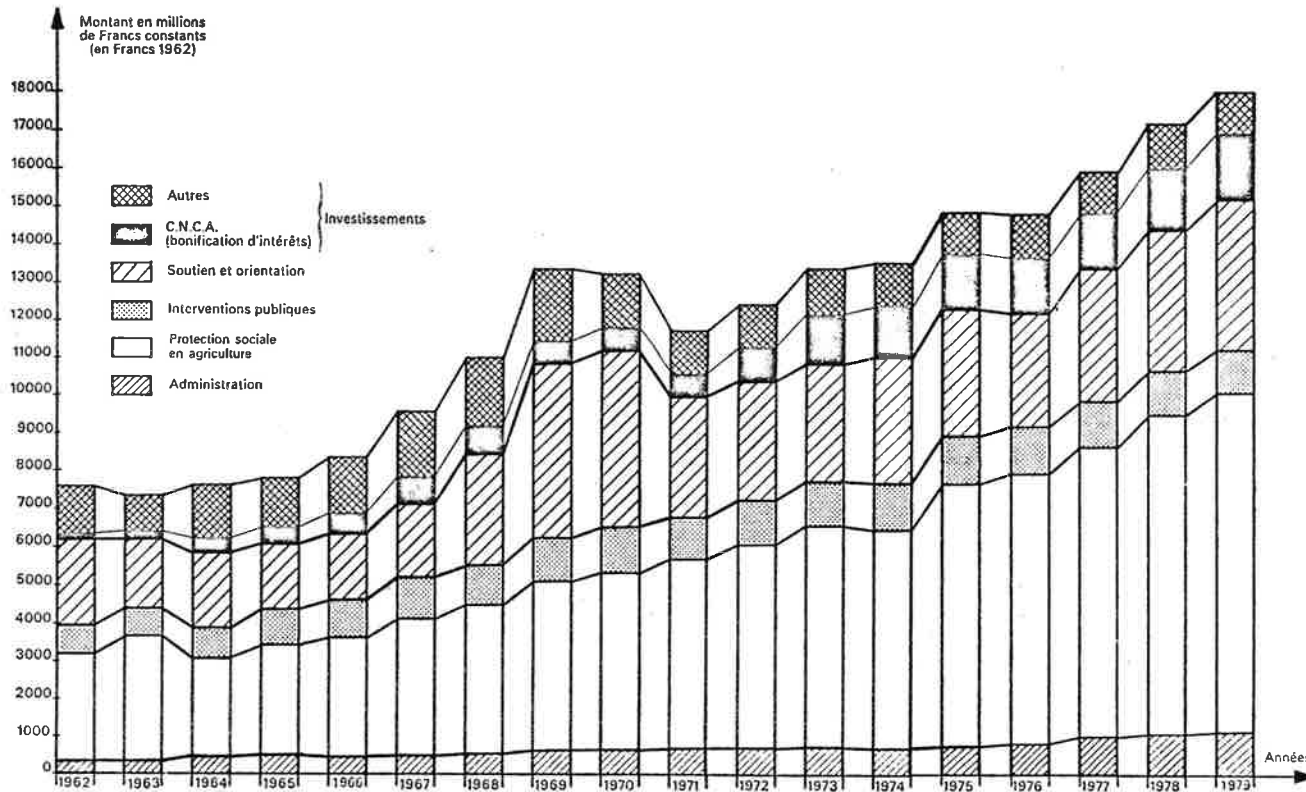
---

EVOLUTION DU BUDGET DE L'AGRICULTURE

(millions de francs courants)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Budget de l'Agriculture...	7,598	7,720	8,276	8,681	9,546	11,212	13,947	17,428	18,186	17,000	19,175	22,169	25,348	31,319	34,161	40,355	47,387	54,206	60,792	70,862	84,266
Budget général de l'Etat (Dépenses civiles)	51,755	58,349	66,066	71,285	78,779	90,141	99,459	121,122	127,169	137,524	151,980	161,559	182,001	215,473	252,846	286,159	317,826	366,924	419,919	494,520	700,712
Budget/Agricult. Budget général	14,68 %	13,23 %	12,52 %	12,17 %	12,11 %	12,43 %	13,57 %	14,38 %	14,30 %	12,36 %	12,61 %	13,72 %	13,92 %	14,53 %	13,51 %	14,10 %	14,90 %	14,77 %	14,48 %	14,33 %	12,02 %

**EMPLOI DES DEPENSES DE L'ETAT BENEFICIANT A L'AGRICULTURE**



Sources : chiffres et schéma  
L'Information Agricole.

LES DIX DOMAINES DU BUDGET DE PROGRAMME DE L'AGRICULTURE

(Dépenses ordinaires et dépenses en capital)

(Milliers F)

Libellés	1979				1980				1981			
	Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme	
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
<b>DOMAINES</b>												
1. : Soutien et accompagnement . .	745.365	1,37	31,027	1,03	849.362	1,40	35.457	1,02	952.450	1,34	32.701	0,89
2. : Recherche, enseignement, formation et développement agricoles . . . . .	2.395.923	4,42	267.151	8,88	2.680.125	4,41	307.968	8,89	3.328.780	4,70	355.175	9,65
3. : Protection sociale et prévoyance en agriculture . . . . .	27.713.440	51,13	150	0,01	31.196.003	51,31	400	0,01	35.101.732	49,55	274	0,01
4. : Adaptation de l'appareil de production agricole . . . . .	5.301.292	9,78	663.870	22,06	5.883.348	9,68	839.545	24,22	6.164.717	8,70	890.478	24,18
5. : Valorisation de la production agricole et forestière . . . . .	10.331.153	19,06	420.777	13,98	11.812.961	19,43	496.892	14,33	16.183.626	22,85	571.514	15,52
6. : Développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, et alimentaires (1) . . . . .	2.673.373	4,93	257.762	8,57	3.109.798	5,12	277.762	8,01	3.341.783	4,72	307.700	8,36
7. : Promotion et contrôle de la qualité . . . . .	837.716	1,55	9.152	0,30	921.551	1,52	10.182	0,30	976.150	1,38	8.138	0,22
8. : Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural . . . . .	3.377.987	6,23	1.262.920	41,97	3.406.946	5,60	1.388.787	40,07	3.655.105	5,16	1.396.375	37,93
9. : Protection et gestion du milieu naturel . . . . .	225.990	0,42	94.223	3,13	247.837	0,41	106.960	3,08	324.477	0,46	116.834	3,17
0. : Opérations ne concernant pas directement l'agriculture . . . . .	603.866	1,11	2.150	0,07	683.930	1,12	2.350	0,07	807.467	1,14	2.700	0,07
<b>Totaux généraux (budget de l'État) . . . . .</b>	<b>54.206.105</b>	<b>100,00</b>	<b>3.009.182</b>	<b>100,00</b>	<b>60.791.861</b>	<b>100,00</b>	<b>3.466.303</b>	<b>100,00</b>	<b>70.836.287</b>	<b>100,00</b>	<b>3.681.889</b>	<b>100,00</b>

(1) Ce domaine relève du Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé des industries agricoles et alimentaires.

Sources. Revue Chambre d'Agriculture. Mars 1981.

**LE BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES**

DEPENSES				RECETTES			
Nature des dépenses	1978	1979	%	Nature des recettes	1978	1979	%
<b>1) Moyens des services.....</b>	<b>35,10</b>	<b>39,79</b>	<b>+ 13,36</b>	<b>1) Cotisations professionnelles</b>			
<b>2) Interventions publiques</b>				<b>A - METROPOLE</b>			
<b>A - ASSURANCE MALADIE (A.M.E.X.A.)</b>				— Cotis. cad. P.F.A. ....	710,80	621,30	+ 15,53
<b>a) Maladie, maternité, soins invalidité</b>				— Cotis. AVA : cadastrale .....	643,67	776,65	+ 20,66
— Métropole .....	7 614,64	8 462,28	+ 11,13	individuelle .....	240,30	284,15	+ 18,25
— Départements d'outre-mer..	82,21	81,00	— 1,47	— Cotis. AMEXA .....	2 447,77	2 613,01	+ 14,92
— Assurance volontaire .....	365,85	356,05	— 2,68	— Cotis. assurance volontaire.	181,39	209,56	+ 15,53
<b>b) Pensions d'invalidité</b>				— Cotis. add. foncier non bâti	180,00	160,00	—
— Métropole .....				<b>Sous-Total .....</b>	<b>4 384,03</b>	<b>5 054,67</b>	<b>+ 15,53</b>
Pensions principales .....	223,49	230,09	+ 2,95	<b>B - D.O.M. ....</b>	<b>16,05</b>	<b>18,55</b>	<b>+ 15,53</b>
Fonds Nat. de solidarité..	89,13	76,43	— 14,25	<b>TOTAL .....</b>	<b>4 400,09</b>	<b>5 083,22</b>	<b>+ 15,53</b>
— Départements d'outre-mer...	0,75	0,80	+ 6,67				
<b>Sous-Total A.M.E.X.A. ....</b>	<b>8 375,07</b>	<b>9 206,65</b>	<b>+ 9,92</b>	<b>2) Taxes de solidarité et taxes sur prix communautaires</b>			
<b>B - PRESTATIONS FAMILIALES (P.F.A.)</b>				— Taxe de solidarité :			
— Prestations versées dans la Métropole .....	3 259,34	3 518,39	+ 7,95	sur céréales .....	410,30	445,00	+ 8,46
— Départements d'outre-mer...	71,46	141,88	+ 98,54	sur oléagineux .....	16,60	19,00	+ 14,46
— Contribution à la P.N.A. ..	—	200,00	—	— Taxes sur les céréales....	184,00	196,00	+ 6,52
— Cotis. vieil. mères de fam.	155,35	167,49	+ 7,81	— Taxe sur les betteraves....	135,00	140,00	+ 3,70
<b>Sous-Total P.F.A. ....</b>	<b>3 486,15</b>	<b>4 027,76</b>	<b>+ 15,54</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>745,90</b>	<b>800,00</b>	<b>+ 7,86</b>
<b>C - ASSURANCE VIEILLESSE (A.V.A.)</b>				<b>3) Autres taxes</b>			
— Métropole .....				— Taxes sur les tabacs .....	75,59	100,00	+ 32,45
Alloc. et retr. de base....	9 441,72	11 453,57	+ 21,31	— Taxe sur produits forestiers	63,50	67,00	+ 5,51
Retraite complémentaire ....	1 852,65	2 279,24	+ 23,03	— Taxe sur corps gras aliment.	195,00	195,00	—
Fonds national de solidarité	3 856,40	4 281,32	+ 11,02	— Droits sur les alcools ....	79,00	80,00	+ 1,27
— Départements d'outre-mer...	199,93	214,04	+ 7,06	— Cotis. assurance automobile.	32,22	35,00	+ 8,63
<b>Sous-Total A.V.A. ....</b>	<b>15 350,70</b>	<b>18 228,17</b>	<b>+ 18,74</b>	— Participation de la T.V.A....	6 034,30	6 691,64	+ 14,21
<b>D - FONDS SPECIAL, ETUDIANTS, PRATICIENS ET AUXILIAIRES MEDICAUX CONVENTIONNES .....</b>	<b>355,08</b>	<b>388,42</b>	<b>+ 9,39</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>6 479,52</b>	<b>7 368,64</b>	<b>+ 13,72</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>27 568,00</b>	<b>31 851,00</b>	<b>+ 15,54</b>	<b>4) Versements au titre compensation sécurité soc.</b>	<b>6 823,00</b>	<b>8 055,00</b>	<b>+ 18,22</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2) .....</b>	<b>27 603,10</b>	<b>31 690,79</b>	<b>+ 15,53</b>	<b>5) Subvent. du budget général</b>	<b>5 034,79</b>	<b>6 137,50</b>	<b>+ 21,9</b>
				<b>6) Versements du F.N.S. ....</b>	<b>1 119,80</b>	<b>1 435,43</b>	<b>+ 7,66</b>
				<b>7) Recettes diverses .....</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
				<b>TOTAL GENERAL (1 à 7) ..</b>	<b>27 603,10</b>	<b>31 690,79</b>	<b>+ 15,53</b>

Source : « L'INFORMATION AGRICOLE » - F.N.S.E.A. - OCTOBRE 1978.

**Dépenses des principaux organismes d'intervention**

(en millions de francs)

	1 9 7 6	1 9 7 7	1 9 7 8	1 9 7 9 provisoire
- O.N.I.C. par campagne	2.609	1.852	3.600	4.730
- O.N.I.B.E.V.	1.340	1.497	1.374	1.519
- O.N.I.V.I.T.	97	504	523	478
- F.I.R.S.	532	1.521	2.339	2.641
- S.I.D.O.	336	198	357	486
- F.O.R.M.A.	5.316	6.553	6.476	8.657
(dont intervention)	(4.704)	(5.888)	(5.215)	(7.385)

Sources. Rapport Annuel du FORMA.  
Année 1980-

REPARTITION DES DEPENSES BRUTES DU F.O.R.M.A.

(en millions de F)

	1 9 7 5			1 9 7 6			1 9 7 7			1 9 7 8			1 9 7 9			1 9 8 0		
	TOTAL	FORMA	FEOGA	TOTAL	FORMA	FEOGA	TOTAL	FORMA	FEOGA	TOTAL	FORMA	FEOGA	TOTAL	FORMA	FEOGA	TOTAL	FORMA	FEOGA
produits laitiers	2 333,92	301,97	1 931,95	3 646,55	302,03	3 344,52	4 776,68	311,07	4 465,61	4 532,66	406,76	4 125,90	6 086,39	356,74	5 729,65	6 741,17	681,72	6 059,45
viandes	311,72	236,22	75,50	405,11	354,11	51,00	752,16	431,81	320,35	766,62	447,22	319,40	639,76	434,61	205,15	746,09	695,24	50,85
aviculture	28,58	11,13	17,45	25,97	1,87	24,10	60,95	9,80	51,15	121,01	11,41	109,60	250,50	3,00	247,50	274,59	6,54	268,05
fruits et légumes	166,32	132,62	33,70	337,70	121,10	216,60	159,42	96,91	62,51	185,17	126,67	58,50	544,37	171,87	372,50	732,35	197,75	534,60
potatoes	33,60	6,45	27,15	23,40	15,65	7,75	16,98	7,58	9,40	53,26	35,41	17,85	63,44	27,74	35,70	179,15	127,70	51,45
vins et spiritueux	276,90	77,00	199,90	207,64	67,41	140,23	4,75	4,00	0,75	3,85	3,45	0,40	6,55	6,55	-	25,47	25,47	-
textiles	44,58	0,48	44,10	67,99	0,89	67,10	66,35	1,80	64,55	94,01	1,91	92,10	129,98	4,63	125,35	120,16	3,46	116,70
produits divers	465,26	51,41	413,85	471,03	59,48	411,55	551,75	64,00	487,75	536,75	45,05	491,70	705,88	36,78	669,10	865,25	113,40	751,85
D.O.M.	47,14	47,14	-	11,62	11,62	-	25,22	25,22	-	16,73	16,73	-	30,81	30,81	-	47,01	47,01	-
interventions communes	134,36	134,36	-	118,86	118,86	-	130,79	138,79	-	166,43	166,43	-	174,71	174,71	-	162,21	162,21	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 742,38</b>	<b>998,78</b>	<b>2 743,60</b>	<b>5 315,87</b>	<b>1 053,02</b>	<b>4 262,85</b>	<b>6 553,05</b>	<b>1 090,98</b>	<b>5 462,07</b>	<b>6 476,49</b>	<b>1 261,04</b>	<b>5 215,45</b>	<b>8 632,39</b>	<b>1 247,44</b>	<b>7 384,95</b>	<b>9 893,45</b>	<b>2 060,50</b>	<b>7 832,95</b>



# RÉCAPITULATION DES PRÊTS BONIFIÉS DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE : PRÊTS NOUVEAUX, ET BONIFICATION

(Millions de F)

Programmes opérationnels concernés	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979	
	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.	Prêts nov.	Bonif.
<b>I. Répartition des prêts bonifiés nouveaux (1) et de la bonification (5)</b>																	(3)	(3)	(5)	(5)
3.3 Participation à la garantie contre les calamités agricoles	820,0	47,0	448,0	23,0	435,0	34,2	446,0	51,2	440,0	53,3	2.015,0	214,7	2.113,0	234,6	8.355,0	1.243,5	1.000,0	187,0	—	229,2
4.1 Réorganisation des structures agricoles (prêts fonciers, prêts d'installation et jeunes agriculteurs, S.A.F.E.R.)	2.633,0	372,1	3.334,0	423,9	3.394,0	637,0	3.194,0	810,0	3.319,0	855,9	3.535,0	957,4	4.069,0	1.047,2	4.182,0	983,6	4.280,0	1.664,4	—	1.773,5
4.2 Aménagements fonciers (travaux connexes au remembrement, voirie, hydraulique)	266,0	25,2	331,0	29,1	442,0	60,3	400,0	90,4	425,0	104,3	617,0	151,7	719,0	156,4	623,0	104,9	798,0	278,2	—	367,1
4.3 Modernisation des exploitations (élevage, bâtiments d'exploitation, équipements d'exploitation, plans de développement, agriculture de groupe)	1.118,0	79,0	1.214,0	79,7	1.458,0	131,4	2.268,0	431,3	2.854,0	576,8	2.998,0	616,3	3.423,0	737,8	2.900,0	531,1	3.205,0	1.185,6	—	1.668,2
(dont élevage) (7)	(496,0)	(40,3)	(546,0)	(40,7)	(615,0)	(62,4)	(1.524,0)	(335,0)	(1.913,0)	(434,2)	(1.885,0)	(446,2)	(2.092,0)	(512,0)	(1.538,0)	(314,8)	(1.671,0)	(717,7)	—	(1.122,1)
5.6 Incitation à la production forestière	13,0	1,7	18,0	1,8	24,0	3,7	24,0	6,1	26,0	7,0	39,0	10,4	44,0	10,2	32,0	5,8	46,0	18,2	—	21,6
6.1 Stockage, conditionnement et mise en marché	205,0	13,4	144,0	8,7	255,0	21,7	359,0	46,5	456,0	70,7	488,0	74,7	404,5	64,6	379,0	56,1	400,0	109,4	—	138,0
6.2 Transformation et distribution	205,0	13,4	144,0	8,7	255,0	21,7	259,0	46,5	456,0	70,7	488,0	74,7	404,5	64,6	379,0	56,1	400,0	109,4	—	138,0
8.1 Equipements publics ruraux (adduction eau potable, électrification, assainissement, ...)	354,0	32,9	435,0	37,7	556,0	74,6	494,0	108,7	503,0	123,0	690,0	171,3	773,0	166,6	639,0	108,8	779,0	269,0	—	366,5
8.2 Interventions pour l'aménagement rural (habitat, équipements d'accueil, artisans ruraux)	3.307,0	255,0	3.826,0	272,0	3.970,0	414,3	3.873,0	607,5	3.921,0	716,3	4.315,0	825,8	4.685,0	914,6	3.635,0	648,3	2.178,0	734,2	—	591,5
8.4 Actions coordonnées de développement régional (grands aménagements régionaux)	2,0	0,3	3,0	0,4	6,0	1,1	6,0	1,8	7,0	2,0	11,0	3,0	13,0	3,4	9,0	1,8	14,0	4,6	—	6,4
<b>Total (2)</b>	<b>8.923,0</b>	<b>840,0</b>	<b>9.897,0</b>	<b>885,0</b>	<b>10.795,0</b>	<b>1.400,0</b>	<b>11.423,0</b>	<b>2.200,0</b>	<b>12.407,0</b>	<b>2.580,0</b>	<b>15.196,0</b>	<b>3.100,0</b>	<b>16.648,0</b>	<b>3.400,0</b>	<b>21.133,0</b>	<b>3.740,0</b>	<b>13.100,0</b>	<b>4.560,0</b>	<b>—</b>	<b>5.300,0</b>

CHAMBRES D'AGRICULTURE - DECEMBRE 1979

## CONDITIONS FINANCIERES DES PRETS BONIFIES DU CREDIT AGRICOLE

	Anciennes conditions					Nouvelles conditions		
	Taux	Durée bonification	Durée maximum	Durée moyenne	Plafond	Taux	Durée bonification	Plafond
<b>Prêts fonciers :</b>								
Jeunes agriculteurs	6	10	25	22	350.000 encours	9	Inchangé	Inchangé
Attributaires SAFER	6	7	20	18	300.000 encours	9		
Autres	6	5	20	18	200.000 encours	9		
<b>Prêts d'installation JA</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>250.000 encours</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>300.000 encours</b>
					<b>300.000 encours</b>		<b>(plaine)</b>	<b>350.000 encours</b>
					<b>réalisation</b>		<b>12</b>	<b>réalisation</b>
							<b>(montagne)</b>	
<b>Prêts spéciaux d'élevage :</b>								
Bâtiments	6,5	8	18	13	250.000 encours	8	8	Inchangé
Cheptel vif et mort	6,5	8	15	10		8	8	
Elevages porcins	5,5	18	18	13		7	12	
<b>Prêts spéciaux de modernisation</b>	<b>3,25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>3 x 311.000 encours</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>réalisation</b>
	<b>4,5</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>			<b>(plaine)</b>	
	<b>5,5</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>			<b>12</b>	
					<b>(selon zones)</b>		<b>(montagne)</b>	
<b>Prêts à moyen terme ordinaires</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>650.000 encours</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	
<b>Prêts calamité</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>100.000 encours</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	
	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>réalisation</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	

## DONNEES GLOBALES SUR L'AIDE ECONOMIQUE DE L'ETAT.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
(1) Protection des marchés	4910	3998	5576	2483	3268	4523	5433	6257	6207	7856	10160	11872
(2) Bonifications d'intérêts	425	459	558	595	906	1350	1491	1919	2276	2521	3236	3888
(3) Subventions directes	310	560	421	619	780	731	3534	4072	4201	4395	3108	2703
<b>TOTAL</b>	<b>5645</b>	<b>5017</b>	<b>6555</b>	<b>3697</b>	<b>4954</b>	<b>6604</b>	<b>10458</b>	<b>12248</b>	<b>12684</b>	<b>14772</b>	<b>16604</b>	<b>18463</b>

## SOURCES :

- (1) années 68 à 70 : Annuaire statistique agricole 1971. Supplément au tome 1.  
 " 71 et 72 : " " " 1973.  
 " 73 à 77 : Cahiers du Bac. n° 77/2. Statistiques essentielles sur l'agriculture.  
 78 et 79. Graph'Agri 82 pages 57.
- (2) Revue chambres d'Agriculture. Mars 1978 Supplément au n° 623-624.  
 78 et 79. Septembre 1981.
- (3) Comptes Annuels de l'Agriculture. Ministère de l'Agriculture. INSEE.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Ensemble de l'aide économique (rappel)	5645	5017	6555	3697	4954	6604	10458	12248	12684	14772	16604	18463
VAB	41297	42841	46810	49610	59497	70038	66116	68347	75053	81865	89085	101418
RBA	30545	33382	34808	38098	44863	48980	50062	53709	57173	61115	63196	68105
Aide/VAB en %	13,67	11,71	14,00	7,45	8,32	9,42	15,81	17,92	16,90	18,04	18,64	18,20
Aide/RBA en %	18,48	15,03	18,83	9,70	11,04	13,48	20,89	22,80	22,18	24,17	26,27	27,11

		1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	MOYENNE
<u>Valeur ajoutée</u>	AGRI	5,98	5,68	6,06	6,28	5,17	4,71	4,49	4,37	5,34 %
<u>Produit Intérieur Brut</u>	S.P.	5,07	4,90	4,61	4,45	4,22	4,55	4,59	4,55	4,61 %
<u>Aide publique sectorielle</u>	AGRI	14,00	7,45	8,32	9,42	15,81	17,92	16,90	18,04	13,48 %
<u>Valeur ajoutée</u>	S.P.	13,45	13,56	12,85	14,91	14,33	14,43	15,19	18,40	14,64 %
<u>Aide publique sectorielle</u>	AGRI	28,38	15,21	17,93	19,79	28,44	24,45	18,95	23,00	22,02 %
<u>Ensemble subv. économiques</u>	S.P.	23,13	23,89	21,05	22,16	21,00	19,03	17,40	24,40	21,51 %
<u>Aide publique sectorielle</u>	AGRI	4,09	2,19	2,69	3,17	4,35	4,13	3,69	3,88	3,52 %
<u>Budget général de l'Etat</u>	S.P.	3,34	3,45	3,16	3,55	3,21	3,21	3,39	4,13	3,43 %

LES CONSEQUENCES DE LA POLITIQUE DU SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES  
EN QUELQUES CHIFFRES .

L'exploitation des premières données du RGA 79 révèle que sur un total de 1 264 300 exploitations agricoles, 386 400 ont un chiffre d'affaires ou de recettes brutes inférieur à 25 000 F (en 1978) et comptent en général moins d'1 UTA : il s'agit donc d'exploitations de subsistance ou de complément dont le poids économique est négligeable.

Si à l'autre extrême on élimine une dizaine de milliers (9 800) exploitations dont le CA dépasse les 100 millions de centimes et qui sont déjà presque des PME, on obtient le tableau suivant pour un total de 868 200 unités de production :

Tranches de recettes (en francs)	Nombre d'exploitations	C.A. moyen	R.B.A. moyen
25 à 100 000	456 000	57 000	23 800
100 à 500 000	380 500	200 000	73 000
500 à 750 000	23 300	593 000	149 000
750 à 1000 000	7 900	852 000	186 000

Calculer en valeur absolue ainsi qu'en pourcentages, l'accroissement de revenu que procure une hausse des prix agricoles de 10 %.

Que peut-on penser du barème ainsi obtenu par rapport à l'échelle originelle des taux de marge bénéficiaire ?

Sources : Réflexions à la suite d'un compte-rendu (ronéoté non publié) de groupe de travail présenté lors de la session de la SFER de mars 1981.

## TITRE IV- LES TRANSFERTS DE L'AGRICULTURE VERS LES AUTRES SECTEURS

### CHAPITRE I - LES TRANSFERTS DE MAIN D'OEUVRE : L'EXODE AGRICOLE

On définit d'une manière très générale l'exode agricole comme l'abandon de l'activité agricole pour d'autres activités. Il convient d'éviter la confusion souvent faite entre exode agricole et exode rural car l'abandon de la profession agricole n'est pas toujours suivi d'un déplacement géographique s'il y a des possibilités d'embauche locale : il peut donc y avoir exode agricole sans exode rural et inversement quoique ce soit plus rare.

Il y a donc exode agricole quand un travailleur de la terre, quel que soit son statut (chef d'exploitation, aide familial ou salarié) quitte son métier : il peut s'agir d'un changement incomplet si l'ancien agriculteur conserve encore une activité agricole partielle. L'exode agricole apparaît ainsi comme un cas parmi tant d'autres de mobilité professionnelle ; le changement de secteur d'emploi en cours de vie active n'est pas seulement réservé à la force de travail agricole car il survient également dans certaines branches industrielles : les mineurs de fond, les ouvriers du textile, les sidérurgistes doivent eux aussi se reconvertir. Néanmoins l'exode agricole demeure très caractéristique car il se réalise selon des modalités spécifiques : le changement de métier s'accompagne le plus souvent de changement de région et surtout d'une brusque modification du genre de vie.

Le problème de l'exode a longtemps, et même encore aujourd'hui, provoqué des réactions fortement hostiles, les partisans de l'agrarianisme ayant toujours été nombreux dans notre pays où l'on a exalté la vie des champs durant les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. Le désir de maintenir une abondante main d'oeuvre en agriculture est profondément enraciné dans les mentalités et fait appel à de multiples raisons : il participe d'un pessimisme fondamental qui provoque désarroi devant toute rupture de l'équilibre traditionnel et tout risque de changement social ou moral d'où l'opposition entretenue souvent artificiellement entre la "perversion" des villes et la "probité" des campagnes. On doit surtout mentionner la crainte des notables de voir diminuer leur clientèle électorale et se former corollairement un prolétariat urbain fauteur de troubles de désordres, mais également l'avantage pour les grands propriétaires fonciers d'une paysannerie nombreuse ne manquant pas de faire pression sur le marché des locations et d'élever ainsi le prix des fermages.

Il faudra attendre le véritable démarrage de l'industrialisation des années soixante pour constater une attitude toute différente de l'opinion, en particulier de la part des organisations professionnelles agricoles elles-mêmes. Néanmoins après 1968, on va encore assister à un certain revirement provoqué par l'émergence d'un nouvel "agrarianisme de gauche" voulant défendre et protéger les petits et moyens paysans censés représenter une couche peu capitaliste de la société et récupérant également les tendances écologistes et d'une manière générale tous les mouvements axés sur le renouveau du terroir et qui inspirent les théories à la mode de la qualité de vie et du slogan "vivre et travailler au pays".

## Section 1. Les causes de diminution de la population active agricole

L'exode agricole est un phénomène très ancien mais qui a surtout commencé à devenir important au début du XIXème avec la Révolution Industrielle. Sans doute y a-t-il toujours eu des paysans voulant à tout prix quitter la terre et tenter leur chance en ville, mais pour la plupart ce n'était pas de gaieté de coeur d'autant qu'aucune formation les préparait à un nouveau métier et qu'ils se retrouvaient généralement au bas de l'échelle sociale comme manoeuvres ou tâcherons.

Le départ des agriculteurs et de leurs enfants qui correspond aux nécessités de l'édification et de l'extension de toute société qui s'industrialise, s'est réalisé par deux voies complémentaires :

- un processus de refoulement ou d'expulsion hors de l'agriculture, en raison de la dégradation des conditions d'existence, de la baisse et de l'irrégularité des revenus qui sont en fait les conséquences d'une inadaptation des anciennes structures de production aux nouvelles techniques.

- un processus d'appel vers les centres urbains : lors des phases d'expansion et de haute conjoncture de nouvelles branches apparaissent et des entreprises se créent qui recrutent d'importants contingents de ruraux. Le rythme du flux d'exode devient dès lors très dépendant de celui des créations d'emplois hors de l'agriculture : on a pu ainsi soutenir (L. MALASSIS) que l'agriculture constituait un réservoir de main d'oeuvre dans lequel les secteurs secondaire et tertiaire pouvaient puiser à volonté en fonction de leurs besoins : dans ces conditions la population agricole devient une population résiduelle à laquelle l'économie non agricole peut imposer un surplus d'effectifs et donc un certain volume de chômage déguisé dont le secteur primaire saurait être tenu comme responsable.

Les causes de la réduction inéluctable de la main d'oeuvre sont innombrables tant elles dépendent de tous les éléments de transformations des structures socio-économiques : néanmoins le phénomène central s'articule autour des concepts de productivité du travail et d'élasticité de la consommation. Les divers progrès techniques et biologiques qui apparaissent et sont appliqués progressivement dans le domaine agronomique permettent d'augmenter les rendements et de produire des quantités de plus en plus importantes de denrées alimentaires. Face à ces performances productives y a-t-il une hausse parallèle de la capacité d'absorption ? Sans doute y a-t-il accroissement des revenus et multiplication des consommateurs, mais la demande étant fortement inélastique, son ajustement avec l'offre impose de réduire sans cesse le facteur travail. C'est pourquoi une économie en expansion soutenue a besoin de moins en moins de travailleurs agricoles pour nourrir sa population ; si l'on considère en outre comme nécessaire l'agrandissement des exploitations, la diminution du nombre des agriculteurs apparaît bien comme logique sinon fatale, l'exode devenant alors l'une des modalités de rééquilibrage sectoriel et de brassage des actifs.

## Section 2. La mesure globale de l'exode

En France, l'évolution de la population active agricole peut être valablement appréhendée depuis qu'il existe des recensements généraux systématiques c'est-à-dire depuis 1851. Chacun s'accorde à reconnaître que la main d'oeuvre paysanne a atteint son maximum absolu vers le milieu du siècle dernier en se situant aux alentours de 14 millions.

A partir de cette époque, les populations des campagnes ne vont cesser de diminuer, la dimension du phénomène à l'échelle séculaire est telle que l'on observe une réduction massive de plus des 9/10ème. En 1900 la France est un pays essentiellement agricole avec 40 % d'actifs, vers 1950 le secteur primaire représente encore plus du quart des effectifs, en 1975 moins de 10 %. C'est donc surtout après la deuxième guerre que l'exode est devenu d'une ampleur spectaculaire : le rythme annuel qui était de 1,5 % entre les deux guerres est passé en moyenne à 4 % l'an sur les vingt dernières années. La métamorphose structurelle a été très rapide : la place des chefs d'exploitation est devenue prépondérante car leur taux de disparition est nettement plus faible que chez les autres actifs ; le nombre de femmes diminue plus vite que celui des hommes et entraîne un déséquilibre du sex-ratio d'où une certaine "masculinisation" des campagnes et l'accentuation du célibat des chefs d'exploitation.

Si l'on tente de mesurer l'exode au moyen de l'autre source démographique, celle des RGA, les chiffres sont naturellement différents mais on observe les mêmes tendances, l'avantage étant qu'on dispose de données plus récentes en particulier sur la période 1975-79. De 1955 à 75 on enregistre bien l'accélération de l'exode mais à des rythmes apparemment plus lents parce qu'ils incorporent l'activité à temps partiel qui s'est justement remarquablement maintenue. Depuis les dernières années, il semblerait que le rythme des départs se serait ralenti surtout en ce qui concerne les chefs d'entreprise ; attendons confirmation de données plus fraîches fournies par les premiers résultats du RGP 1982.

### Section 3. Les mécanismes de l'exode : l'analyse des flux migratoires .

Jusqu'ici nous avons dressé le constat de la décroissance de la population active agricole en comparant les effectifs globaux qui apparaissent dans les recensements successifs : par exemple si on constate une diminution moyenne de 100 000 actifs par an, cela veut dire qu'entre le 1er janvier et le 31 décembre il y a une différence de 100 000 personnes entre l'effectif initial et final : en fait ce chiffre de 100 000 est à la fois complexe et abstrait et ne saurait être interprété comme le "départ" de 100 000 personnes : il est en fait le résultat de tous les flux d'entrées et de sorties opérés pendant une année qui se sont traduits par un "déficit" de 100 000 personnes, mais ce solde peut correspondre à des réalités très différentes.

Procédons alors comme les démographes pour lesquels les changements effectifs d'une population ne peuvent résulter que de 4 phénomènes : les naissances et décès qui donne lieu à un bilan naturel, les flux d'immigration et d'émigration dont la différence est le bilan migratoire. Examinons les diverses variables démographiques qui entraînent les mouvements de la population active agricole :

Du côté de la diminution de main d'oeuvre on enregistrera :

- les décès d'actifs en place
- les départs à la retraite y compris le passage de l'agriculture à plein temps à l'activité de part-time
- les mutations professionnelles hors de l'agriculture ou exode agricole stricto sensu.

Du côté de l'accroissements des effectifs on notera :

- l'arrivée des jeunes, en fin de scolarité, à l'âge de l'activité agricole : il s'agit presque toujours d'enfants d'agriculteurs; on assimile également le retour du service militaire.

- les mutations professionnelles vers l'agriculture, c'est-à-dire l'entrée dans le secteur primaire de personnes quittant une autre profession : ces sortes de "retours à la terre" sont naturellement rares.

C'est la différence globale entre ces deux flux qui se traduit toujours par une variation nette négative de la main d'œuvre en agriculture et que l'on peut réellement qualifier d'exode agricole largo sensu.

On parvient ainsi utilement à préciser de quelle manière s'est concrètement effectuée la décroissance de la population agricole : s'agit-il avant tout de nombreuses mises à la retraite induites par une population vieillie et insuffisamment renouvelée, ou au contraire de retraits massifs en cours de vie active qui découragent les nouvelles générations à embrasser la profession, ou encore d'une forte rotation du personnel avec des départs supérieurs aux entrées ? A ces questions correspondent des facteurs explicatifs et des comportements différents.

Les premières études sérieuses permettant d'y répondre ont été effectuées sur la période 1960-70 à partir des résultats des enquêtes annuelles sur l'emploi : les données ont évidemment un peu vieilli mais demeurent néanmoins intéressantes à connaître car elles témoignent de la phase où l'exode agricole a été le plus intense. Durant cette décennie en effet, dévisée en deux sous-périodes, on peut dire qu'en gros, plus de 100 000 emplois agricoles ont disparu chaque année : de 1959 à 1964 le nombre d'actifs a diminué de plus de 700 000, de 1965 à 1970 de près de 600 000 mais le taux de diminution est sensiblement identique.

On peut faire les constatations suivantes :

- même en l'absence de toute migration ou reconversion professionnelle, la population active agricole se serait rapidement amenuisée puisque les "autres sorties" (surtout retraites) sont presque égales à elles seules aux variations totales : on voit donc ici l'effet du vieillissement de la population et la généralisation de l'IVD y a sans doute considérablement contribué.

- l'exode agricole au sens strict représente en fait à peu près la moitié de la diminution des effectifs en agriculture et qu'il touche plus les salariés que non salariés.

Les transferts d'actifs entre agriculture et non agriculture sont évidemment très largement déficitaires mais on remarque quand même que la venue vers l'agriculture entraîne des flux non négligeables.

- les entrées dans l'agriculture en provenance de l'inactivité sont faibles et décroissantes et provoquent des déséquilibres démographiques.

L'ensemble des entrées ne parvient pas à couvrir les départs d'agriculteurs vers d'autres catégories actives : entre 1965 et 1970 on compte 280 000 entrées pour 307 000 départs en cours de vie active.

Pour les salariés agricoles, les deux principaux flux d'entrées : entrées en activité, et mutations vers l'agriculture aussi bien que les deux flux de sorties : mutations hors de l'agriculture et autres sorties sont d'une intensité à peu près égale ( 45 300 entrées en activité et 46 500 mutations vers l'agriculture par exemple entre 1965 et 1970). Au contraire, pour les agriculteurs exploitants, on note une grande disproportion entre les flux d'entrées aussi bien qu'entre les flux de sorties (174 300 mutations hors de l'agriculture et 458 000 départs pour inactivité ou décès entre 1965 et 1970). Ceci marque la différence fondamentale entre ces deux catégories de population, à l'intérieur de la population active agricole, à savoir que la population des agriculteurs exploitants est très stable, tandis que la population des salariés agricoles est très mobile (91 % des agriculteurs exploitants en 1970 l'étaient déjà en 1965, ce pourcentage étant de 69 % pour les salariés agricoles).

- A côté des entrées proprement dites dans l'agriculture, il faut parler des mouvements à l'intérieur de la population agricole entre les catégories socio-professionnelles agriculteurs exploitants et salariés agricoles, appelés mouvements internes à l'agriculture. Sur les deux périodes observées, le nombre des salariés agricoles qui deviennent exploitants (54 000 en 1964, 49 700 en 1970) est supérieur au nombre d'agriculteurs qui deviennent salariés (respectivement 29 000 et 33 800). La signification précise de ces mouvements n'est pas claire, ils peuvent recouvrir en effet des changements de statut réels ou fictifs, accompagnés parfois de changements d'exploitation sur laquelle les individus travaillent ; par exemple : le cas de l'aide familial qui devient salarié de son père et reste sur l'exploitation familiale, ou encore celui de l'exploitant qui laisse son exploitation et devient salarié sur une autre exploitation, ou encore le cas contraire du salarié agricole qui achète une exploitation, ou le fils salarié du père lui succédant à la tête de l'exploitation.

En conclusion on peut résumer l'accélération de l'exode en disant que :

- il y a diminution de la proportion de ceux qui restent en agriculture au-delà d'un certain âge puisqu'il y a accroissement de la fréquence des mutations hors de l'agriculture, c'est-à-dire diminution du taux de maintien (de 194 400/190 600, on passe à 174 300/145 900).

- il y a vieillissement de la population agricole qui n'assure plus sa relève : 1 sortant sur 3 environ est remplacé : la décroissance, répétons-le, est principalement le fait du non renouvellement (c'est-à-dire des non-entrées/plutôt que des sorties : le coût social et humain de l'exode a considérablement diminué par rapport à ce qu'il pouvait être au début du siècle, ou même au lendemain de la seconde guerre.

Des études plus récentes ont été réalisées à partir des trois derniers recensements démographiques et couvrent la période 1962-75 ; ils autorisent une analyse assez fine et quelque peu différente de la précédente et renseignent sur le déroulement des divers mouvements qui sont intervenus au sein de la main d'oeuvre rurale contemporaine. D'après les RGP qui ont tendance à majorer les chiffres par rapport aux enquêtes annuelles, il semblerait qu'entre 140 et 150 000 actifs en moyenne aient abandonné la terre chaque année, ce qui implique bien sûr un rythme en % de diminution allant s'accroissant puisque s'appliquant à une masse plus réduite.



Attachons-nous uniquement à la main d'oeuvre masculine qui forme l'ossature de la population active agricole et surtout que l'on connaît statistiquement avec beaucoup plus de certitude. La diminution annuelle des effectifs semble à première vue avoir été à peu près constante en valeur absolue (et même en légère décroissance) puisqu'en moyenne on est passé de - 94 000 actifs masculins entre 62 et 68 (565/6) à - 91 000 entre 68 et 75 (639/7); mais on s'aperçoit simultanément que le décalage entre entrées et sorties s'est considérablement creusé : si entre 62 et 68 les entrées des hommes compensaient les sorties pour plus des 2/3 de 68 à 75 elles n'en compensent plus qu'un tiers.

On remarque également que le solde des mutations professionnelles, soit l'exode agricole au sens étroit, représente moins de la moitié entre 62 et 68 puis environ le tiers entre 68 et 75 de la diminution des actifs du secteur. En définitive on ne peut que confirmer l'accélération de l'exode par la faiblesse des entrées : de nos jours un sortant sur quatre est remplacé : il est certain que dorénavant les sorties massives de la branche appartiennent au passé.

Jusqu'ici nous avons considéré l'exode d'un point de vue classique : passage de l'état d'actif agricole à celui d'actif dans un autre secteur. Cette définition conventionnelle parfaitement logique était autrefois suffisante mais les données démographiques amènent aujourd'hui à changer de point de vue et adopter une conception plus élargie de l'exode.

On peut alors convenir que, puisque le débouché traditionnel des enfants d'agriculteurs était de devenir agriculteurs, tous les actifs agricoles sont issus de ménages agricoles : c'est d'ailleurs une particularité du monde paysan : pour devenir agriculteur, il faut être originaire du milieu agricole (il existe certes des exceptions mais statistiquement négligeables). En fonction du choix des fils et filles d'agriculteurs on est alors tenté d'étendre la notion d'exode à l'ensemble des entrées de fils d'agriculteurs dans les secteurs non agricoles que l'on considère alors comme autant de "non entrées" pour l'agriculture.

Au lieu d'étudier uniquement un phénomène de changement de secteur d'activité on s'intéresse alors à tous ceux qui issus de souche paysanne quittent leur milieu d'origine à plus ou moins bref délai : l'exode agricole devient alors autant un problème de mobilité sociale que de mobilité strictement professionnelle. L'exode agricole se composerait alors des mutations bien sûr mais aussi des non entrées c'est-à-dire de tous ceux qui appartenant initialement à la paysannerie occupent un emploi non agricole en fin de période. Une telle définition se justifierait en outre de nos jours par le fait que les entrées dans l'agriculture sont de moins en moins définitives et ne constituent qu'une solution d'attente transitoire dans l'espoir d'une autre profession au bout de quelques années : dès lors la distinction entre jeunes mutants et jeunes qui n'entrent pas dans l'agriculture devient quelque peu artificielle : en effet de nombreux enfants d'agriculteurs travaillent quelques années avec leurs parents (de 16 à 20 ans puis de 21/22 à 25 ans) avant de choisir un autre métier, situation intermédiaire entre la "non-entrée" et la mutation professionnelle définitive.

Si l'on tente alors de mesurer les flux par cette autre approche on s'aperçoit que le volume des "non entrées" dépasse aujourd'hui le solde des mutations professionnelles, alors que le rapport entre les deux fût inverse entre 1962 et 68.

#### Section 4. L'avenir de la population agricole

Depuis une vingtaine d'années le nombre d'actifs en agriculture a considérablement diminué : il y a de moins en moins de mariages, le taux de natalité traditionnellement élevé dans les familles paysannes a fortement baissé, l'orientation vers l'activité agricole pour les jeunes décline, la dimension de l'exploitation viable recule sans cesse ses limites; la chute va-t-elle continuer inexorablement et jusqu'où, ou au contraire l'exode agricole va-t-il bientôt tarir ?

Pour répondre à cette question il est indispensable de réfléchir à partir de la pyramide des âges ; essayons de dégager les traits dominants des structures démographiques de la population active agricole (d'après le RGP de 1975), de façon à dessiner le "profil" futur de l'exode.

Ces structures paraissent globalement comme très déséquilibrées : la pyramide a d'ailleurs la forme d'une toupie avec une base très évasée. Près de la moitié des effectifs agricoles ont entre 40 et 55 ans : le "trou" après 55 ans correspond aux générations nées pendant la guerre 14-18 et inversement la classe des 25-30 ans qui paraît sur-représentée correspond aux classes pleines du baby-boom d'après-guerre. Il est intéressant de sectionner la pyramide à la charnière de 45 ans qui marque la moitié de la vie active : avant on a le groupe jeune qui se trouve dans la tranche d'âge la plus favorable pour l'investissement et le progrès technique, au-delà on est en présence de groupes plus âgés plus enclins à un certain conservatisme. Or on voit que pour 100 actifs le poids des 45-60 ans est de 50 % supérieur à celui des 30-45 ans !

En résumé, la population agricole est une population caractérisée par un vieillissement et qui compte tenu du déficit des jeunes adultes semble une population en voie de disparition. Si on la compare à la pyramide de 1968 on peut dire que le processus de vieillissement est loin d'être stoppé car entre 68 et 75, malgré l'accélération des départs en retraite, l'âge moyen d'ensemble est resté presque identique.

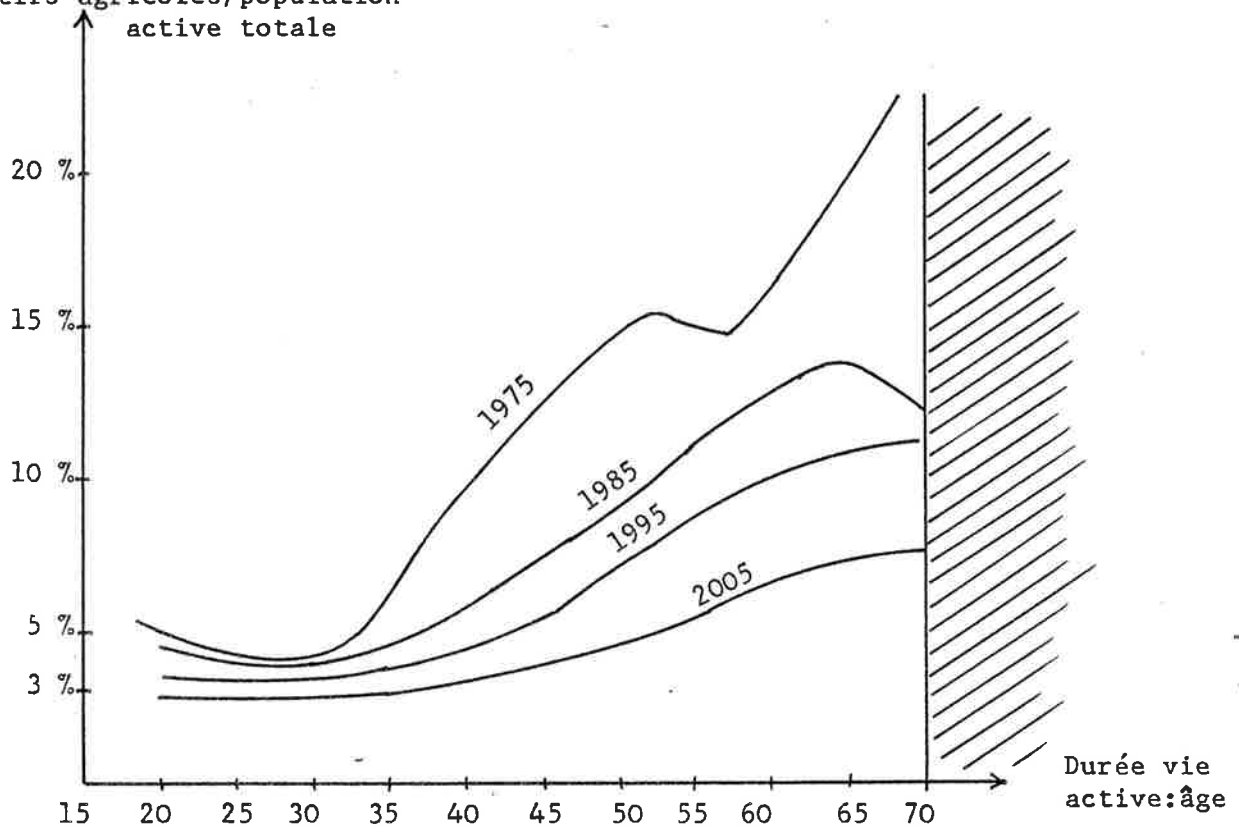
Si on la compare maintenant avec la population active non agricole, l'impression de vieillissement s'accroît encore car on a presque des structures inverses : la population agricole comprend une proportion deux fois moindre de jeunes de - de 30 ans et presque 2 fois plus de personnes âgées de plus de 55 ans.

Si l'on se tourne maintenant vers l'avenir on peut essayer de déchiffrer dans les caractéristiques démographiques actuelles quelques-uns des aspects les plus probables dans un futur proche car en raison du poids du facteur démographique en agriculture, la population présente actuellement détermine très largement celle de demain et d'après-demain.

a) Dans un premier temps livrons-nous à quelques prévisions en recourant à la méthode des générations que connaissent bien les démographes.

Le principe du calcul consiste à reproduire pour une génération donnée l'évolution constatée à la période précédente pour la génération précédente qui avait alors le même âge : on maintient les taux d'entrées, sortie, décès identiques, les seules différences entre générations proviennent donc des différences des effectifs initiaux : on établit donc des projections toutes choses égales d'ailleurs. C'est ainsi par exemple, qu'on peut prévoir sans trop risquer d'erreurs que les agriculteurs qui auront 50 ans en l'an 2000 seront ceux qui ont en 1980 30 ans et en nombre quelque peu restreint car

% d'actifs agricoles/population active totale



s'il ne faut pas s'attendre à voir beaucoup d'individus entrer dans l'activité agricole entre 30 et 50 ans au cours des 20 prochaines années, on peut escompter qu'il y aura plutôt des départs.

Pour connaître l'importance relative de la main d'oeuvre dans le futur, on peut ainsi se livrer à cet exercice de projection de population pour toutes les générations par tranche d'âge en partant de la courbe initiale de 1975 représentative de la proportion d'actifs agricoles dans la population active totale (colonne centrale du tableau statistique) et en essayant de savoir quelle sera l'allure de cette courbe dans 10 ans, dans 20 ans ou 30 ans ? On peut alors procéder en opérant une translation horizontale d'autant d'années vers la droite de la courbe réelle de 1975 ce qui revient à faire l'hypothèse (les taux de décès étant supposés les mêmes dans les 2 populations), que pour les actifs présents en 1975 on minimise les départs hors de l'agriculture puisque leur niveau relatif se maintient : il s'agit là d'une hypothèse plafond vraisemblablement très optimiste.

De 1975 à 1985, ce sont les générations nées pendant la guerre 1914-18 relativement creuses qui vont partir à la retraite, la diminution de la population agricole va donc être ralentie. Pendant ce temps les classes d'âge les plus nombreuses auront atteint 55-60 ans comme le montre la courbe 1985 : la population active agricole va donc vieillir dans les années qui viennent mais sa diminution sera relativement réduite. Dans un deuxième temps

après 1985 les générations nombreuses nées entre les deux guerres vont partir successivement à la retraite entraînant cette fois une diminution massive de la population active agricole : c'est ce que montre le niveau de la courbe en 1995 qui a beaucoup baissé ; à cette date la structure de la pyramide des âges est encore semblable aux précédentes c'est-à-dire que ce sont toujours les actifs de plus de 50 ans qui prédominent et que la population reste encore relativement vieille. Dix ans plus tard en 2005 les choses ont nettement changé. Les générations nombreuses sont alors toutes parties et la population se réduit encore dans des proportions considérables comme au cours des 10 années précédentes. Par contre la population agricole est à ce moment-là démographiquement mieux équilibrée car elle se trouvera rajeunie du fait du départ des agriculteurs âgés. La population active agricole pourrait avoir atteint à ce moment-là son seuil de stabilisation. Nous avons au total une certaine probabilité du futur, compte tenu des hypothèses sur les sorties de l'agriculture. Les incertitudes résident à propos des jeunes en particulier de ceux qui ne sont pas encore actifs actuellement. Combien y aura-t-il de jeunes à devenir agriculteurs ? Tant que les générations nombreuses seront en activité il est peu probable que la proportion de jeunes à entrer dans l'agriculture remonte sensiblement par rapport à la situation actuelle. C'est vers la fin du siècle seulement que la proportion de jeunes originaires de milieu agricole et se destinant au métier d'agriculteur pourrait remonter.

Cette méthode des générations est intéressante et fournit une première esquisse du futur tout à fait valable : l'ennui c'est qu'elle raisonne à taux constants aussi réclame-t-elle des études complémentaires destinées à l'enrichir et à l'approfondir : la publication du RGP 82 permettra déjà de tester la validité des projections effectuées.

b) Afin d'éviter trop d'incertitudes on doit alors se concentrer sur la source même des flux démographiques c'est-à-dire les entrées dans l'agriculture : c'est d'ailleurs cette méthode de projection des renouvellements qui vient d'être utilisée dans les prévisions effectuées à l'occasion du VIII<sup>ème</sup> Plan.

Comme nous l'avons précédemment indiqué les entrées dans l'activité agricole sont celles des enfants nés dans les ménages agricoles et doivent surtout s'analyser comme des "non sorties".

Partons d'abord de réalités appartenant au passé : le nombre de ménages agricoles en âge d'avoir des enfants a fortement diminué et diminue encore ; en outre leur fécondité diminue depuis 1963-64 (nombre de naissances dans les familles d'agriculteurs) : en 1977 il y avait moins de 15 000 naissances de chaque sexe dans les exploitations agricoles : tous ces phénomènes vont avoir une forte incidence sur le nombre futur d'actifs agricoles. En outre, une grande partie des enfants d'agriculteurs n'entrent pas réellement dans l'agriculture car ils en sortent après une entrée provisoire, l'activité agricole devenant une activité d'attente. Ainsi des 70 000 fils d'agriculteurs nés en 1946 il en reste à l'âge de 30 ans, 20 000 actifs agricoles (chefs et aides familiaux). On peut alors prévoir l'avenir comme se situant entre les 2 hypothèses extrêmes et vraisemblables suivantes :

- Si le taux d'entrée des jeunes continuait à décroître comme par le passé (au taux de - 8 % / an), la diminution des entrées de jeunes serait très forte. Les entrées nettes en activité des actifs des deux sexes de 16 à 24 ans seraient estimées à :

7 400	par an sur la période	1980-85
4 800	" " " "	" 85-90
3 200	" " " "	" 90-95
2 100	" " " "	" 95-2000

- Si le taux d'entrée des jeunes se redresse ce qui est probable pour des causes économiques, (amélioration des structures, chômage extérieur devenu dissuasif) les entrées de jeunes actifs seraient moindre qu'actuellement mais dans de moindres proportions : imaginons dès lors que le taux soit deux fois moindre que le précédent soit - 4 %, on aurait :

13 000	entrées/an de	1980-85
10 500	"	de 1985-90
8 600	"	de 1990-95
7 500	"	de 1995-2000

Les nouvelles perspectives offertes aboutiraient ainsi d'abord à un vieillissement de la population active agricole puis à un rajeunissement : on passerait d'une pyramide toupie à une pyramide colonne. En définitive 1985 amorcera un tournant dans l'évolution : l'entrée des jeunes continuera certes à diminuer mais arriveront à l'âge de retraite les dernières générations nombreuses d'agriculteurs nés après 14-18, dernières parce que après 1930 (phase de dénatalité), elles ne sont pas suivies par des générations plus jeunes d'effectifs équivalents .

En résumé, sous l'effet de phénomènes démographiques, la population active agricole va encore diminuer de façon importante dans les années à venir. La situation démographique sera très certainement "assainie" aux alentours de l'an 2000 en ce sens que le volume de terres libérées facilitera l'aménagement des structures. On sera alors aux alentours d'un % d'actifs entre 4 et 5 %, ce qui représentera sans doute un certain optimum.

#### Conclusion : exode et aménagement de l'espace rural.

Force est de convenir que toutes les tendances démographiques en agriculture ne peuvent globalement conduire qu'à des politiques de gestion de sa décroissance. L'analyse purement économique permet rarement de fixer le meilleur niveau d'emploi dans une branche : s'efforcer de maintenir coûte que coûte une proportion de 7 à 8 % de la force de travail national dans une activité si avec 4 à 5 % la demande est parfaitement satisfaite, n'a guère de justification. Par contre il est certain qu'au niveau de la petite région ou du canton, la baisse continue des effectifs entraîne la lente disparition des équipements collectifs, l'appauvrissement des services publics et finalement la détérioration de toute vie sociale et l'on risque d'assister dans certains "pays" à des phénomènes de désertification.

Les ingénieurs agronomes savent bien que de nombreux systèmes de production pratiqués avec des moyens modernes joints à une organisation technico-économique basée sur une stricte rentabilité conduit généralement à une concentration des ateliers telle qu'il en résulte une densité de peuplement par ha/km<sup>2</sup> très faible.

Il convient alors par des politiques d'aménagement du territoire et de décentralisation industrielle très volontaristes, de corriger les méfaits de l'exode agricole par le maintien d'une forte population rurale ancrée sur des activités de type artisanal ou de sous-traitance dans de petites agglomérations. Lorsque l'isolement et l'enclavement de certaines zones critiques et ingrates rendent illusoire toute revitalisation, il reste la constitution de vastes espaces touristiques ou de parcs naturels.

**Bilan des entrées et des sorties de la population active agricole  
entre 1959 et 1964, 1965 et 1970**

Unité : individu

Catégorie socio-professionnelle	Variation de l'emploi du secteur agricole	Entrées		Sorties	
		En activité	Mutations vers l'agriculture	Mutations hors agriculture	Autres sorties
<b>Période 1959-1964 :</b>					
Agriculteurs exploitants .....	525.000	190.600	49.000	194.400	570.200
Salariés agricoles .....	193.000	58.200	21.200	135.400	137.000
<b>Total .....</b>	<b>718.000</b>	<b>248.800</b>	<b>70.200</b>	<b>329.800</b>	<b>707.200</b>
<b>Période 1965-1970 * :</b>					
Agriculteurs exploitants .....	444.000	145.900	42.400	174.300	458.000
Salariés agricoles .....	152.000	45.300	46.500	132.600	111.200
<b>Total .....</b>	<b>596.000</b>	<b>191.200</b>	<b>88.900</b>	<b>306.900</b>	<b>569.200</b>
* Sur la période 1959-1964 : français seulement; * Sur la période 1965-1970 : français et étrangers. Les mouvements internes à l'agriculture ne sont pas inclus ici.					

**Mouvements d'actifs internes à l'agriculture de 1959 à 1964 et 1965 à 1970**

Unité : individu

	Hommes		Femmes	
	1964	1970	1964	1970
Agriculteurs exploitants à la date de l'enquête, salariés agricoles cinq ans plus tôt .....	38.000	45.000	16.000	4.700
Salariés agricoles à la date de l'enquête qui étaient agriculteurs exploitants cinq ans plus tôt .....	25.000	25.000	4.000	8.800
Source : Enquêtes FQP [74]. * en 1964 français seulement.				

### Flux d'entrées et de sorties\* des actifs dans (et hors de) l'agriculture

En milliers de personnes

	De 1962 à 1968		De 1968 à 1975	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Variation du nombre d'actifs agricoles.....	- 565	- 288	- 639	- 389
Entrées : première activité agricole (1).....	+ 203		+ 133	
Sorties de l'activité agricole vers l'inactivité (2).....	- 284		- 378	
Solde des entrées et des sorties (1) + (2).....	- 81	- 84	- 245	- 232
Solde des mutations professionnelles.....	- 234	- 121	- 178	- 99
Décès d'actifs agricoles.....	- 250	- 83	- 216	- 58

\* Les résultats précédés du signe + correspondent à des entrées dans l'agriculture; à l'inverse, les résultats précédés du signe - correspondent à des sorties de l'agriculture.

Sources : Recensements de la population de 1962, 1968 et 1975.

### L'exode agricole de 1962 à 1975\*

En milliers de personnes

	De 1962 à 1968			De 1968 à 1975		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Soldes des mutations professionnelles.....	234	121	355	178	99	277
« Non-entrées » dans l'agriculture.....	191	158	349	225	205	430
Exode agricole sur la période.....	425	279	704	403	304	707
<b>Moyenne annuelle</b>	71	46	117	58	43	101

\* Tous ces résultats, quoique non précédés d'un signe —, correspondent évidemment à des sorties de l'agriculture.

Sources : Recensements de la population de 1962, 1968 et 1975.

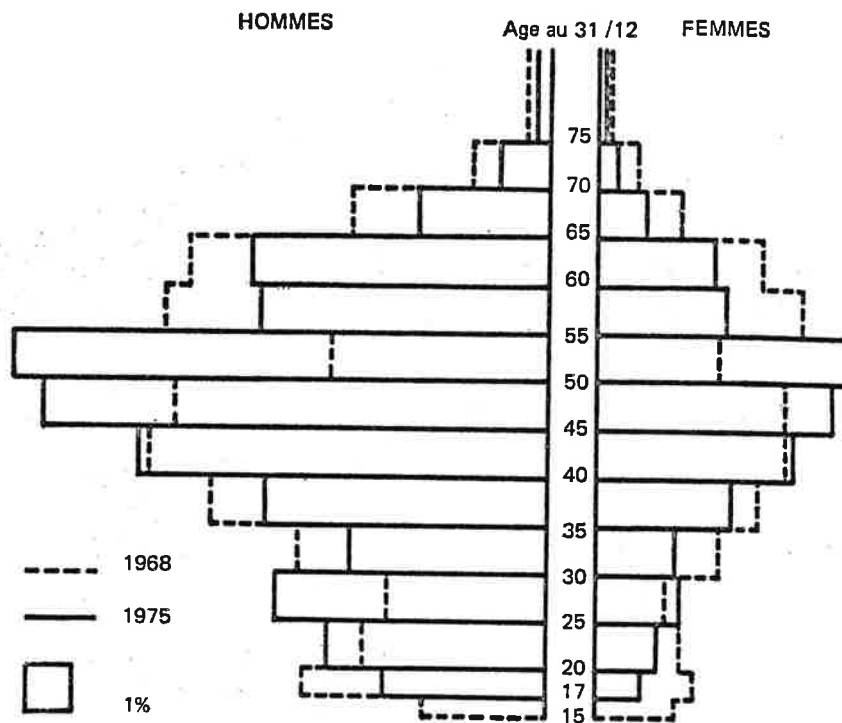
Sources : Economie et Statistique. INSEE. n° 100 Mai 1978.

## POPULATION ACTIVE PAR TRANCHE D'ÂGE — RECENSEMENT 1975

Année de naissance 1	Age au 1.1.76 2	Population active totale 3	Population active agricole 4	% de la population active agricole / population active totale 5	Population active non agricole 6 = 3-4	Population active non agricole en % par classe d'âge 7	Population active agricole en % par classe d'âge 8
1956-1960	17-19	1 012 235	53 410	5,28	958 825	4,86	2,64
1951-1955	20-24	2 884 400	119 955	4,16	2 764 445	14,00	5,92
1946-1950	25-29	3 465 035	152 920	4,41	3 312 115	16,77	7,55
1941-1945	30-34	2 350 895	117 885	5,01	2 233 010	11,31	5,82
1936-1940	35-39	2 255 620	178 505	7,91	2 077 115	10,52	8,81
1931-1935	40-44	2 402 875	259 315	10,79	2 143 560	10,85	12,80
1926-1930	45-49	2 409 000	321 735	13,36	2 087 265	10,57	15,87
1921-1925	50-54	2 231 685	343 425	15,39	1 888 260	9,56	16,95
1916-1920	55-59	1 230 845	178 180	14,48	1 052 665	5,33	8,79
1911-1915	60-64	990 900	178 875	18,05	812 025	4,11	8,83
1906-1910	65-69	343 275	76 710	22,35	266 565	1,35	3,78
1901-1905	70-74	118 595	29 920	25,23	88 675	0,45	1,48
1900 ou avant	75 ou plus	79 500	15 510	19,51	63 990	0,32	0,76
TOTAL		21 774 860	2 026 345	9,31	19 748 515		

(INSEE)

## Pyramides des âges de la population active agricole en 1968 et 1975





## CHAPITRE II - LES TRANSFERTS DE CAPITAUX : LES FLUX FONCIERS

Lorsqu'on envisage sur le plan macro-économique le coût du facteur terre, il s'agit par nature d'un coût très différent de celui du capital d'exploitation. Puisqu'il n'y a ni production, ni accumulation, ni investissement, ni amortissement en terres, la charge foncière correspond essentiellement à un coût d'usage du sol ; celui-ci se traduit par des flux financiers dont l'importance dépend a priori, de l'état du patrimoine foncier de la branche agricole :

- en cas de faire-valoir indirect le poids du foncier apparaît directement et clairement dans les Comptes de l'Agriculture sous le poste "Fermages et Métayages" qui viennent en déduction du RBA.

- en cas de faire-valoir direct par contre, il ne devrait en principe y avoir aucun coût (sinon celui très théorique dit "d'opportunité") et on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les Comptes Nationaux. Néanmoins, si ce coût n'est pas apparent, il existe pourtant bien car la propriété de la terre entraîne chaque année des charges qui naissent justement de son acquisition. Essayons d'expliquer, de repérer et d'évaluer ces flux "invisibles".

### Section 1. Les mécanismes des transferts financiers liés à la propriété

On sait que les lois économiques entraînent inexorablement une réduction de la population active agricole en même temps qu'une diminution du nombre des exploitations de plein exercice ; or, dans une société où le patrimoine se transmet entre générations, l'exode agricole s'accompagne inéluctablement d'un exode des capitaux. C'est ainsi que chaque année un certain nombre de chefs d'exploitation en faire-valoir direct - donc propriétaires de leurs terres - disparaissent soit par retraite, soit par décès, ce qui implique donc un changement de propriétaires ; dès lors et schématiquement, deux cas peuvent se présenter :

- ou bien le chef d'exploitation n'a pas de descendant pour prendre sa suite : il y a libération

- ou bien l'exploitant a un fils, une fille, un gendre ou un membre de sa famille qui lui succède : on parle alors de reprise.

Dans le premier cas il n'y a pas de reprise mais cette absence de succession professionnelle n'entraîne pas absence de succession patrimoniale car les terres vont alors être vendues par l'agriculteur qui abandonne son activité ou par ses héritiers qui ont souvent quitté la campagne depuis longtemps ; notons cependant qu'une partie de ces terres peut être momentanément ou durablement placée en fermage.

Ainsi, en général, il y aura offre de terres libres sur le marché foncier rendant possible l'acquisition éventuelle par des agriculteurs qui vont se concurrencer entre eux pour les obtenir. Néanmoins ce processus de transferts de terres n'intéresse pas que les retraités et leurs héritiers : ces derniers ne sont pas les seuls vendeurs de terres et les agriculteurs en activité ne sont pas les seuls demandeurs, des agents extérieurs à l'agriculture sont aussi concernés ; ce qui sectoriellement importe, c'est de savoir si les actifs agricoles achètent ou non davantage que les non-agriculteurs, si l'agriculture est dans son ensemble acheteuse nette de terres agricoles.

Dans le second cas nous avons affaire à une succession paternelle. Lorsqu'il y a un enfant unique il n'y a aucune difficulté ; autrefois il n'y en avait aucune également puisque jouait soit le droit d'aînesse, soit le partage effectif des terres entre tous les enfants, solution du Code Civil qui, à la longue, provoqua un morcellement excessif d'où l'adage "Le Code Napoléon est une machine à broyer le sol". Depuis la loi de 1938 un seul des enfants bénéficie du droit d'attribution préférentielle avec obligation d'indemniser les co-héritiers pour leurs parts ; ces versements destinés à racheter les droits de propriété s'appellent les "soultes".

Dans la situation démographique actuelle où les familles agricoles étaient dans le passé des familles très nombreuses dont la plupart des enfants quittaient l'agriculture on comprend bien que les soultes payées aux co-héritiers sont en général versées à des non-agriculteurs ; ainsi chaque mutant professionnel ou chaque non-entrant dans l'agriculture entraîne avec lui un capital qui auparavant était affecté au secteur agricole. En rachetant tout ou partie de ce capital foncier (en le refinançant) le secteur agricole transmet donc une fraction de son épargne à l'extérieur : il s'opère donc par le biais du droit successoral un transfert de capitaux monétaires à chaque génération.

En fait les réalités des héritages et les modalités de transmission du patrimoine peuvent être très variées et complexes. Les successions peuvent intervenir à des dates très différentes depuis le partage entre vifs au moment de la retraite de l'agriculteur, jusqu'à l'indivision après décès du conjoint et au partage après une période d'indivis qui peut s'allonger.

D'autre part, l'héritier agricole qui reprend l'exploitation peut ne pas avoir à payer de soultes s'il y a dans l'héritage des biens non agricoles qui seraient attribués aux héritiers non actifs agricoles. Enfin les soultes peuvent aller à des enfants qui tout en ne prenant pas l'exploitation du de cujus seraient agriculteurs ailleurs.

En définitive l'évolution de la propriété foncière établit des flux de capitaux entre l'agriculture et le reste de l'économie et apparaît schématiquement comme le résultat de deux courants de sens opposé :

- le premier, conséquence de l'abandon d'activité, conduit à des transferts de propriété de non agriculteurs vers des agriculteurs avec une contrepartie financière liée au prix de la terre.

- le second, conséquence de l'héritage avec maintien en activité, conduit à des transferts de patrimoine des agriculteurs vers des non-agriculteurs.

Il y a donc un double mouvement de "fuite" et de "récupération" car le rachat des terres par le marché foncier et par les soultes est pour le secteur agricole le moyen de reconstituer partiellement ou totalement son patrimoine foncier dont la propriété lui échappe régulièrement du fait de l'exode agricole et des transmissions successorales. Dès lors, se pose la question suivante : en essayant d'éviter une sorte "d'expropriation" naturelle les agriculteurs pris ensemble se contentent-ils de récupérer la propriété qui leur échappe ou accroissent-ils leur patrimoine ? On ne peut répondre à cette question en n'examinant que l'évolution des modes de faire-valoir : en effet si le faire-valoir direct progresse on est évidemment certain que le monde agricole accapare des terres à son profit mais dans le cas contraire, si c'est le fermage qui augmente, on ne peut en déduire l'inverse car il se peut fort bien qu'il s'agisse de terres données en location et possédées par des agriculteurs.

Tous ces flux physiques et financiers peuvent être représentés par divers types de modèles illustratifs. Présentons plus spécialement le schéma d'analyse des relations entre une exploitation théorique et l'ensemble des droits de propriété avec lesquels elle est susceptible d'entrer en rapport. En effet l'exploitation agricole fait appel à plusieurs patrimoines : celui du chef et de son conjoint, celui des autres personnes de leur famille (parents, cohéritiers, etc...) celui des personnes extérieures à leur famille : l'exploitation ne s'identifie pas forcément à l'un d'entre eux.

Des terres (et/ou des bâtiments) peuvent entrer et sortir de l'exploitation sans changer de patrimoine ou l'inverse, changer de propriétaire sans sortir de l'exploitation : ceci se produit par exemple lorsqu'un cohéritier de l'exploitant retire sa part de l'exploitation pour en faire un autre usage, lorsque l'exploitant lui-même donne une terre en louage à un autre exploitant ou bien lorsqu'il achète des parcelles à la personne qui la lui donnait déjà en location.

Le secteur des biens familiaux est ainsi l'objet d'un mouvement cyclique à chaque génération par lègue des héritages, partages, locations transitoires, rachats. Le secteur des biens non familiaux est le domaine des achats, ventes et prises de location. Sur le schéma descriptif l'exploitation est figurée par le grand cercle en gris et les 3 types de patrimoines par les trois groupes de 2 petits cercles.

D'autres représentations de ces phénomènes sont possibles en termes de découpage ou de diagramme et bilan.

## Section 2. L'évaluation macroéconomique des mouvements fonciers .

Les mouvements structurels touchant à la propriété du sol possèdent une grande inertie et exigent de longs délais de réalisation ; en outre tous les flux du circuit des éléments patrimoniaux ne sont pas quantifiables. Néanmoins malgré de sérieuses difficultés statistiques, on connaît aujourd'hui des ordres de grandeur grâce à la bonne connaissance que l'on a du marché foncier, de la structure des exploitations, des modes de faire-valoir et des installations, données toutes fraîches puisqu'elles ont fait l'objet en 1980 d'une enquête complémentaire au RGA.

Avant de présenter le processus estimatif, il paraît recommandé de chiffrer les principales grandeurs qui vont entrer en jeu.

### 1) L'état des stocks de terres,

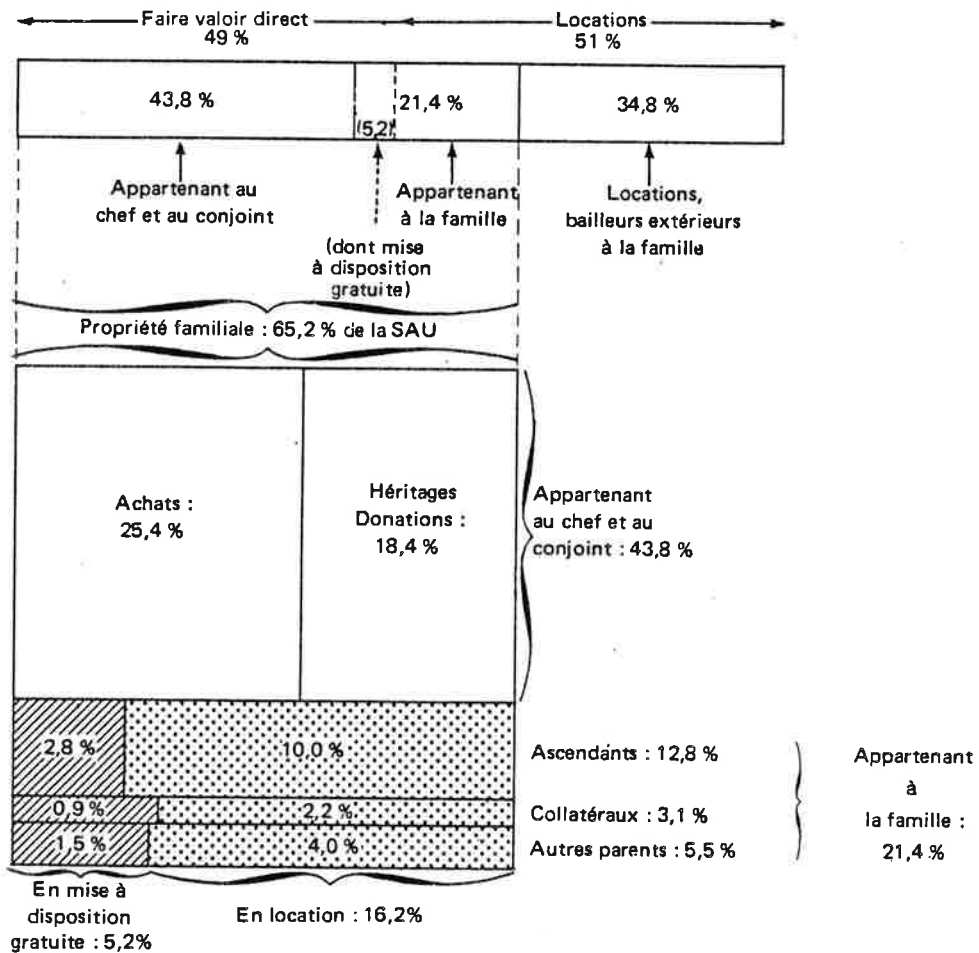
Le territoire français contient 55 millions d'hectares. Au RGA de 70, la SAU "utile" (comprenant landes, friches, cours et bâtiments) était de 31,7 millions d'hectares, cependant que la SAU "utilisée" (terres cultivées) était de 29,9 millions. Au RGA de 79-80 la SAU utilisée était de 29,496 millions d'hectares.

En France, comme d'ailleurs dans la plupart des pays européens où l'espace est rare, on peut considérer la SAU comme à peu près constante à long terme car il n'y a plus de nouvelles terres à défricher et inversement l'abandon spontané de terres cultivées est rarissime. Cependant depuis

le RGA de 1955 donc depuis un quart de siècle, on observe assez régulièrement qu'environ 45 000 ha sont chaque année soustraits du domaine agricole pour raisons d'infrastructure routière, d'urbanisation, de création de zones industrielles ou de camps militaires, l'ensemble ne représentant que 0,15 % du territoire agricole cultivé ; à ceux qui s'inquiètent de ce "grignotage" il est facile de rétorquer qu'à ce rythme (qui en principe devrait diminuer car le plus important est déjà fait) dans un siècle, la France comptera encore 25 millions d'ha de SAU !

Si l'on s'intéresse exclusivement aux exploitations familiales (qui représentent 99 % des exploitations françaises) on est en présence d'une SAU de 29,20 millions d'ha, dont on peut, pour les besoins de notre analyse, donner la composition détaillée suivante du point de vue du faire-valoir : cette dernière en 1980 se partage pratiquement en deux moitiés. Mais si l'on tient compte de la partie des locations dont le bailleur est un membre de la famille de l'exploitant, on constate que l'importance de la propriété familiale excède largement celle du seul faire-valoir direct :

Répartition de la SAU (France entière) des exploitations familiales : SAU = 29 200 000 ha.



Sources : La structure foncière des exploitations agricoles en 1980. SCEES.  
 Collection de statistique agricole. Etude n° 202 Nov 81.

Le faire-valoir direct est donc une partie d'un ensemble complexe représentant 65 % de la SAU : la propriété familiale, composée des terres appartenant aux exploitants et à leurs conjoints, et des terres appartenant à des membres de leur famille, que ces terres soient exploitées avec ou sans paiement de loyer. Dans cet ensemble :

- la part qui appartient en propre aux exploitants, chefs et conjoints, provient aux 2/5ème d'héritages puis d'achats (y compris à des cohéritiers) pour environ les 3/5ème.

- les 3/4 des terres appartenant aux autres membres de la famille (dont une grosse moitié aux ascendants des exploitants) sont exploitées en échange d'un loyer.

## 2) Les flux de terres alimentant le marché foncier.

Ils sont identifiables avec une certaine rigueur car la loi complémentaire de 1962 qui a donné aux SAFER le droit de préemption, a prévu que les propriétaires ayant l'intention de vendre des terres agricoles devaient obligatoirement notifier à la SAFER leurs intentions en précisant la nature des biens immobiliers, le prix et l'acheteur : la connaissance du marché foncier est aujourd'hui excellente grâce aux études de la SCAFR et CNASEA.

De 1964 (date effective des premières notifications aux SAFER) à 1973, l'offre de terres concernait à peu près 600 000 ha chaque année. Depuis 1974 on oscille dans une fourchette de 500 à 530 000 ha et le marché a tendance à se rétrécir : cette diminution des transactions peut être attribuée à l'inflation et à la crise qui ont déterminé un certain nombre de propriétaires à différer leur projet de vente dans l'espoir d'un meilleur prix ou de plus-values. Les agriculteurs sont peu vendeurs de terres même s'ils se retirent sans successeur : ils préfèrent louer leur patrimoine dans un souci de sécurité et s'ils ont des enfants en ville, dans un souci de préservation du capital.

Les demandes de terres agricoles émanent principalement :

- d'agriculteurs pour exploiter, s'agrandir, s'installer ou se réinstaller à la suite d'expropriations
- de non agriculteurs en vue de placement ou de location
- de non agriculteurs qui réaffecteront ensuite à des usages non agricoles (communes, promoteurs, etc...)
- des SAFER qui après les avoir aménagées, les rétrocéderont.

On voit au total que le marché foncier est très étroit puisqu'il représente chaque année en moyenne moins de 2 % de la SAU : lorsqu'on sait en outre que la part du marché préemptée par les SAFER est de 2 à 3 %, on mesure l'extrême lenteur de tout dispositif de restructuration.

## 3) Les flux de terres concernant les transmissions successorales.

Elles reposent par contre sur des estimations nettement plus incertaines et on doit se contenter d'approximations sur donations et successions qui ne font l'objet d'aucune centralisation systématique ; néanmoins certaines études ponctuelles et enquêtes statistiques menées auprès du Service des hypothèques ou des Chambres Nationales permettent une approche sérieuse.

Pour cerner les terres transmises à chaque génération, il faut d'une part connaître la propriété foncière, d'autre part la durée d'exercice de l'activité agricole.

Il existe plusieurs manières différentes d'aborder ce problème ; du point de vue méthodologique la meilleure méthode consiste à raisonner en "termes de générations", démarche à mi-chemin entre la macro et la micro-économie, qui permet d'estimer dans ses grandes lignes l'ampleur des capitaux annuellement transférés tout en sachant qu'il ne peut s'agir que d'une première approche qui mériterait d'être affinée dans le détail.

x x  
x

Ayant amassé les matériaux nécessaires à notre calcul reprenons maintenant le point de départ : chaque année une génération d'exploitants cesse son activité (par décès ou par retraite) et une autre génération prend la relève. Les terres libérées servent d'une part à installer pour la première fois la nouvelle génération, d'autre part à agrandir la surface exploitée et la propriété des générations antérieures.

Le calcul doit ainsi se dérouler en 2 temps :

- l'estimation des terres "reprises",
- l'estimation des superficies en propriété intéressées.

a) En se basant sur la pyramide des âges et sur diverses données ou perspectives de démographie agricole, sur les demandes de dotation aux jeunes agriculteurs à des fins d'installation, ainsi que sur le RGA foncier, on a observé qu'entre 1975 et 1980 il y avait eu en moyenne environ 30 000 installations et qu'en moyenne le jeune agriculteur appartenait à une famille de 3 enfants.

Par ailleurs, on peut estimer qu'en moyenne chaque génération exerce durant 30 ans et transmet éventuellement son droit de propriété soit de survivant soit par donation-partage. Si l'on raisonne concrètement sur l'année 79-80, on peut considérer qu'il y a eu donc 30 000 installations qui viennent remplacer les 45 000 qui se sont effectivement installés en 1949-50. En sachant que la superficie moyenne d'installations fût de 22,5 ha, on assisterait donc à une "reprise" globale des terres libérées par les "jeunes" de  $22,5 \times 30\ 000 = 675\ 000$  ha. Par ailleurs la superficie totale changeant de main étant de l'ordre de 29,2 millions d'ha  $\times 1/30^{\text{e}} = 975\ 000$  ha, le taux de reprise par les "jeunes" serait approximativement de  $675\ 000/975\ 000 \approx 70\ \%$ .

b) Intéressons-nous maintenant à la question des superficies transférées en faire-valoir direct. Nous reprendrons les derniers résultats du RGA 70 qui constitue encore la source la plus sûre sur les origines de propriété, ceux du RGA de 80 n'étant pas encore publiés mais ne devant, en cette matière, guère être très différents. La répartition de la SAU selon le mode de tenure était de 51,7 % en faire-valoir direct et 13 % en fermage demeurait la propriété d'exploitants baillants une partie de leurs terres à d'autres exploitants (parce que leurs terres étaient trop nombreuses, trop lointaines ou louées à des parents etc...). Le faire-valoir direct ayant

légèrement reculé lors de la dernière décennie, on peut admettre que la branche agricole possède en propriété environ 63 % de la SAU soit 18,4 millions d'ha ; l'annuité successorale correspondrait donc à  $18,4 \times 1/30^e = 615\ 000$  ha. Si on applique à ce dernier chiffre le taux de reprise, on obtient alors une transmission-reprise en pleine propriété de  $615\ 000 \times 70\ \% = 430\ 000$  ha.

Il est par contre très difficile d'estimer combien il y aura de soultes sur ces 430 000 ha : en effet, une partie peut être conservée par le propriétaire et louée en fermage au preneur, une autre partie conservée en propriété par frères et soeurs et données en fermage, etc... C'est ainsi que les transferts, pour une certaine fraction, réagissant de façon complexe les uns sur les autres en raison des dates retenues. Citons à titre d'exemple la pratique dans certaines régions de réaliser le partage familial dès l'ouverture de la succession, le successeur restant alors fermier de ses cohéritiers puis au fur et à mesure de leurs besoins monétaires (achats de maison, voiture etc...) ils revendent leurs titres de propriété soit à leur frère successeur soit à d'autres agriculteurs. Les superficies en question pourraient donc être comptées deux fois, une 1ère fois dans l'estimation des soultes, une 2ème fois en tant que mutations à titre onéreux : il y aurait donc là une source de sur-évaluation. Redisons-le en cette matière, toutes les évaluations sont fragiles et d'une précision illusoire. Si on suppose faute de mieux que les héritages comportant des soultes portent environ sur la moitié, on aurait donc sur la base de 2 enfants sur 3 bénéficiaires de soultes :

$$\frac{430\ 000\ \text{ha}}{2} \times \frac{2}{3} \neq 140\ 000 \text{ à } 150\ 000\ \text{ha de soultes,}$$

Là encore, on ne sait s'il s'agit de soultes "nettes" car une partie des soultes ne "sortent" pas du secteur et vont à d'autres exploitants qui sans avoir la qualité d'héritiers sont époux ou épouses d'agriculteurs.

Tentons malgré toutes les hésitations, d'approcher une évaluation du montant total des échanges annuels de terres financées par le secteur agricole en faisant la somme des deux flux essentiels : marché foncier + soultes.

Les premières études chiffrées sérieuses (SCAFR-INRA) portaient sur la période 1963-67 et faisaient ressortir qu'en raison d'un marché des terres bien approvisionné ayant porté en moyenne sur 650 000 ha, les gains nets du patrimoine foncier agricole étaient compris entre un minimum de 50 000 ha et un maximum de 100 000 ha.

Une étude très détaillée a été ensuite réalisée pour l'année 1973 et démontrait que par le biais du marché foncier il y avait un net processus d'appropriation de la terre par les exploitants en place (+ 205 000 ha) : une part notable de ces achats (160 000 ha sur un total de 480 000) était le fait de fermiers en place qui désiraient éviter le risque d'éviction par un propriétaire qui exercerait son droit de reprise. Ainsi, entre 1963 et 1973, on pouvait noter un accroissement certain mais lent du pourcentage de terres agricoles en faire-valoir direct.

Les années récentes marquent un certain freinage des flux ainsi qu'une plus grande stabilité du patrimoine foncier.

On passe des flux physiques à des flux en valeurs en multipliant par les prix.

Pour avoir une idée des flux financiers mis en oeuvre, il faut savoir que l'estimation de la valeur vénale des terres effectuée chaque année par le SCEES repose sur l'observation des transactions effectives qui rappelons-le ne concernent que 2 % de la SAU. La base d'estimation est donc fragile et personne ne peut vraiment dire ce que serait le prix des terres si le volume des transactions décuplait.

Raisonnons donc sur le prix moyen de l'ha de terre française en 1977 (dernière année des statistiques SCAFR) qui était de 16 700 F : on peut approcher les transferts de capitaux de l'agriculture en faisant la somme des achats de terres et des soultes que doivent payer les agriculteurs pour l'accaparement des terres libérées.

En fait intéressons-nous uniquement non pas aux sommes effectivement dépensées par les exploitants en exercice mais aux flux monétaires qui "sortent" réellement du secteur.

Sur le marché foncier les agriculteurs ont une acquisition nette en 1977 de 187 000 ha. Pour les soultes en moyenne plus de 140 000 soit au total environ 330 000 ha.

On peut donc dire qu'en gros, les agriculteurs en faire-valoir direct ont dû verser à des non agriculteurs pour le "rachat" de la propriété du sol en 1977 une somme globale de 5,500 milliards, somme très largement supérieure à celle des fermages et métayages qui apparaissent dans les comptes de branche (3,119 milliards en 1977).

### Section 3. Le "poids" du foncier.

Pour dépassionner le débat, il faut d'emblée constater que le financement du capital foncier est inéluctable pour 3 raisons :

1) les exploitations agricoles sont essentiellement des entreprises individuelles à capital personnel, et même les GAEC n'entraînent pas fusion des exploitations,

2) le droit de propriété fait l'objet d'une transmission héréditaire égalitaire,

3) l'exode agricole est un mécanisme économique que l'on n'enraye pas : c'est d'ailleurs certainement le facteur déterminant car on assiste depuis 1970 à une diminution régulière des effectifs des générations montantes :

Nombre annuel moyen des premières installations :		
1970-75	1975-80	1980-85 (prévisions)
32 000	28 800	18 900
d'après les dossiers déposés au CNASEA		
32 500	29 900	-
d'après l'enquête RGA foncier 80.		



L'effort demandé à chaque génération va donc en s'accroissant et c'est d'ailleurs surtout depuis une dizaine d'années que l'on évoque "le poids" du foncier.

Etant donné l'importance de valeur du capital foncier qui représente souvent 2/3 à 3/4 de l'actif dans de nombreuses exploitations en FVD, cette charge est très lourde et pénalise en particulier les jeunes agriculteurs dynamiques qui cherchent à s'installer ou s'agrandir ; l'épargne dégagée par le ménage peut pendant de longues années sinon même des décennies être consacrée à des règlements d'héritage ou "arrangements de famille" au détriment d'investissements plus productifs en bâtiments, installations ou cheptels. Ce mécanisme du "rachat" explique pourquoi les agriculteurs "vivent pauvres et meurent riches" ; il s'applique d'autant plus de nos jours que la terre devient le siège de plus-values notables. D'après les études annuelles du SCEES au cours des 15 ans 65-80, la terre labourable a augmenté de 270 % en francs courants, soit 1,75 % par an en valeur réelle ! Pour celui qui cherche un placement la terre est très peu rentable par le seul fermage qu'elle procure, mais si on regarde la sécurité de l'investissement par rapport à d'autres (bourse, immobilier...) et à la dépréciation continue de la monnaie, la terre est un placement très sûr non seulement bien indexé mais encore siège de plus-values réelles. La conjonction de l'inflation de la concurrence entre agriculteurs et des espoirs de très forts gains par anticipation d'un changement d'usage, perturbent le marché de la terre qui devient trop chère.

Cependant cette analyse demeure ambiguë car les agriculteurs surtout les jeunes qui s'installent ou accroissent leur superficie, souhaitent que la terre soit bon marché; en réalité ils financent leurs achats par l'emprunt et ne supportent qu'une fraction minime de la dépense initiale, aussi une fois endettés ils escomptent que l'inflation allègera fortement la charge réelle de leurs remboursements et intérêts. Par ailleurs la hausse des prix des terres qu'ils possèdent déjà accroît leur "surface" financière et donc les garanties offertes au banquier : ils peuvent alors augmenter leur superficie et emprunter davantage quand il y a hausse du prix des terres.

Certains ont proposé depuis longtemps des solutions radicales extrêmes qui évitent totalement le rachat du foncier :

- soit la généralisation du fermage mais on butte alors sur le problème de la sécurité de tenure. Il faudrait envisager une forte revalorisation des loyers de la terre de façon à rendre attractive la propriété à des fins de location, ainsi qu'une refonte du statut des baux ruraux.

- soit la socialisation intégrale ou nationalisation des terres, mais dans un pays comme la France où la propriété individuelle du sol est très largement diffusée, aucun parti politique n'est suffisamment suicidaire pour modifier radicalement le droit de propriété (même en Pologne le sol est privatisé). C'est d'autre part ignorer que la terre est beaucoup plus qu'un simple outil de travail et qu'y s'y attachent des liens affectifs ou sentimentaux tels que sa possession est inestimable.

Une idée intermédiaire et plus raisonnable consiste à faire prendre en charge par quelqu'un d'autre que l'exploitant, le financement du capital foncier en créant des formes d'exploitation non liées à la vie humaine un peu analogues aux sociétés non personnelles ou "anonymes" du commerce et de l'industrie. Ainsi sont nés les Groupements Fonciers Agricoles

(création par loi de 1962 modifiée en 1970 et revue en 1980) qui en principe libèrent l'exploitation agricole du refinancement du foncier et permettent de maintenir plus facilement l'unité de l'exploitation familiale en cas de succession.

Le GFA est une société civile qui permet de distinguer la propriété foncière de l'exploitation elle-même : la terre est propriété du groupement et divisée en parts cessibles avec contrôle du fondateur mais la gestion de l'entreprise reste du domaine de l'exploitant. Il existe deux types de GFA :

- le GFA familial qui est de loin le plus fréquent : il est constitué entre personnes d'une même famille en vue, du vivant du cédant, de préparer la succession, d'installer l'un des descendants, d'organiser l'indivision et le rachat progressif des parts. D'après le RGA 79 il y en aurait 6 337 représentant moins de 1 % de la SAU.

- le GFA investisseur qui a pour vocation d'attirer des capitaux d'origine extérieure dans le foncier agricole. Ces GFA sont mis en place par divers promoteurs (Crédit Agricole, Conseil Supérieur du Notariat) : ils bénéficient de la sécurité des placements et d'avantages fiscaux ; pour qu'ils jouent vraiment un rôle il faudrait que se crée un véritable marché des parts sociales rendant possible un vaste appel à l'épargne publique.

Les GFA sont loin d'avoir éclos autant qu'aurait souhaité le législateur et devant ce peu de succès, les pouvoirs publics ont d'une manière très pragmatique pallié cette insuffisance en instituant une aide spécifique : la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.

Accordée depuis 1973 elle a d'abord été limitée aux régions où le maintien d'un niveau minimum de peuplement et d'une activité agricole suffisante pour entretenir l'espace naturel n'était pas assuré puis à partir de 76 cette dotation a été étendue à l'ensemble du territoire avec trois paliers :

zone 1 (de montagne) depuis 1981	:	81 000 F
zone 2 (défavorisée) " "	:	50 400 F
zone 3 (de plaine) " "	:	32 500 F

Principales conditions à remplir :

- être âgé de moins de 35 ans.
- s'installer pour la 1ère fois sur une exploitation répondant à certaines conditions de superficie.
- justifier d'une capacité professionnelle suffisante.
- s'engager à réaliser dans les 3 ans un ensemble programmé d'investissements, tenir une comptabilité de gestion et être assujéti à la TVA.

Depuis la création 50 000 dotations ont ainsi été accordées.

En conclusion si l'on exclut ce qui relève de "l'utopie foncière" (titre d'un livre récent d'E. PISANI), on n'a pas encore trouvé de système ingénieux capable de régler toutes les difficultés (dissociation valeur vénale-valeur de rendement, instauration d'un salaire-épargne différé, etc..). En définitive le financement du foncier ne doit pas trop bouleverser le droit des successions et doit tenir compte du comportement des agriculteurs propriétaires, de leur souhait de voir un enfant leur succéder, d'une certaine répugnance à un trop lourd endettement.

### SUPERFICIE AGRICOLE SELON LE MODE DE FAIRE-VALOIR

	1963	1970	1975	1979
	<i>milliers d'hectares</i>			
Faire-valoir direct	15.435	15.551	15.266	14.765
Fermage	12.409	13.756	13.746	14.387
Métayage	2.421	598	448	344
<b>Ensemble</b>	<b>30.265</b>	<b>29.905</b>	<b>29.460</b>	<b>29.496</b>
	%			
Faire-valoir direct	51	52	52	50
Fermage	41	46	47	49
Métayage	8	2	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

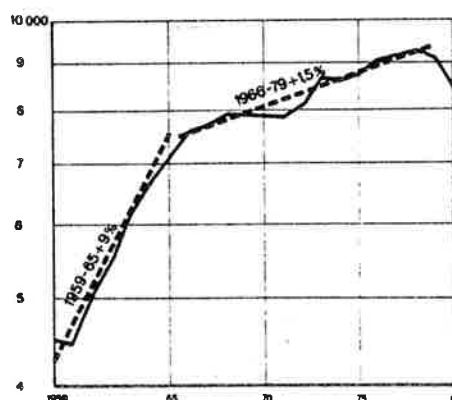
Source : SCEES - Recensements et enquêtes de structures agricoles.

GRAPH'AGRI 82.

### VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES

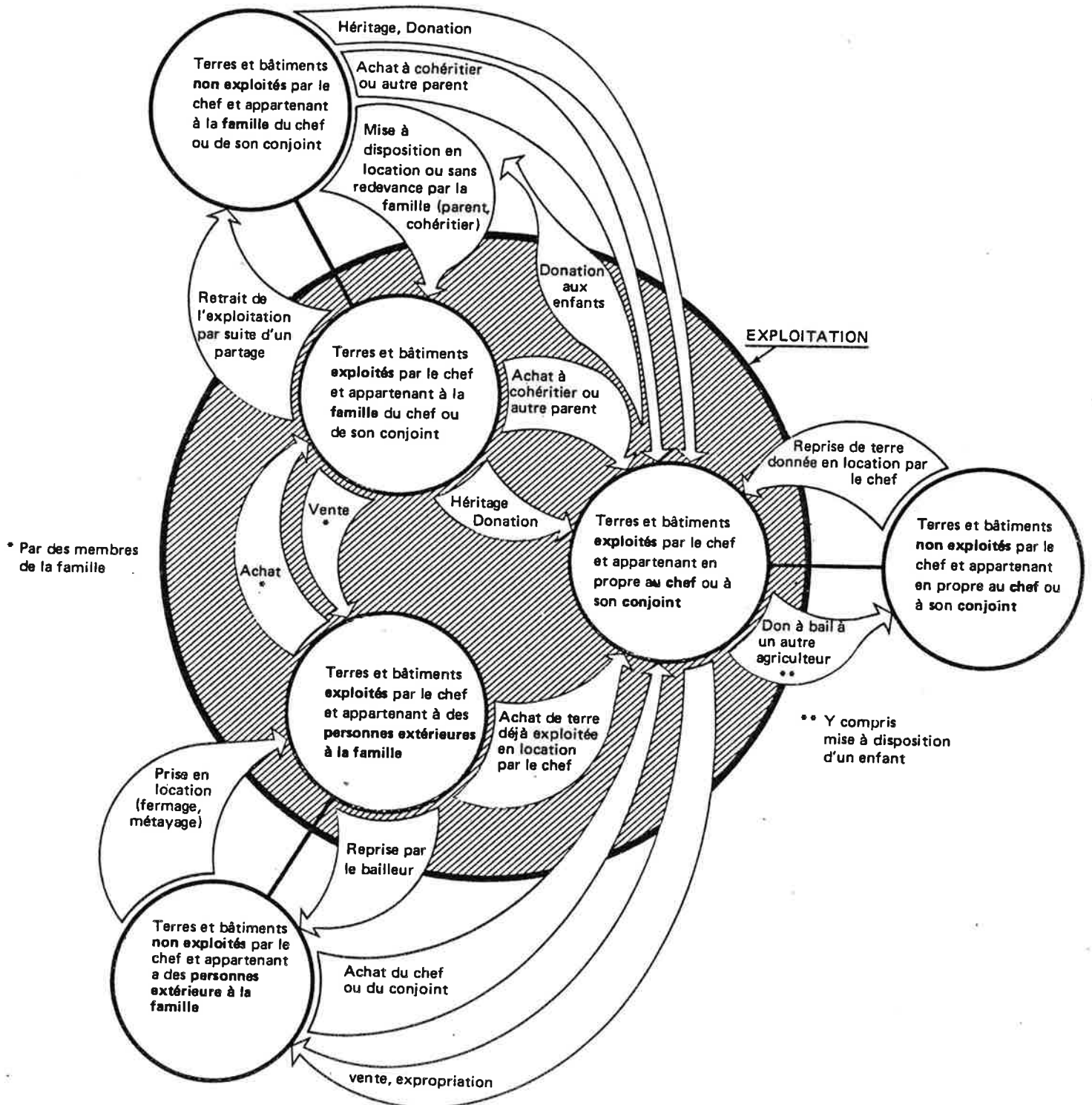
Années	Francs à l'ha		Années	Francs à l'ha	
	Francs courants	Francs 1970		Francs courants	Francs 1970
1959	2 900	4 480	1970	7 900	7 900
1960	3 000	4 460	1971	8 300	7 870
1961	3 500	5 030	1972	9 000	8 040
1962	4 000	5 490	1973	10 350	8 610
1963	4 700	6 150	1974	11 750	8 600
1964	5 300	6 710	1975	13 350	8 740
1965	5 800	7 160	1976	15 150	9 050
1966	6 300	7 580	1977	16 800	9 170
1967	6 600	7 730	1978	18 500	9 260
1968	7 100	7 950	1979	20 200	9 103
1969	7 500	7 890	1980	21 300	8 476

En francs 70 à l'hectare



Sources. Revue Chambres d'Agri. n° 675. Septembre 1981.

## Schéma d'analyse des relations entre l'exploitation et la propriété

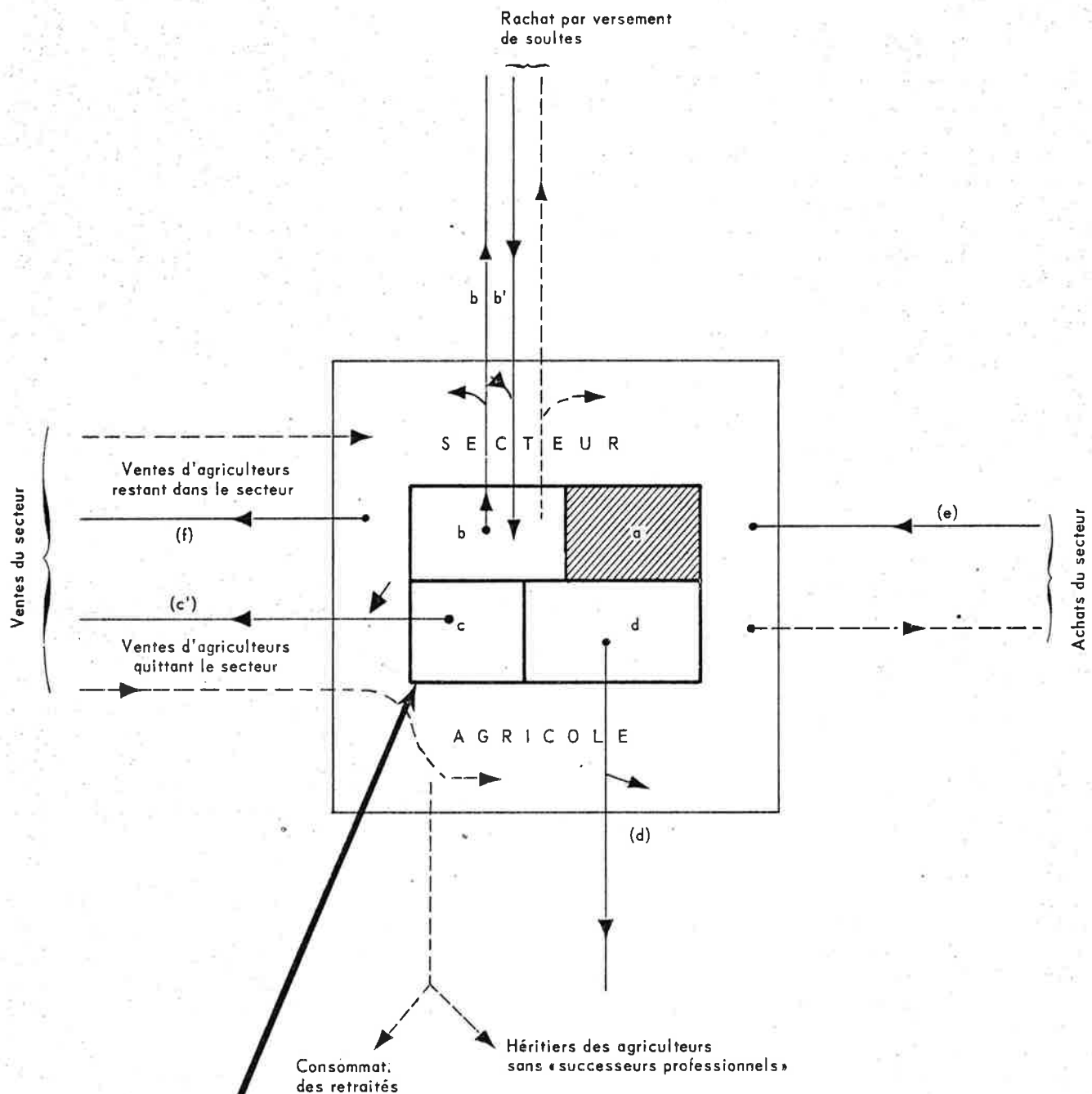


*Sources. La structure foncière des exploitations agricoles en 1980. SCEES. Collection de Statistique agricole Étude n° 202. Nov. 81.*

**Bilan des mouvements annuels de la propriété foncière du secteur agricole et de leur contrepartie.**

—————▶ Flux réel (transfert de propriété foncière)

- - - - -▶ Flux financier (contrepartie de flux réel)



Annuité successorale du patrimoine foncier du secteur agricole

Terres reprises par un successeur familial  
 Terres non reprises par un successeur familial

a : part des successeurs (attributaires préférentiels)  
 b : part des cohéritiers  
 c : transférées (vendues) avant l'ouverture de la succession  
 d : transférées par succession.

**DIAGRAMME DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS ANNUELS DES TITRES DE PROPRIETE**

STRUCTURE du MARCHÉ FONCIER

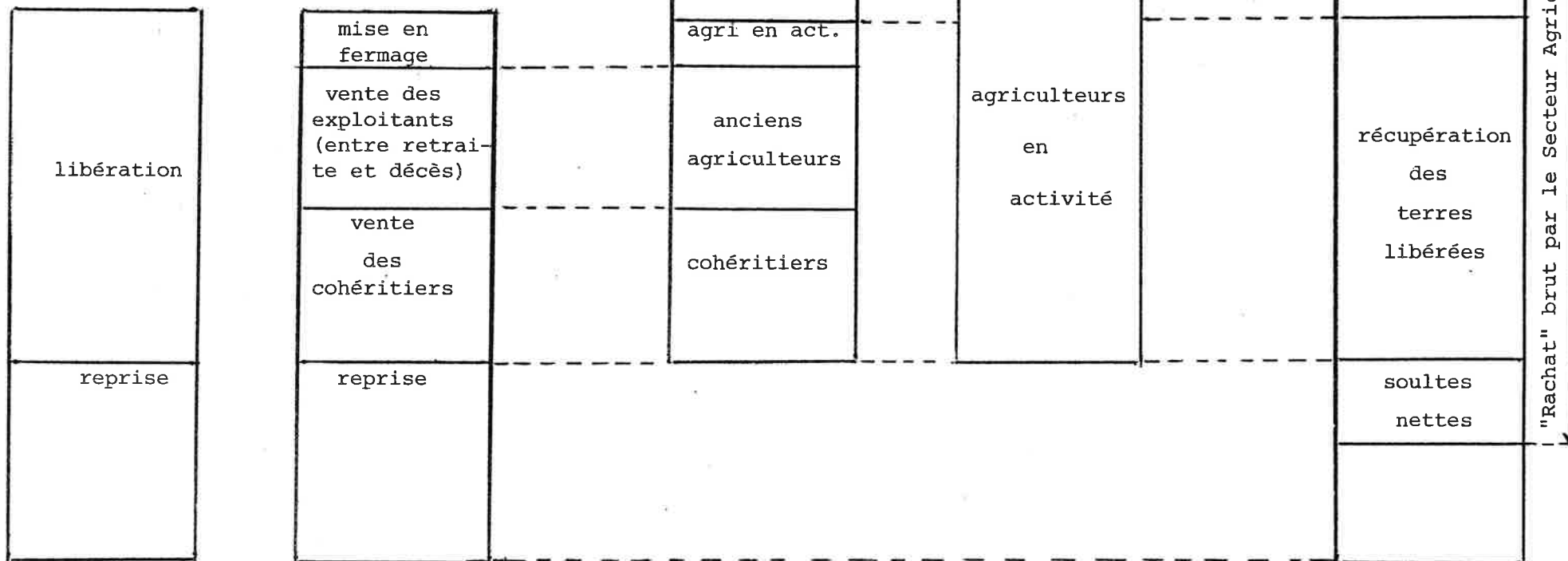
ETAT des MUTATIONS de PROPRIETE

VENTE

ACHAT

TRANSMISSION de F V D

(suite à la disparition des chefs d'exploitation)



Qui possède la terre ?

**Marché foncier en hectares**

Années	Catégories d'acteurs	Ventes	Achats	Excédents des achats
1971	Agriculteurs	265 000	495 000	+ 230 000
	Non-agriculteurs	367 000	137 000	
1972	Agriculteurs	299 000	520 000	+ 221 000
	Non-agriculteurs	366 000	145 000	
1973	Agriculteurs	275 000	480 000	+ 205 000
	Non-agriculteurs	350 000	145 000	
1974	Agriculteurs	220 000	380 000	+ 160 000
	Non-agriculteurs	280 000	120 000	
1975	Agriculteurs	229 000	395 000	+ 166 000
	Non-agriculteurs	291 000	125 000	
1976	Agriculteurs	228 000	397 000	+ 169 000
	Non-agriculteurs	302 000	133 000	
1977	Agriculteurs	213 000	400 000	+ 187 000
	Non-agriculteurs	307 000	120 000	
Total des excédents des achats des agriculteurs				1 338 000

Source : SCAFR

**Agriculteurs propriétaires :**

Cultivant uniquement leurs propres terres	659 000	} 16,4
Cultivant aussi des terres louées (Possédant des terres qu'ils bailent à d'autres agriculteurs)	677 000	
	(749 000)	4,1

**Non agriculteurs :**

Personnes physiques	1 792 000	9,3
Personnes morales et indivisions	325 000	1,8
		31,7

**Propriétaires forestiers :**

Personnes physiques :		
possédant uniquement des biens forestiers	1 300 000	} 9,6
possédant aussi des biens agricoles	(300 000)	
Personnes morales	50 000	4,1
<b>Total arrondi</b>	<b>4 800 000<sup>(1)</sup></b>	<b>45,4</b>

(<sup>1</sup>) S'ajoutant à plus de 4 millions de propriétaires urbains ou se confondant pour partie avec eux.

Sources : Min. Agriculture.

RGA 70

**ESTIMATION DU MARCHÉ FONCIER AGRICOLE TOTAL ANNUEL POUR L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS**

ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS		ENSEMBLE DU MARCHÉ	DONT ACHATS REALISES PAR LES "AGRICULTEURS"	DONT ACHATS REALISES PAR LES SAFER METROPOLITAINES
1968	Surface (ha)	640.000	450.000	69.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	6.500	6.300	4.700
	Valeur (en milliards de F.)	4,16	2,84	0,325
1969	Surface (ha)	670.000	470.000	73.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	7.100	6.900	5.200
	Valeur (en milliards de F.)	4,75	3,24	0,370
1970	Surface (ha)	600.000	420.000	73.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	7.600	7.500	5.950
	Valeur (en milliards de F.)	4,56	3,15	0,434
1971	Surface (ha)	632.000	495.000	77.700
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	7.900	7.800	6.200
	Valeur (en milliards de F.)	4,99	3,85	0,480
1972	Surface (ha)	665.000	520.000	80.400
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	8.700	8.650	7.020
	Valeur (en milliards de F.)	5,78	4,50	0,570
1973	Surface (ha)	625.000	480.000	78.300
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	10.600	10.400	8.700
	Valeur (en milliards de F.)	6,63	4,99	0,682
1974	Surface (ha)	500.000	380.000	73.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	12.200	11.600	10.100
	Valeur (en milliards de F.)	6,10	4,40	0,738
1975	Surface (ha)	520.000	395.000	77.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	14.200	13.500	12.300
	Valeur (en milliards de F.)	7,38	5,33	0,947
1976	Surface (ha)	530.000	397.000	80.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	15.400	14.700	13.600
	Valeur (en milliards de F.)	8,16	5,84	1,093
1977	Surface (ha)	520.000	400.000	79.000
	Prix moyen brut du marché (F/ha)	17.200	16.700	14.750
	Valeur (en milliards de F.)	8,94	6,60	1,175

TITRE V - LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE AGRICOLE FRANCAISE

On ne peut véritablement parler d'une politique économique spécifique à l'agriculture que depuis l'après-guerre, c'est-à-dire à partir du moment où existent des mesures plus ou moins coordonnées s'appuyant sur des principes bien admis et élaborés en vue d'objectifs bien définis, encore que ceux-ci soient très difficiles à circonscrire : quels devraient être en effet les critères d'une bonne politique agricole ?

- doit-on viser à l'expansion, au développement et à la puissance de l'appareil productif ou au contraire, aider les plus faibles et leur garantir un certain revenu minimum : productivité ou équité, politique économique ou politique sociale ?

- doit-on penser surtout aux agriculteurs ou plutôt aux consommateurs, convient-il de mener une politique de quantité ou de qualité, la concevoir au profit des nations européennes ou la mondialiser afin de lutter efficacement contre la faim qui sévit dans certains pays du Tiers-Monde.

- doit-on s'intéresser exclusivement à des questions agro-alimentaires ou se préoccuper également de problèmes d'emploi, de tourisme, d'espace rural, de nuisances et de pollutions : les décideurs doivent-ils être pluralistes et intégrer leurs réflexions dans des perspectives d'aménagement du territoire ?

On voit à quel point la politique agricole consiste d'emblée en la formulation d'un équilibre souvent difficile à maintenir entre des objectifs souvent contradictoires ; on ne s'étonnera pas que dans la pratique sa mise en oeuvre présente très souvent un aspect désordonné ou irrationnel : trop d'intérêts divergents concourent à sa définition pour qu'elle ne soit pas caractérisée par une certaine démagogie, une certaine incohérence ou même un certain favoritisme. On peut ainsi ressentir l'impression de mesures partielles prises au jour le jour en fonction de problèmes ou de revendications qui surgissent d'où un certain caractère ponctuel et disparate des interventions de l'Etat dans le domaine agricole. En outre de nombreux dispositifs donnent souvent des résultats opposés à ceux qui étaient attendus. D'autre part les décisions demeurent toujours source de mécontentements pour les agriculteurs qui jugent leurs retombées sur les revenus insuffisantes, pour les consommateurs qui ont l'impression d'en faire les frais et de payer des prix alimentaires élevés, pour l'Etat enfin qui craint de trop dépenser en privilégiant une "clientèle" aux dépens de la collectivité. Au total ne cachons pas que la politique agricole paraît toujours décevante et c'est pourquoi il faut savoir se contenter de peu.

Si l'on cherche un dénominateur commun à toutes les politiques suivies depuis plus de trente ans avec fidélité et persistance, c'est incontestablement la défense de l'exploitation familiale : en matière d'économie rurale, c'est l'idéologie commune à tous les partis politiques, aux syndicats de toute tendance, ou aux divers groupes de pression... et la plupart des économistes s'y rallient également en démontrant sa supériorité vis-à-vis des grands complexes agro-étatiques.

Afin de comprendre la genèse des diverses politiques menées, il est indispensable de les relier aux principaux événements qui les ont entourées aussi notre plan sera-t-il chronologique ; on peut considérer que du point de vue historique se dégagent trois grandes périodes :

- les quinze années d'après-guerre qui coïncident à peu près à l'ère de la IVème République.
- une longue phase intermédiaire débutant en 1960 avec les lois d'orientation.
- la période contemporaine depuis 1980-81.



## CHAPITRE I. LA POLITIQUE TRADITIONNELLE DES ANNEES CINQUANTE .

Nous lui donnons ce qualificatif dans la mesure où, peu imaginative, elle s'attache presque exclusivement au soutien des prix en se révélant en outre plutôt malthusienne. Ce jugement sévère doit être néanmoins fortement tempéré par une vigoureuse action législative qui dès le lendemain de la Libération va révolutionner le mode de vie dans nos campagnes en modifiant fondamentalement les relations juridico-économiques et les rapports humains entre les propriétaires fonciers et leurs fermiers.

Sous le Ministère de TANGUY-PRIGENT, le statut du fermage et du métayage est en effet profondément refondu et rénové par l'ordonnance d'octobre 1945 complétée par la loi d'avril 1946; cette réforme dans le monde agricole fut concomitante à la grande vague des nationalisations de vastes secteurs industriels mais eut en définitive une plus grande portée car elle modifiait la nature des pouvoirs : elle instituait notamment (1):

- fixation de la durée des baux à 9 ans
- droit de renouvellement du bail du preneur et limitation du droit de reprise du bailleur
- droit de préemption du fermier en cas de vente.
- droit à indemnités au locataire sortant en fonction des améliorations apportées au fonds
- création d'une commission consultative et de tribunaux des baux ruraux.

En résumé, le législateur protégeait le fermier contre les abus du propriétaire en lui assurant des locations de longue durée et en empêchant toute expulsion arbitraire. Ce fut un incontestable et durable progrès qui débarrassait l'agriculture de certaines pratiques ou usages encore médiévaux.

Ce grand pas une fois franchi, comment dans les faits se présente le problème agricole au lendemain de la guerre ?

Alors que les Français sont impatients de manger à leur faim de nombreux obstacles entravent la production : manque de moyens techniques, diminution de la fertilité des sols (acidification, invasion des mauvaises herbes, épuisement des ressources minérales).

Le Ier Plan de modernisation et d'équipement ou plan MONNET (1946-50 prolongé jusqu'en 1953), inscrit l'agriculture (ou plus exactement le machinisme agricole) dans les 6 secteurs prioritaires. On assiste alors à une phase intense de mécanisation et motorisation de l'agriculture, à une course au progrès et l'agriculture développe sa capacité de production à une vitesse étonnante dans une ambiance favorable de flambée des prix. En 1948-49 la pénurie alimentaire est vaincue (fin des cartes d'alimentation).

L'expansion de la production est telle qu'à partir des années 50, les agriculteurs deviennent inquiets car on retrouve les difficultés de jadis : pléthore et incapacité d'exporter d'où chute des cours et l'on allait ainsi à terme déboucher sur la grande colère de 1953.

---

(1) Il faudrait un véritable cours de Droit Rural pour expliquer et analyser ces textes dans le détail ; les étudiants intéressés pourront choisir cette discipline dans la liste des options faisant l'objet d'unités de valeurs.

C'est l'époque où le syndicalisme agricole se fortifie considérablement : il incarne les gros exploitants du Bassin Parisien et a à sa tête M. Blondelle qui cumule à la fois la présidence de la FNSEA et des Chambres d'Agriculture : son influence est très grande et il lance le syndicalisme dans "l'action civique" dont la principale mission est de faire élire à l'Assemblée et au Sénat le plus d'élus parlementaires possible favorables à la cause agricole et dont la politique se résume en la conservation de situations acquises (groupe indépendants-paysans) : hors de la fixation de prix agricoles à un niveau élevé il n'y a point de salut pour le monde paysan : l'objectif est d'obtenir de l'Etat des prix officiels garantis (en particulier pour les céréales) et si possible revisables car la dégradation des termes de l'échange est déjà menaçante.

Viennent l'été et l'automne 1953 qui voient la baisse de certains prix (vins, viande) et de violentes manifestations (barrages de routes, sabotage de voies ferrées), de la part des viticulteurs du midi et des éleveurs du Massif Central et du Sud-Ouest qui fondent le Comité de Guéret : le gouvernement LANIEL signe des décrets en septembre 1953 qui jettent les premières bases d'une organisation rationnelle des marchés agricoles : on créait des sociétés d'intervention (SIBEV, INTERLAIT) chargées de régulariser les marchés et de soutenir les prix.

En 1954, le gouvernement MENDES-FRANCE lutte courageusement contre les privilèges des betteraviers et bouilleurs de crus ; puis on entre alors dans une période où l'inquiétude paysanne traduit aussi la peur de l'inconnu, c'est l'époque où dans les congrès professionnels on utilise souvent la formule "l'agriculture à la croisée des chemins".

A l'automne 1957 un ensemble de décrets est pris par le Gouvernement (GAILLARD) et tente de construire un système homogène et cohérent avec la politique d'ensemble. Les décrets donnent ample satisfaction aux revendications professionnelles car ils célèbrent en quelque sorte le triomphe de la politique des prix.

#### Deux sortes de mesures :

- La première susceptible de garantir les producteurs contre l'inflation est l'indexation des prix des produits agricoles sur un ensemble pondéré ( prix PINEA 40 %  
( prix des produits alimentaires au détail 40 %  
( salaires agricoles 20 %

La seconde est la mise en place d'un système d'orientation raisonnée par les prix de la production à moyen terme de telle sorte que les agriculteurs puissent choisir rationnellement leurs spéculations sans être menacés par des changements inattendus et préjudiciables : dans le cadre de la planification quinquennale des prix indicatifs de base sont établis pour l'année de départ et des prix d'objectif pour l'année finale avec des prix de campagne intermédiaires.

Ce système n'aura guère le temps de faire ses preuves car mai et juin 1958 sonnent le glas de la IVème République et on s'achemine alors vers un tout nouveau style de politique agricole.

En conclusion, on peut dire que les années d'après-guerre se caractérisent par des mesures partielles prises dans un climat général de croissance de la production agricole et qui s'effectuent dans un système protectionniste avec des aides croissantes de l'Etat.

CHAPITRE II - LE RENOUVEAU DE LA POLITIQUE AGRICOLE : LES LOIS D'ORIENTATION  
DE 1960-1962,

Il est devenu aujourd'hui classique d'opposer la décennie 1950-60 avec celle qui l'a suivie en montrant que le soutien des prix colore la première et la réforme des structures la seconde : cette opposition est peut-être trop abrupte car des interférences ont toujours existé entre l'une et l'autre, mais il n'empêche que la publication de la loi d'orientation en août 1960 reste un point de référence qui marque un tournant important (sinon un virage à 180°). D'autre part il y a également une mutation importante au sein de l'agriculture elle-même, les mentalités changent, les leaders aussi, on assiste à une ferme volonté de transformation au sein du monde rural à tel point qu'on a parlé de la Seconde Révolution Agricole : un certain nombre d'ouvrages témoignent de cette époque et ont des titres évocateurs :

- la fin des paysans H. MENDRAS
- la fin d'une agriculture H. de VIRIEU
- les paysans contre leur passé S. MALLET
- la Révolution silencieuse M. DEBATISSE
- Une France sans paysans.M. GERVAIS et C. SERVOLIN

Il convient donc de rappeler d'emblée dans quelle ambiance sinon effervescence s'est accomplie la sortie de cette fameuse loi car les années 59-60 et 61 vont être marquées par une période d'agitation et de mécontentement croissant nettement plus important et généralisé qu'en 1953. En effet, peu après l'instauration de la Vème République et à la suite des recommandations des experts ARMAND-RUEFF, en vue de rétablir une situation financière et d'assainir l'économie française, on prend une série de mesures en décembre 58 dont en particulier l'abrogation de l'indexation des prix agricoles ; l'indexation introduit en effet des éléments de rigidité dans le système économique et favorise ainsi l'inflation ce qui est incontestable.

Il n'en faut pas plus pour donner aux paysans l'impression d'être sacrifiés par le régime et de porter plus que d'autres le poids du rétablissement économique national. En outre les conditions atmosphériques de 1959 accentuent la détérioration du revenu agricole ; alors dès l'automne 59 la FNSEA multiplie les mots d'ordre de manifestations pour le rétablissement de l'indexation : aucun thème n'est plus mobilisateur auprès des masses agricoles qui le considèrent en effet comme l'essentiel de ce que doit être une bonne politique agricole. Les meetings, barrages de routes et défilés se poursuivent dans toutes les régions de France : en février 1960, 30 000 manifestants rassemblés à Amiens se heurtent aux forces de l'ordre et l'on déplore mort d'homme. Les députés demandent la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée mais de GAULLE s'y refuse. Bref le mécontentement est général et l'ordre public est constamment troublé. Le gouvernement décide alors de révéler sans plus attendre le contenu d'une loi-cadre (en chantier depuis 1 an) conçue moins pour satisfaire des revendications immédiates que pour favoriser les mutations. Toutefois, ce ne sont pas ces violentes manifestations qui ont le plus pesé et décidé le gouvernement à préciser ses intentions. C'est qu'en effet le traité de Rome entre progressivement en application à partir du 1er janvier 1959 et il est temps d'envisager pour l'avenir, une politique et une stratégie agricole de longue visée : plusieurs de nos futurs partenaires ont élaboré des politiques plus efficaces que la nôtre : dès 1955, l'Allemagne a son "plan vert", les Pays Bas ont fortement organisé leurs marchés et se choisissent une vocation exportatrice.

La loi d'orientation du gouvernement DEBRE est promulguée le 5 août 1960 : elle se veut ambitieuse et d'une grande portée puisqu'elle "propose l'orientation de l'agriculture française pour une génération et même davantage".

La nouvelle politique marque une rupture avec celle suivie jusqu'alors : elle se préoccupe en effet des transformations et changements en profondeur nécessaires pour hâter la modernisation de l'agriculture. Elle a été élaborée par le Cabinet du 1er Ministre en liaison étroite avec le CNJA dont elle reprend de nombreux points de doctrine et les jeunes pionniers réformistes de la profession y verront ainsi la concrétisation de leurs programmes et souhaits : se préoccuper davantage des structures que des prix, prendre en compte et humaniser l'exode agricole, organiser les débouchés, développer les transferts sociaux.

La portée des textes est considérable mais leurs effets ne pouvaient être immédiats d'autant que les décrets d'application tardent à sortir et ne confirment pas la bonne volonté des ministres ; une partie de la profession est très déçue par la lenteur de la politique réformatrice et la "piétaille de l'agriculture", les producteurs de viande et de lait, les polyculteurs aux prises avec une mauvaise conjoncture se laissent porter au printemps 1961 à une deuxième vague d'agitation qui prend naissance en Bretagne où l'effondrement des primeurs (pommes de terre, choux-fleurs) sert de détonateur à Pont Labbé, St-Pol de Léon, Morlaix, etc... et bien vite, c'est la tâche d'huile et l'escalade.

Confrontés à cette nouvelle jacquerie, les pouvoirs publics vont se hafer de mettre au grand jour des textes qui sommeillaient et ce sera la loi complémentaire d'août 62 qui précisait et amplifiait celle de 60 et donnait vie aux SAFER, FASASA, GAEC, etc... On appelle également un nouveau ministre (à la place de ROCHEREAU, PISANI qui se fera vite le champion de la politique des structures, du dialogue avec la profession et l'un des fondateurs de l'Europe Verte.

Avant d'entrer dans le détail essayons de résumer la conception officielle des lois de 60-62 :

Pour la première fois on assiste à une tentative sérieuse dans la définition et l'application d'une politique d'ensemble : les 2 lois d'orientation pièces-maîtresses seront en effet accompagnées et suivies par de nombreux textes poursuivant l'oeuvre commencée. Bien entendu le thème sous-jacent directeur demeure la défense de l'exploitation familiale mais, et c'est la grande nouveauté, avec une restriction lourde de conséquences : la sélectivité des aides publiques en faveur d'un certain type d'exploitation familiale et non pas de toutes.

Avec le recul du temps on peut envisager sous divers angles la politique agricole inaugurée en 1960 et porter un certain jugement critique pour savoir si les moyens mis en oeuvre étaient correctement adaptés aux objectifs.

Quatre idées-forces se dégagent des lois d'orientation.

### § 1. Le principe de la parité .

La politique agricole doit tendre à instaurer la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques : c'est l'article premier de la loi de 60.

Pour atteindre cette parité il importe donc que l'agriculture soit rentable, qu'elle accroisse sa productivité en vulgarisant le progrès technique, qu'elle améliore ses débouchés internes et externes par des actions sur les conditions de commercialisation et de transformation des produits : il faut donc que l'agriculture s'adonne à une commercialisation moderne d'où une réorganisation complète des marchés agricoles (naissance des groupements de producteurs, comités économiques, etc...). En théorie, pour obtenir la parité on devrait donc fixer les prix agricoles de manière telle que le revenu agricole par travailleur soit identique au revenu par travailleur dans l'ensemble des branches ; en fait, la définition de la parité est toujours restée vague ou neutre car trop ambitieuse et l'on a ainsi débouché sur une solution moins idéale mais beaucoup plus pratique et raisonnable : on est en effet passé du concept de parité absolue à celui de parité relative en se contentant d'une comparaison entre les variations annuelles du revenu par exploitant et celles du salaire par salarié qui servait officieusement d'objectif (solution qui avait au moins le mérite d'être mesurable grâce aux progrès de la Comptabilité Nationale) : en somme, on retrouvait l'indexation sous une forme différente : Les données enregistrées jusqu'en 1974 démontrent que les variations ont été en longue période à peu près similaires = dans les récentes années difficiles que l'on connaît depuis la crise, l'Etat est intervenu en tentant de compenser la baisse des revenus agricoles par de fortes subventions.

### § 2. Le maintien de l'exploitation familiale à responsabilité personnelle .

La loi d'orientation met en place de nombreuses mesures tendant à favoriser ou protéger "une exploitation familiale viable à 2 UTH assurant le plein emploi des facteurs dans des conditions moyennes de production" : à cet effet il était prévu d'organiser un réseau comptable pour déterminer dans chaque petite région naturelle l'exploitation ainsi définie.

Le point capital c'est la sélectivité : "l'aide financière de l'Etat sous forme de prêts spéciaux à long terme et de subventions est accordée en priorité aux exploitations répondant aux critères précédents".

En somme les principes de la loi sont clairs : la restructuration de l'agriculture française doit se réaliser sur la base d'exploitations viables ; en fait le principe sera très difficile à faire respecter car à l'époque il manquait le réseau comptable dont nous disposons aujourd'hui (RICA, Centres de Gestion, EPEXA). D'autre part il s'est rapidement avéré que la sélection eût été trop sévère car le nombre d'exploitations à 2 unités (du type père-fils), permettant la parité était très faible et leur réserver à elles seules les aides de l'Etat était politiquement impensable.

En pratique et dès le départ le concept même de l'exploitation à promouvoir a-t-il été très délicat à concrétiser et le fut-il avec beaucoup de retard. En effet, les très nombreux groupes de travail réunis de 1962 à 1966 n'ont pas pu - ou voulu - définir l'exploitation familiale visé par la loi de 60-62. Aussi contraint par la nécessité de trouver des critères d'octroi de certains prêts ou allocations, on a été amené à forger des normes qui serviraient de repère pour la conduite de la politique des structures ; après de longues négociations avec la profession, ce furent en 1966 les SR (surfaces de référence) vite remplacées en 1968 par les SMI (surfaces minimum d'installation) et il faudra attendre 1975 pour les voir traduits en chiffres applicables au niveau de tous les départements. La SMI ainsi que les coefficients d'équivalence appropriés aux cultures spécialisées sont fixés par arrêté sur proposition de la Commission Départementale des Structures sans que la dite superficie puisse être inférieure à plus de 30 % de la superficie moyenne des exploitations agricoles.

On perçoit donc comment par pragmatisme, on est parvenu petit à petit à inverser la problématique et l'objectif initial de la loi, car en effet les SMI retenues au plan des petites régions naturelles sont fixées à un niveau relativement bas très inférieur à la moyenne des exploitations de la région. En conséquence, on a remplacé l'exploitation moyenne souhaitable par l'exploitation de départ minimale possible sur laquelle on peut en toute rigueur encourager un jeune à s'installer. Il est vrai que si en 60-62 la politique agricole tendait à un accroissement dimensionnel de nombreuses exploitations, on s'efforce ces dernières années de modérer le taux de disparition des exploitations afin de ne pas décourager les jeunes à rester à la terre.

### § 3. L'aménagement des structures.

L'amélioration des structures agraires constitue le principal et plus original aspect de la nouvelle politique agricole définie en 1960. La "politique des structures" est le clef de voute qui sera appliquée par des institutions nouvelles et spécialement créées pour ces tâches telles que les SAFER et le CNASEA. L'objectif constant suivi depuis demeurera la promotion des exploitations moyennes principalement par accroissement de superficie d'un certain nombre d'exploitations et secondairement par diminution de la population active agricole et augmentation de la productivité du sol.

D'une manière plus précise, il conviendra donc de libérer des terres, de regrouper celles des micro-exploitations, de restructurer au profit d'exploitations susceptibles de devenir rentables, tout en tentant de rendre ces opérations foncières moins onéreuses pour les exploitants.

Examinons brièvement les principales dispositions concernant les structures, en principe déjà étudiées dans le cours de première année d'Economie de la Production (M. HOVELAQUE).

### a) Libération des terres

Deux moyens principaux ont été employés pour dégager des terres afin d'agrandir les exploitations trop petites :

- l'IVD : c'est la mesure la plus novatrice dont on a tant parlé. A ses débuts, l'IVD était dite "restructurante" et se présentait comme un complément de retraite pour les chefs d'exploitation âgés qui cédaient librement leur exploitation ; en fait et très rapidement le bénéfice en a été étendu à tout le monde de telle sorte que l'IVD est devenue une simple retraite supplémentaire.

Le bilan de l'IVD est partagé et son efficacité très discutable car la libération profite souvent aux membres de la famille et les agrandissements auraient de toutes les façons eu lieu : son rôle économique à l'origine a cédé le pas à sa fonction sociale.

- les aides aux mutations professionnelles

Leur but est de rendre l'exode moins pénible en permettant à ceux qui quittent le secteur primaire de recevoir une formation professionnelle (para-agricole ou autre) dans une autre spécialité. En principe, les migrants trouvent alors plus facilement des emplois et laissent des terres vacantes lorsqu'ils sont chefs d'exploitation (c'est le cas le plus rare). Au total, l'impact de ces mesures a été limité.

### b) Développement d'un tissu d'exploitations (familiales) de moyenne dimension.

Telle est la structure agricole ou maillage préconisé par la loi. Il convient donc d'empêcher les exploitations agricoles d'être trop grandes, de créer un organisme capable d'aider les petites exploitations à s'agrandir et de donner naissance, par regroupement, à de nouveaux types d'exploitations agricoles.

- Réglementation des cumuls d'exploitation (août 62)

La législation sur le contrôle des cumuls fait suite à certaines affaires retentissantes (GABIN). Initialement, il s'agissait d'éviter que des personnes disposant de gros moyens financiers - soit agriculteurs ayant déjà une grande exploitation - soit personnes étrangères exerçant une autre profession principale - n'accaparent des terres vacantes privant ainsi des agriculteurs de s'installer ou d'agrandir leur exploitation de taille trop réduite.

Le cumul ne concerne que le droit de mise en valeur du sol et non le droit de propriété : l'acquisition des terres reste libre, c'est le droit d'exploiter qui est réglementé. Conçue comme un frein aux excès de certaines macro-exploitations, la loi tend donc directement à protéger certains types d'exploitation et indirectement à favoriser la constitution ou l'agrandissement de certaines entreprises.

Dans chaque département une commission fixe par région naturelle et type de culture, les seuils supérieurs et inférieurs qui entraînent le contrôle de l'administration. Sont ainsi soumises à autorisation toutes les opérations d'affectation de terres qui ont pour résultat :

- . soit de porter la superficie d'une exploitation au-delà d'une certaine dimension,
- . soit de ramener la superficie d'une exploitation en deça d'un minimum.

La législation sur les cumuls et réunions d'exploitation a été maintes fois modifiée ; actuellement elle est la résultante d'une accumu-

lation de textes aboutissant à un ensemble d'une grande complexité : les finalités économiques tendent à laisser le pas à des considérations de personnes et de cas particuliers et vont quelquefois à l'encontre d'autres objectifs.

- Les SAFER

Ces sociétés d'économie mixte agissent en vue d'améliorer la répartition des terres, l'équilibre hommes-terres et de faciliter la mise en culture et l'installation.

Elles opèrent sur le marché foncier, achètent et rétrocèdent (elles jouissent du droit de préemption) après bonification afin de restructurer.

- Les GAEC (p.m.)

La loi favorise l'agriculture de groupe et l'exploitation en commun.

c) Attraction de capitaux au profit de l'exploitation familiale.

La loi de 1960 crée le GFA familial qui est une société civile de personnes et en outre le GFA investisseur dont le but est d'organiser les placements financiers dans le secteur agricole : comme il n'a pas été organisé de marché national des parts, ce dernier apparut à beaucoup d'éventuels souscripteurs comme une souricière à capitaux épargnés et ce fut l'échec. (cf. supra).

§ 4. Les relations entre l'agriculture et l'aménagement du territoire.

La loi d'orientation n'a pas envisagé la branche agricole isolément mais insérée dans son milieu économique régional d'où une série d'actions dont l'objectif essentiel est moins la recherche de la rentabilité que la réalisation d'une certaine harmonie spatiale liée d'ailleurs à la politique générale de décentralisation industrielle.

C'est ainsi qu'ont été créées les "zones spéciales d'action rurale" en faveur desquelles sera réalisé un effort particulier : il s'agit de "régions rurales ne bénéficiant pas d'un développement économique suffisant" et qui doivent être prioritaires dans l'octroi des investissements publics et des primes propres à encourager l'installation d'IAA (amont ou aval) ou de petites unités industrielles. A partir de 1967, il y aura un renforcement par création des "zones à économie rurale dominante".

D'autre part, dans certaines régions plus particulièrement défavorisées ou subissant des handicaps, en particulier en zone de montagne, on a essayé d'organiser un environnement artisanal et commercial prometteur d'une vie sociale active afin d'éviter un exode rural massif et un processus de désertification : des aides spéciales et des plans d'aménagement rural ont été octroyés afin de maintenir en place un nombre suffisant d'exploitations agricoles.

Enfin des subventions ont été accordées en vue de stimuler la mobilité des exploitants. En effet certaines régions agricoles (ouest) sont surpeuplées alors que d'autres (Massif Central et Sud-Ouest) se dépeuplent rapidement d'où l'idée d'une relocalisation des activités en favorisant les migrations rurales des régions de "départ" vers régions "d'accueil".



Conclusion : que penser des lois d'orientation ?

On n'a pas fini de discuter de leur rôle novateur : elles ont été un point de départ qui a suivi de guide à une politique de progrès qui a été poursuivi dans le temps. On peut douter de son efficacité dans la mesure où l'agriculture française se serait naturellement développée sans loi d'orientation mais sa trajectoire aurait été probablement différente : il ne faut pas oublier que c'est une politique généralement plus incitative que dirigiste et qu'en outre les pouvoirs publics ont pris de nombreuses dispositions d'application fréquemment contournées par les intéressés ou ayant-droit. C'est un peu le côté décevant : les grands axes initiaux ont souvent débouché après coup sur des mini-solutions.

D'autre part, la politique sélective fut souvent trop mécaniste parce qu'elle s'est appuyée presque exclusivement sur des critères de superficie : la politique agricole est devenue une politique des surfaces ! (dixit E. FAURE, ministre de l'Agriculture).

Autre trait dominant : nous avons eu affaire trop souvent à une législation d'esprit corporatiste : la profession a considéré d'entrée de jeu que la mise en valeur du capital foncier et l'utilisation de l'outil de travail devaient lui être réservées : des mesures comme l'autorisation préalable aux cumuls d'activité agricole reflètent bien cette mentalité ; certains leaders vont même très loin en proclamant "la terre à celui qui la cultive". Signalons enfin que certains des éléments les plus avancés du syndicalisme agricole (tels M. LAMBERT) ont proclamé que cette politique traduisait "la volonté d'accélérer l'intégration de l'agriculture dans la production capitaliste".

En terminant et pour actualiser un peu le débat, on peut s'interroger pour savoir s'il y a eu continuité ou changement de la ligne définie en 1960-62 ?

On observe incontestablement une grande permanence des principales options de la politique agricole avec en particulier une certaine priorité accordée à l'élevage. Néanmoins on peut noter du nouveau depuis 1970 spécialement en ce qui concerne la politique foncière.

En effet, l'acuité du problème du financement du foncier n'a fait que s'aggraver au fil des années et l'on n'est pas parvenu à maîtriser les contradictions qui traduisent l'ambivalence du capital foncier à la fois outil de production et instrument patrimonial.

Les pouvoirs publics ont marqué leur volonté d'orienter sans bouleversement la politique foncière dans une direction quelque peu infléchie par rapport à la décennie précédente. Jusqu'alors on accordait une nette préférence aux formules d'accession à la propriété : le droit de préemption du preneur, l'action des SAFER, les prêts fonciers bonifiés, en étaient l'expression. Mais en l'absence de garde-fou limitant l'élévation du prix des terres, il est devenu de plus en plus difficile pour les agriculteurs de faire face à la charge d'acquisition du foncier d'où l'idée d'élargir le fermage de façon à offrir une autre alternative moins coûteuse : tel fut l'objet notamment de la loi de décembre 70 concernant les baux à long terme et un effort pour redonner vie aux GFA. On doit noter également des efforts méritoires pour faciliter l'installation des jeunes avec des dotations importantes. Il y eut également la création du statut des associés d'exploitation (juillet 73) qui préparait ainsi une progression importante des GAEC père-fils.

Il faut en terminant considérer que l'autonomie de la politique agricole française est devenue au fil des ans de plus en plus faible car elle est maintenant (depuis 1972) enchâssée dans la réglementation communautaire : la politique française se contente alors de faire appliquer les "Directives" de la Communauté : l'exemple le plus notable concernant les Plans de Développement.

### CHAPITRE III - LA POLITIQUE CONTEMPORAINE DES ANNEES 80.

L'actuelle décennie fournit deux repères essentiels selon que l'on se situe avant ou après la date fatidique du 10 mai 1981 : la fin du précédent septennat a été marqué par une nouvelle loi-cadre pour l'agriculture cependant que le programme présidentiel de M. MITTERAND témoignait d'une volonté réformatrice incontestable.

#### Section 1. La seconde loi d'orientation de 1980.

Elle s'inscrit dans la promesse faite par le Président GISCARD lors d'un discours sur les perspectives de l'agriculture française à VASSY en décembre 1977, allocution prononcée avant les élections législatives de mars 1978 pour inciter les agriculteurs à faire le "bon choix".

Aux dires du Ministre de l'Agriculture, cette loi de juillet 1980 intervient afin de "mettre en place une stratégie cohérente pour assurer la réussite d'une seconde révolution agricole". Il convient donc de faire franchir à l'agriculture une nouvelle étape de son développement et la rendre plus dynamique. Mais l'exposé des motifs du projet de loi précise bien qu'on "respectera les données permanentes de la politique agricole : promotion des hommes, objectif de parité du revenu et des conditions de vie, volonté d'aménagement harmonieux du territoire et de stabilisation de la population rurale, renforcement de la politique agricole commune européenne. De même l'exploitation familiale devra demeurer le fondement de l'organisation agricole, ce type d'exploitation garantit l'efficacité économique, l'épanouissement individuel et la progression sociale".

On chercherait en vain un reniement des principes de la première loi-cadre. La nouvelle loi comporte trois volets qui correspondent aux trois impératifs privilégiés de la politique agricole :

- un volet économique → exporter davantage
- un volet foncier → stabiliser l'emploi agricole
- un volet social → consolider la parité

#### § 1. Une agriculture de conquête.

Il faut coûte que coûte développer la capacité exportatrice de l'agriculture car le défi est double :

- d'une part, le nouvel ordre économique mondial impose à notre pays l'obligation vitale d'exporter, et l'agriculture doit devenir un élément décisif de l'équilibre de nos échanges extérieurs, "le pétrole vert de la France",

- d'autre part, les agricultures concurrentes ont accru leur compétitivité, la CEE est devenue autosuffisante et tend à assurer la couverture de ses besoins : il faut donc exporter hors du marché commun vers les pays tiers où la tâche est beaucoup plus difficile.

La loi de 1960 avait mal préparé notre pays à devenir un grand pays exportateur. Au cours des prochaines années, le problème essentiel est la transition d'une agriculture qui n'a pas l'esprit commercial dont les coûts de production ne sont pas compétitifs et dont les productions sont souvent mal orientées à une agriculture agissant au sein d'un complexe agro-alimentaire renforcé de telle sorte que sa production en quantité et en qualité satisfasse, après transformation, des débouchés de plus en plus malaisés à conquérir. On doit donc passer de l'industrialisation de l'agriculture à une agriculture commerçante : le "management" doit passer avant la technologie.

La valorisation des produits du sol doit permettre de fonder une véritable économie agro-alimentaire créatrice de valeur ajoutée, d'emplois et d'exportations. L'objectif majeur est d'édifier sur une agriculture solide, une industrie agro-alimentaire puissante et compétitive d'où la création dans la loi d'un Conseil Supérieur d'orientation de l'économie agro-alimentaire et d'un secrétariat aux affaires agro-alimentaires (occupé à l'origine par M. DEBATISSE).

## § 2. Une politique foncière fondée sur l'installation.

Un nouveau mot d'ordre : installer plutôt qu'agrandir : Il faut donc poursuivre et accentuer la politique d'aide aux jeunes qui s'installent et investissent et dont la difficulté est double : trouver des terres libres et les moyens de les financer.

Dans les années 80-85, le nombre d'agriculteurs atteignant 65 ans chaque année va doubler : il était de 22 000 actuellement et va passer à 45 000. L'enjeu essentiel pèse sur ces terres : seront-elles effectivement libérées et à qui iront-elles ? Pour les libérer il faut améliorer les retraites et l'IVD (d'où l'effort social du 3<sup>e</sup> volet) et éviter les agrandissements excessifs en instaurant un véritable contrôle des cumuls actuellement inexistant en l'absence de véritables sactions.

Il faut ensuite alléger le poids du foncier en évitant une trop rapide augmentation du prix des terres aussi la loi prévoit-elle à cet égard la mise en place progressive d'un instrument de constatation de la valeur vénale et de la valeur agronomique des terres ; la loi prévoit également un ensemble de dispositions permettant de régler les successions sans faire peser sur l'héritier qui devient chef d'exploitation une charge financière trop lourde.

Au total, le législateur pensait que, et c'est la grande différence avec les années 60, l'installation des jeunes devait être d'autant plus encouragée que le métier d'agriculteur devient mieux considéré et plus intéressant.

## § 3. Une agriculture de solidarité.

Le 3<sup>e</sup> volet apparaît un peu comme un accessoire. Il s'agit de veiller à une meilleure répartition des cotisations sociales entre

agriculteurs et à une plus grande justice fiscale : il est d'ailleurs envisagé une réforme fiscale profonde et par ailleurs proposé un statut d'agricultrice.

### Conclusion

L'objectif de la loi de 1980 était de créer une agriculture véritablement compétitive dans le cadre d'échanges internationaux élargis. Dans la perspective de l'an 2000, il s'agit d'assurer la production sur 400 000 exploitations (à plein temps) de dimension moyenne mais à grande intensité capitaliste utilisant essentiellement une main-d'oeuvre familiale. Ceci suppose une accentuation de l'intégration entre agriculture et firmes agro-alimentaires (coopératives ou non) ainsi qu'une sélection des paysans par l'intermédiaire des financements du Crédit Agricole et des restructurations au sein de l'agro-industrie. A peine promulguée cette loi est demeurée en sommeil suite aux résultats électoraux de mai 1981.

## Section 2. La nouvelle politique agricole du gouvernement socialiste.

Il est encore trop tôt pour décrire et juger de manière approfondie l'action exercée par le nouveau pouvoir. Au-delà des déclarations d'intentions, on peut dégager trois lignes de force qui ont progressivement animé la conduite du changement.

### 1. Reconnaissance du pluralisme syndical.

Les divers syndicats "politiques" (MODEF, CNSTP, FFA) ont officiellement fait leur entrée dans la vie publique, le Ministère ne tenant plus à privilégier la seule FNSEA. Cette attitude nouvelle a été interprétée en deux façons opposées : on a dit que la nouvelle équipe se voulait plus démocratique en donnant la parole à toutes les tendances et en favorisant une plus large concertation mais que du même coup elle voulait diviser pour régner, faire apparaître des divergences et affaiblir ainsi l'unité paysanne.

Par ailleurs, les procédures d'élection et de représentativité aux Chambres d'Agriculture vont être sérieusement modifiées.

### 2. Politique d'équité et de solidarité dans l'attribution des aides publiques.

Il est convenu de remédier aux inégalités de revenu du monde rural en réservant les subventions sur tout à ceux qui en ont effectivement besoin ou sont en situation difficile ; on sortirait ainsi d'un système d'assistance indifférenciée tant au niveau du soutien des marchés qu'à celui des aides directes. Cet impératif a d'ailleurs guidé les décisions prises lors de la Conférence Annuelle en décembre 1981 qui avait rehaussé le revenu des agriculteurs, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant (BIMA n° 963).

décembre 1981.

**CETTE ANNEE**

*Environ 630 000 exploitants devraient bénéficier de cette allocation de solidarité accordée selon le barème suivant :*

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Aide moyenne</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>
<i>moins de 50 000 F</i>	<i>3 000 F</i>	<i>150 000</i>
<i>de 50 000 à 100 000 F</i>	<i>2 500 F</i>	<i>210 000</i>
<i>de 100 000 à 250 000 F</i>	<i>2 000 F</i>	<i>270 000</i>

**PAR COMPARAISON ... L'AN DERNIER**

*Quelque 700 000 agriculteurs ont reçu une aide directe. 18% d'entre eux ont touché moins de 900 F.*

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Aide moyenne</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>
<i>moins de 50 000 F</i>	<i>542 F</i>	<i>155 000</i>
<i>50 à 100 000 F</i>	<i>1 200 F</i>	<i>157 000</i>
<i>100 000 à 250 000 F</i>	<i>2 400 F</i>	<i>227 000</i>
<i>250 000 à 500 000 F</i>	<i>4 500 F</i>	<i>99 000</i>
<i>500 000 à 1 million F</i>	<i>7 500 F</i>	<i>27 000</i>
<i>Plus de 1 million F</i>	<i>9 800 F</i>	<i>11 000</i>

Ce nouvel état d'esprit peut être associé à une certaine critique de la politique productiviste suivie jusqu'alors ; il ne faut cependant pas dissimuler qu'il risque d'entraîner une forte accentuation de l'appareil bureaucratique si l'on veut bien connaître et contrôler la formation des revenus au niveau de l'exploitation.

### 3. Création d'offices de commercialisation par produit ou groupe de produits.

Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial qui auront pour mission de connaître, prévoir, orienter et gérer les marchés selon des conditions adaptées à la nature de chaque catégorie de produits et de leur circuit de distribution.

En conjuguant initiative privée et intervention publique, en renforçant les disciplines de production et de commercialisation de tous les partenaires, l'Office, sans se substituer à l'offre et la demande, sera un outil qui permettra une meilleure transparence et connaissance du potentiel de production et des débouchés (surtout extérieurs) et aussi d'aller le plus loin possible dans l'organisation des marchés afin de mieux valoriser l'ensemble des activités d'une filière et d'éviter les effets les plus néfastes d'un marché totalement libre.

Ce projet n'est pas une totale nouveauté puisqu'il existe déjà des structures proches mais il s'agit d'être plus efficace en s'inspirant d'organismes étrangers hollandais (produktschaffen), anglais (marketing boards) ou danois. L'analyse des résultats obtenus par les Offices actuels (ONIC, ONIBEV, ONIVIT) a fait apparaître un certain nombre d'insuffisances de leurs actions soit en raison d'une compétence trop partielle soit d'une trop faible insertion dans le domaine aval.

Le texte de la loi-cadre instituant les offices vient d'être promulguée en juillet 1982 ; le premier à voir le jour sera celui des fruits et légumes, secteur où règne le plus grand désordre et où il y a le plus de difficultés à résoudre.

Il avait été également question de créer des Offices Fonciers chargés de contrôler et de "moraliser" les ventes de terres mais ce projet est retardé sine die en raison d'obstacles juridiques et d'un côté inquisitorial qui fait peur à tout le monde tant il semble défier le droit de propriété et le secret des affaires.

Signalons enfin que le Ministère vient de se lancer dans une oeuvre de longue portée avec la convocation des "Etats Généraux" du développement agricole sur le thème "quelle agriculture pour demain". Il s'agit de faire participer, depuis le niveau de la petite région, tous les agents concernés, responsables professionnels ou simples agriculteurs, à une vaste réflexion où chacun puisse faire preuve de son expérience et de ses propositions constructives. C'est là une approche originale et une dynamique nouvelle puisqu'avant d'engager les réformes nécessaires aux nouveaux axes de la politique agricole, le Ministère organise une très large consultation de la "base". Il est en effet envisagé au printemps 1983 une refonte des textes législatifs et réglementaires concernant les actions de développement et de progrès à promouvoir en priorité.

---

## CHAPITRE TERMINAL - LES DIVERS TYPES D'AGRICULTURE .

A la fin de ce cours il ne semble plus guère possible de continuer à raisonner comme si le secteur agricole constituait un ensemble parfaitement homogène : il nous faut donc, en terminant, nuancer fortement notre point de vue initial. Il est en effet incontestable que la révolution technique et l'industrialisation de l'agriculture ont fait éclater et simultanément démythifier l'unité paysanne en accentuant les cloisonnements en groupes d'intérêts divergents peut-être même opposés. Le monde agricole n'est plus, depuis déjà quelques lustres, ce bloc monolithique d'antan ; il n'existe plus une seule agriculture mais plusieurs catégories distinctes et dès lors un certain pluralisme est devenu nécessaire dans toute interprétation.

De nombreuses théories prétendent rendre fidèlement compte des différenciations profondes qui règnent dans les campagnes et, selon leurs inspirations, ont ainsi dissocié l'agriculture française en deux ou trois grands sous-ensembles bien différents. On souhaiterait dresser une typologie aussi claire et aussi quantifiable que possible des divers types d'agriculture mais il demeure difficile de fonder avec rigueur une classification indiscutable qui témoigne scrupuleusement de la fracture puis de la restructuration vécues par le secteur primaire. Trop de distinctions ont été établies soit pour vérifier une thèse soit pour véhiculer une idéologie : il ne saurait être pour nous question de proposer telle ou telle doctrine précise mais avant tout de présenter (et ce dans l'ordre chronologique) pour l'essentiel les analyses les plus célèbres qui, d'origines très variées, ont été propagées dans diverses directions.

### Section 1. La thèse des Trois Agricultures .

L'idée d'une classification tri-partite est déjà relativement ancienne : on la trouve formulée de diverses manières plus ou moins voisines chez les économistes ruraux précurseurs. Nous retiendrons en particulier celle de L. MALASSIS (1955) fondée sur la nature de la main d'oeuvre présente sur les exploitations jointe aux conditions de commercialisation.

L'auteur distingue alors :

- l'agriculture capitaliste : présence d'un fort salariat et commercialisation de la production *intégrale*.
- l'agriculture artisanale : main d'oeuvre essentiellement familiale, vente importante sur les marchés mais peu d'achats
- l'agriculture<sup>d</sup> subsistance : aucun salarié, très forte auto-consommation et très peu de contacts avec l'extérieur.

Cette analyse dépeignait fort bien les réalités de l'époque mais les deux critères utilisés ont été vite dépassés : en raison de l'évolution économique d'une part toutes les exploitations, même les plus grandes, tendent à devenir familiales et le salariat est en voie d'extinction, d'autre part toute exploitation, même de survie, est condamnée à commercialiser des quantités croissantes de produits et de facteurs.

Le schéma ternaire va connaître son apogée lors de la présentation qui en est faite par le CNJA lors des fameuses journées d'études en 1967. C'est à partir de cette date que l'idée se vulgarise avec grand succès et pénètre aussi bien dans les milieux professionnels, qu'universitaires et même officiels (arrivant rue de Varenne après mai 68, M. BOULIN se baptisa "Ministre des Agricultures") et constituera ainsi une analyse-pilote largement utilisée durant toute la décennie. Selon le syndicat "jeune" il existerait les trois agricultures suivantes :

- une agriculture compétitive
- une agriculture de transition
- une agriculture victime des mutations.

Explicitons-en brièvement le contenu.

- La première agriculture se caractérise par le faible nombre d'agriculteurs qui fournissent pourtant une part appréciable de la production nationale. Il s'agit d'exploitations qui disposent d'une surface suffisante pour la spécialisation et la rentabilité de leurs investissements ou qui, ayant su prendre à temps le train du progrès, vont progressivement intensifier. Nous sommes ici en présence de la grande agriculture moderne à forte productivité et capacité de gestion et qui disposant d'une solide assise financière possède une excellente faculté d'adaptation. Cette agriculture est prête à affronter la concurrence avec ses homologues étrangères, le marché commun devenant définitif l'année suivante.

- La seconde agriculture est encore très imparfaitement compétitive car ses structures sont fragiles : sa vulnérabilité est souvent liée à une forte dépendance économique-financière et repose sur le cycle "fatal" investissement-emprunt-endettement-remboursement qui peut enclencher un avenir prometteur mais déboucher aussi sur des situations difficiles voire critiques. Bien que "moyenne" cette agriculture est néanmoins dynamique car la plupart des exploitants qui la composent sont jeunes et ont le désir de se développer, de jouer la carte du progrès et d'innover.

- La troisième agriculture est demeurée traditionnelle à l'écart de la course aux investissements, mais sa capacité de résistance est très grande : l'agriculture y est pratiquée comme un mode de vie plus "social" qu'économique si bien que cette activité ne peut procurer à elle seule des revenus "normaux". Elle est souvent le fait d'agriculteurs âgés sur des exploitations trop petites et à qui il n'est plus possible de se moderniser.

Cette catégorie se décompose à son tour en deux sous-secteurs distincts :

- . la petite agriculture "marginale" sans succession après retraite
- . l'agriculture à temps partiel ou conçue en tant que complément à un revenu non agricole.

Cette analyse ne se voulait pas doctrinale à preuve qu'on retrouve à peu près la même présentation sous la plume des économistes ruraux du PCF (L. PERCEVAL) : "La croissance d'ensemble de l'agriculture en régime capitaliste qui est indéniable s'effectue dans une hétérogénéité croissante du progrès et des revenus avec des "petits" qui stagnent et disparaissent, des "moyens" qui luttent sans succès et des "gros" qui progressent rapidement c'est-à-dire l'image de la société capitaliste dans laquelle baigne l'agriculture".



Ce schéma du CNJA devait seulement servir d'expression de la réalité nécessaire à la définition d'une politique agricole satisfaisante. En effet, la première agriculture relève du régime de la libre entreprise et n'a aucunement besoin de l'aide de l'Etat. La deuxième doit avoir au contraire accès à des aides publiques pour lui permettre de se restructurer, de s'industrialiser et de rejoindre ainsi le peloton de tête ; la troisième requiert des aides sociales plus personnalisées soit pour survivre, soit pour lui permettre de se reconvertir si c'est encore possible. Au total, on débouchait donc inévitablement sur une politique sélective selon l'agriculture touchée.

Les critiques formulées à l'encontre de cette analyse l'ont été dans deux directions :

a) Certains ont fait remarquer qu'ils s'agissait plus d'un découpage que d'une véritable classification. Les trois agricultures sont juxtaposées comme si elles formaient un bloc certes disparate mais uni, chaque secteur ayant ses propres problèmes mais aucune divergence n'apparaissant entre eux. L'agriculture est ainsi comparée à une grande armée disposant de bataillons d'élite, du gros de la troupe et de son arrière mais contrairement à l'esprit de corps qui anime les militaires et l'état-major, il existe au sein du monde paysan des oppositions d'intérêts. La politique agricole, la fixation des prix, la promotion des débouchés sont définis de manière telle que favorisant les uns au préjudice des autres : le schéma des 3 A est alors dénoncé comme illusoire et falsificateur dans la mesure où il est totalement muet sur des conflits internes aussi aigus que par exemple celui des céréaliers-éleveurs.

b) D'autres ont fait valoir que les critères retenus étaient à la fois flous et subjectifs d'où une grande incertitude sur le contenu des effectifs de chaque catégorie : à titre indicatif GERVAIS et SERVOLIN avaient avancé le "tiercé" en % 8-42-50. Ce n'était pas tant sur le peloton de tête que les estimations divergeaient que sur la ligne de partage entre les deux autres groupes fort imprécise et arbitraire. Les milieux professionnels se sont d'ailleurs bien gardés d'en estimer les chiffres car indirectement cela les aurait obligés à déterminer le nombre d'agriculteurs condamnés par l'industrialisation puisque c'est semble-t-il le sort des exploitations de la 3ème Agriculture. A cela le CNJA (par l'intermédiaire de M. DEBATISSE) répondait qu'on devait concevoir que chaque catégorie même la 3ème progressait à sa façon tout en sachant qu'un autre type de progrès plus rapide existait à côté : il y aurait donc progression et mise en mouvement de toute l'agriculture mais avec à l'intérieur des rythmes différents propres à chaque type d'agriculture.

En résumé, la thèse du CNJA laissait ainsi planer une très forte ambiguïté car elle donnait à penser que l'on pouvait graduellement passer d'une agriculture à une autre alors qu'il existait plusieurs points de rupture sur l'itinéraire : fossé entre l'agriculture intégrée ou non au système industriel, fossé entre ceux qui s'engagent dans de nouveaux systèmes productifs d'ateliers et ceux qui refusent ou en sont incapables, fissure entre ceux qui ont la possibilité d'agrandir leur exploitation par extension des terres et ceux qui ne le peuvent pas, clivage entre ceux qui progressent et ceux qui stagnent ou reculent car l'époque n'est plus où on s'en tirait tant bien que mal", on s'en tire sinon on disparaît.

On devine que ces critiques allaient déboucher sur une conception nettement plus tranchée pour laquelle il n'existerait fondamentalement que deux types d'agriculture parce que le décalage entre les deux est si grand que la frontière est aisée à discerner mais on se situe alors dans une optique d'analyse toute différente.

## Section 2. La vision néo-marxiste des deux agricultures .

Au début des années 70 on a assisté à un renouveau de l'analyse marxiste : certains économistes ruraux contemporains (notamment à l'INRA) se sont inscrits dans la problématique de MARX et ont projeté ses concepts fondamentaux en agriculture en s'efforçant de les moderniser et de les adapter.

On sait que pour MARX, ainsi d'ailleurs que pour les économistes libéraux de la fin du XIX<sup>e</sup>, la loi de la concentration du capital devait logiquement jouer en agriculture comme dans l'industrie. MARX était convaincu de la supériorité inéluctable de la grande ferme capitaliste et de la disparition future de l'exploitation paysanne familiale dans la mesure où les rapports de production capitaliste (patrons-ouvriers) se généraliseraient dans l'agriculture comme dans les autres secteurs.

L'évolution des structures agricoles en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle n'a pas du tout confirmé la théorie marxiste. Contrairement à ce que MARX prophétisait, il n'y a pas eu, sous l'effet du progrès technique et de la mécanisation, disparition de la petite et moyenne exploitations et remplacement par de grandes exploitations capitalistes. Il est certain que sur les questions agraires un auteur comme KAUTSKY avait vu à la fin du 19<sup>e</sup> beaucoup plus juste : il avait en particulier montré pourquoi la petite exploitation paysanne n'était pas du tout condamnée par la grande ferme capitaliste malgré la supériorité technique de celle-ci : il l'expliquait en raison du sur-travail et de la sous-consommation que s'imposait la famille de l'exploitant qui "s'exploite" elle-même bien plus que n'importe quel autre salarié.

Les néo-marxistes vont alors emprunter à MARX son analyse en termes de modes de production - la production capitaliste et la production simple de marchandise ou petite production marchande - en s'efforçant de l'appliquer aux processus productifs réels de la branche agricole ce qui conduit à une différenciation bi-polaire.

- L'agriculture "capitaliste" est constituée par des exploitations qui ont de gros moyens de production ainsi qu'une main d'oeuvre salariée et dont le but de la production recherché est la mise en valeur d'un capital et l'obtention d'un profit. On est en présence d'entrepreneurs que rien ne distingue de ceux des autres secteurs : leur situation actuelle l'a toujours été ou résulte d'un procès de croissance lointain ou proche qui l'a permis. Il s'agit certes d'une petite minorité mais prépondérante sur le plan économique qui représente approximativement le dixième de la population agricole mais plus du tiers de la valeur du produit.

- L'agriculture "paysanne" est constituée par des moyennes ou micro-exploitations de type familial qui obtiennent de maigres revenus de subsistance et qui doivent assurer leur "reproduction" dans un climat général d'expansion. En effet le mode de production dominant est capitaliste si bien que les petits exploitants, même propriétaires de leur outil de travail, sont

obligés pour survivre d'adopter le progrès technique et d'investir. Ils sont contraints d'intensifier leur production et leur labeur, de se doter de moyens de production de plus en plus importants donc de s'endetter et de s'engager dans la course à la productivité afin de vendre plus non pas pour améliorer leur revenu mais simplement pour pouvoir en tant que tels, se "reproduire" comme petits producteurs indépendants.

Comment dès lors interpréter la coexistence entre la production capitaliste et la PPM ainsi que le développement simultané des grandes exploitations et des micro-fonds. Afin d'expliquer pourquoi la concentration n'a pas joué, les néo-marxistes récusent d'avance les motifs techniques ou biologiques, le fameux particularisme agraire, et révèlent que les vrais raisons sont d'ordre socio-économique et correspondent à l'avantage de l'ensemble du système. Il existe un double freinage à la concentration du capital dans le domaine agricole.

Il y a d'abord le problème foncier qui naît de la propriété privée du sol. Le petit agriculteur recherche la possession de la terre pour être plus sûr d'être propriétaire des fruits de son travail : cette faim de terres et la concurrence acharnée que se font les petits agriculteurs pour l'acquérir sur le marché foncier, aboutit à un prix de marché telle<sup>ment</sup> élevé qu'elle constituerait une stérilisation de capital insupportable pour le capitaliste qui devrait l'acheter et l'on observe que beaucoup de grandes exploitations sont en fermage. Mais répliquera-t-on, certaines activités comme les élevages hors sol et les cultures sous serre, sont indépendantes du facteur terre et bien maîtrisées techniquement, donc rien ne s'oppose à une production concentrée. C'est alors qu'est invoquée une seconde limitation à la concentration. Dans une agriculture à dominante de petite production artisanale, les prix sont nettement moins élevés qu'ils ne le seraient si la production alimentaire s'opérait dans des conditions capitalistes. L'approvisionnement alimentaire pour la nation se fait alors à un coût assez bas, la valorisation du produit ne devant permettre que la "reproduction" de la force de travail et pas plus. Ceci explique la capacité de résistance de la petite exploitation aux crises économiques. Dans la logique même du capitalisme et à productivité équivalente, la production artisanale est en définitive supérieure à la production capitaliste.

On comprend donc pourquoi il n'y a pas eu généralisation du processus d'absorption des petites unités dans le mode de production capitaliste et comment la logique du système peut à l'avenir en garantir la pérennité. Il n'y a pas eu disparition de la petite production marchande du fait des conditions objectives qui l'entretiennent ou la transforment graduellement : l'agriculture artisanale sert en effet le système social de plusieurs manières : outre un système de prix particulièrement avantageux, elle constitue un réservoir de main d'oeuvre docile et utilisable, elle motive un suréquipement favorable aux industries d'amont, elle assure l'entretien de l'espace et le gardiennage de la nature, est garante de la propriété privée etc... Certes il y a eu élimination progressive des petits agriculteurs qui ne satisfont pas à cette série d'impératifs, mais il n'y a pas eu liquidation systématique : l'élimination doit être lente et quasi-occulte de façon à ne pas troubler le développement capitaliste du reste de l'économie et à maintenir la vraisemblance d'une autonomie et liberté suffisante des agriculteurs.

Dernier point de l'analyse des post-marxistes, le processus de production agricole dissimule le phénomène d'exploitation du travail, le seul secteur où il y ait soumission du travail au capital étant bien entendu le secteur petit producteur. Mais alors comment peut-il y avoir exploitation puisqu'il n'y a pas salariat, puisque les petits paysans sont autonomes, possèdent leurs moyens de production et ne vendent pas leur force de travail. En fait la domination ne s'effectue pas au niveau de la production, mais au niveau de la circulation car ce sont dans les rapports d'échange et non plus dans les rapports de production qu'il y a exploitation ; en d'autres termes, le prélèvement de la plus-value se fait non par le marché du travail comme dans le cas des salariés, mais sur les marchés des produits et des facteurs.

Si chacun s'accorde pour affirmer que la petite production agricole est en état de dépendance et de soumission, il y a une certaine ambiguïté par contre sur l'identité de "l'exploiteur".

- pour les uns la PPM est asservie aux intérêts de la sphère agro-alimentaire : ce sont les IAA qui dominent l'agriculture et transforment les paysans en artisans pauvres ou en voie de prolétarianisation et de paysans-travailleurs. Mais il n'y a pas d'antagonisme à l'intérieur du monde agricole.

- pour d'autres, les petits producteurs sont asservis aux impératifs du mode dominant : à l'intérieur de l'agriculture il y a lutte des classes pour la répartition des subventions et surtout une sorte de division du travail : la PC conservant jalousement les spéculations les plus rémunératrices (céréales, cultures spéciales) et laissant à la PPM les activités moins payantes (polyculture-élevage).

Critiquer l'analyse néo-marxiste en agriculture revient évidemment à critiquer la théorie marxiste elle-même et ce n'est pas l'objet de notre cours. Contentons-nous de relever certains défauts de construction dans le raisonnement. C'est ainsi par exemple qu'on ne peut pas soutenir en même temps que les prix agricoles sont socialement bas et qu'ils protègent le système capitaliste dominant. Il est au contraire beaucoup plus logique de dire que les prix agricoles sont justement relativement élevés parce qu'ils sont le reflet de structures plus ou moins pérennes et servent les intérêts de l'agriculture capitaliste qui a toujours mis en avant les masses paysannes pour obtenir le relèvement des cours justifiant l'adage "en agriculture ce sont les petits qui défendent les gros". Il y a suffisamment longtemps que sont dénoncées les super-rentes dues à des prix anormalement élevés ; contrairement aux déductions des post-marxistes, on peut penser que s'il n'y avait plus que de grandes exploitations, on n'assisterait pas à une hausse des prix agricoles mais à un brusque abaissement.

### Section 3. Les analyses actuelles : le dualisme en agriculture.

Les évolutions les plus récentes, les perspectives ouvertes par les travaux des prévisionnistes, les réflexions des chercheurs, conduisent à une agriculture d'aujourd'hui et d'avenir qui présenterait un double visage. Depuis 1975 environ des bouleversements structurels ont provoqué des ruptures et de nouveaux clivages, la crise économique ayant souvent agi comme un révélateur. On serait ainsi en présence de deux agricultures qui se côtoient mais s'ignorent tant elles présentent deux physionomies très contrastées. On assiste en particulier à la naissance d'une agriculture "autre" qui sans encore bien s'imposer tend à conquérir une certaine place aux dépens de l'agriculture "officielle" dont l'image de marque commence à se ternir : certains ont même appliqué à cette vision, le style de langage, centre et périphérie, en usage dans la formalisation des rapports Nord-Sud.

## 1- L'agriculture dominante.

Le discours public, la politique agricole, les organismes d'études, les services de vulgarisation... et les Grandes Ecoles, bref toutes les institutions qui encadrent l'agriculture, diffusent des modèles d'exploitation qui privilégient des techniques à haute performance et vantent des modes de production industriels et intensificateurs dont la logique implacable est celle de la compétitivité exigée par l'économie de marché : quête incessante de gains de productivité, substitution capital-travail, recherche d'une forte rentabilité etc... modèle qui sert d'assise à l'agriculture professionnelle et qu'il est inutile de décrire davantage tant les étudiants le connaissent pour l'avoir bien appris.

Néanmoins, ce modèle dominant "productiviste" qui a permis le formidable bond en avant des années 60 semble présentement atteindre un seuil qui le remet en cause. On lui reproche en vrac la baisse du revenu, le fléchissement de productivité des consommations intermédiaires, la médiocre qualité des produits alimentaires, l'accentuation des disparités internes et le caractère élitiste de l'agriculture moderne, une trop forte dépendance extérieure ; mais surtout le renchérissement de l'énergie fait douter de la valeur d'un modèle conçu à une époque où les matières premières étaient abondantes et à bas prix et l'on en vient à se demander s'il ne faudrait pas sortir de "l'ère du gaspillage" et recourir à d'autres formes de développement que l'on observe déjà dans une agriculture différente "plus économe et plus autonome".

## 2- L'agriculture diversifiée.

Elle est plus difficile à définir et à cerner que la précédente car elle se caractérise par l'hétérogénéité de ses productions, de ses structures, de ses hommes et de ses motivations. Par rapport à la première agriculture "calibrée", comptabilisée et structurée, cette sous-branche se présente un peu comme "hors normes", peu mesurable, échappant plus ou moins aux lois du marché car fonctionnant sur d'autres modes qui n'excluent pas un dynamisme certain.

Souvent ignorée ou méprisée de la techno-structure, mais adulée des autogestionnaires, des écologistes... et des étudiants, cette agriculture-là loin d'être absorbée ou éliminée comme le voudrait la théorie, voit au contraire son importance croître et sa fonction sociale se développer en raison de son rôle régulateur au niveau micro-régional. Il en est ainsi parce que, marginalisée par rapport au système global, elle s'enrichit des agriculteurs qui hier encore appartenaient au modèle productiviste puis en ont été écartés parce qu'ils dégageaient un surplus d'investissement insuffisant à leur permettre de se "reproduire".

Cette agriculture refuse la disparition définitive et se veut "dissidente" par rapport à la moyenne : elle adopte une stratégie de survie qui se développe sur plusieurs axes en récupérant une partie de l'activité industrielle de l'amont ainsi qu'une partie des fonctions exercées par l'aval notamment la transformation, en allongeant les cycles de production pour améliorer la qualité des produits, en s'appuyant sur des circuits commerciaux originaux ou même en pratiquant la vente directe, bref en jouant la carte de valorisation du "terroir". Ses prototypes se trouvent dans l'agriculture biologique, dans l'agriculture "tertiaire" à vocation touristique, dans l'agriculture "fermière" très spécialisée dans le "naturel" et intégrée à de petites coopératives régionalement très puissantes.

En résumé, cette agriculture à multiples facettes, prône l'autosuffisance, tend à économiser les moyens de production rares ou importés et à utiliser les sous-produits, et prétend s'inscrire dans une meilleure mise en valeur du territoire national tout en conservant le sens des vraies valeurs, une dimension plus humaine et un genre de vie plus qualitatif et convivial.

#### CONCLUSION

Si l'on admet l'existence d'une inarticulation structurelle entre les deux agricultures, il conviendrait de concevoir deux politiques distinctes et admettre pour la seconde le "droit à la différence".

La politique agricole menée jusqu'à présent a favorisé des modèles de production qui conviennent bien aux zones de plaine à forte superficie ou à celles où les surfaces sont faibles mais la population nombreuse, par contre il n'existe pratiquement pas de schémas technico-économiques adaptés aux zones défavorisées. Certes dans les régions les plus difficiles l'agriculture à temps partiel et la pluriactivité peuvent être un atout mais il faut demeurer prudent car la double activité peut aussi maintenir artificiellement des structures agraires dépassées ou constituer un obstacle au développement de l'agriculture ; certains pays (Autriche, RFA, Suisse) ont bien su intégrer les préoccupations agricoles et rurales, la pluriactivité constituant un trait d'union.

Certes, un certain dualisme administratif s'est manifesté comme en témoigne la politique de la montagne ou certains dispositifs ponctuels très localisés, mais il s'agit alors le plus souvent de compenser des handicaps. Les ruralistes affirment qu'il y a place dans notre espace géographique, pour une agriculture néo-artisanale rénovée : une véritable politique duale consisterait à corriger les inégalités naturelles en ajustant les méthodes et les prescriptions aux besoins réels libérant ainsi la seconde agriculture de ses complexes d'infériorité.

Inventer une nouvelle politique agricole adaptée aux zones critiques à faible densité de peuplement et à faible potentialité sylvo-agricole, voilà qu'elle devrait être la tâche des jeunes ingénieurs agronomes de demain.

---

## BIBLIOGRAPHIE DE BASE

- BERGMANN - Les Revenus agricoles (tome 1) 1972  
 - Matériaux et réflexions pour une réorientation de la politique agricole (1975)  
 - Les structures agricoles (tome 2) 1977  
 Collections de l'INRA - Ronéo - Paris
- Commissariat Général du Plan - Rapport du Comité de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le VIII<sup>e</sup> Plan- 1981 - La Documentation Française.
- CHOMBART DE LAUWE - L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours. 1979. PUF
- Les Cahiers Français - Le Monde Paysan - n° 187 - Juillet-Septembre 1978 -  
 La Documentation Française
- GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER - La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours -  
 Histoire de la France rurale - tome 4 - 1977 - Le Seuil.
- GIRARD, GOMBERT, PETRY - Les Agriculteurs: clés pour une comparaison sociale -  
 Collection INSEE - Série E n° 46-47 - 1977
- KLATZMANN - Les politiques agricoles: idées fausses et fausses illusions - 1972 -  
 Collection SUP-PUF.  
 - L'agriculture française - Collection Points 1978 - Le Seuil.
- LAJOINIE, FLAVIEN, PERCEVAL - Quelle agriculture pour la France ? - 1974 -  
 Editions Sociales/
- MOLLARD - Les paysans exploités - 1976 - PUF de Grenoble.
- S.F.E.R. - Quoi de neuf dans le monde rural depuis dix ans ? - n° spécial de la  
 revue Economie Rurale - n° 126 - 1978
- POLY - Rapport officiel de l'INRA - Pour une agriculture plus économe et autonome -  
 Février 1979.
- VIAU - L'essentiel sur l'agriculture française - Collections Initiation - 1978 -  
 Editions Economie et Humanisme.
- Rapport de la Commission du Bilan BLOCH-LAINE. La France en mai 1981.  
 tome 3. Les activités productives : chapitre sur l'agriculture  
 1982. La Documentation Française
- LEROY. Le problème agricole français. 1982. Economica.